

En juin A HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL AURAIT ÉTÉ DE 0,7 %

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F. Algérie, 1 DA; Maroc, 1,30 dir.; Tunisie, 100 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 1 sch.; Belgique, 10 fr.; Canada, 25 c.; Espagne, 100 pes.; France, 22 fr.; Grèce, 100 dr.; Italie, 200 L.; Japon, 100 y.; Luxembourg, 10 fr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 11 esc.; Suède, 2 kr.; Suisse, 0,50 fr.; U.S.A., 63 cts.; Yougoslavie, 10 n. din.

IR L'INITIATIVE DE MM. GISCARD D'ESTAING ET HELMUT SCHMIDT

APRÈS LA FORMATION D'UN TRIUMVIRAT A LISBONNE

Quatre Grands occidentaux parleront à Helsinki de l'harmonisation de leurs politiques économiques

Les entretiens diplomatiques - au sommet - se multiplient à la veille de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe...

Le général Vasco Gonçalves veut créer un « Front d'unité populaire »

Les incertitudes ne sont pas dissipées à Lisbonne, où la mise en place d'un triumvirat militaire doit de tous les pouvoirs n'a pas achevé la crise politique...

Les mois et les choses

La conférence d'Helsinki, dont les travaux s'ouvrent ce mercredi, ne paraît pas, c'est le moins qu'on puisse dire, passionnante...

De nos envoyés spéciaux

Lisbonne - « Vasco reste, au genre « modéré » : son commanditaire de la presse portugaise au lendemain de l'Assemblée du M.F.A. le titre de Sempres Fixe...

AU JOUR LE JOUR

Chapeau chinois. Pendant que trente-cinq chefs d'Etat et assimilés réchauffaient à Helsinki leur volonté de se défendre...

Les signataires sont-ils sincères ?

Aussi n'est-ce pas sans malice qu'un esprit non prévenu prend connaissance du document que s'approprient à approuver les trente-cinq chefs de délégations...

UN COLLOQUE A AVIGNON

La formation de l'acteur

La différence entre le Festival d'Avignon et une saison même très chargée à Paris est qu'à Paris on peut voir un spectacle tous les soirs et cependant trouver l'occasion de porter d'autres choses...

lire nos informations p. 2 et 3.)

(Lire la suite page 3.)

(Lire la suite page 19.)

LES ENTRETIENS DIPLOMATIQUES

MM. GISCARD D'ESTAING ET SCHMIDT VEULENT METTRE les grands pays industriels devant leurs responsabilités

Bonn. — Le « dialogue sans fausses notes » — selon le mot de M. Giscard d'Estaing — entre le président de la République et le chancelier d'Allemagne fédérale, vendredi 25 et samedi 26 juillet, à Bonn, a abouti à un accord sensible franco-allemand sur les mesures à prendre face à la crise économique, tant en ce qui concerne la conjoncture immédiate que le problème monétaire international et le dialogue nord-sud sur les produits de base.

Complété sur la procédure, cet accord est sans doute un peu moins sur le fond. Il est toutefois suffisant pour que Paris et Bonn manœuvrent en commun dans les prochaines rencontres internationales.

La procédure se fonde sur « les responsabilités des pays industrialisés », fidèles communes aux dirigeants français et allemands, et sur ceux qui assument les plus lourdes responsabilités et qui jouent en quelque sorte le rôle de « locomotive » des économies occidentales devant se concerter, en petit comité. Cette concertation particulière des plus « grands » ne doit cependant pas traiter aveuglément tous les sujets en ignorant les petits pays. Les responsabilités plus « spéciales », plus spécialement celles de la Communauté européenne. Dans l'esprit de MM. Giscard d'Estaing et Schmidt, elle est plus particulièrement destinée à déboucher sur le problème monétaire international.

Cette approche complexe, différenciée selon les problèmes et selon la portée économique et les responsabilités des pays en cause, a conduit MM. Giscard d'Estaing et Schmidt à imaginer une série de contacts et de conférences. D'abord, dès samedi matin, les États de la Communauté européenne ont été « informés » des discussions de MM. Giscard d'Estaing et Schmidt sur la conjoncture économique et de leurs projets de relance, auxquels ils ont été plus ou moins explicitement invités à s'associer. La France a été chargée de l'opération auprès de la Belgique et du Luxembourg, l'Allemagne auprès des Pays-Bas et de la République fédérale. Les ministres des finances de l'Europe des Neuf doivent d'autre part se réunir en Italie pendant la deuxième quinzaine d'août.

Pendant la conférence pan-européenne d'Heidelberg, MM. Giscard d'Estaing et Schmidt, ainsi que M. Wilson (qui avait donné son accord au chancelier lors de leur rencontre de Hambourg, jeudi dernier) auront un entretien avec le président Ford. La difficulté pour organiser une telle rencontre est de trouver un « créneau » dans l'emploi du temps très serré d'Heidelberg. Le gouvernement français propose que l'on ménage des « pauses café » pendant les séances.

Cette réunion des Quatre Grands occidentaux, à laquelle participeront aussi les ministres des affaires étrangères, sera trop brève et trop peu préparée pour traiter les problèmes à fond. Elle est surtout destinée à « dégelé » politiquement les États-Unis, à les placer devant leurs responsabilités et les convaincre de s'engager dans la reconstruction d'un système monétaire international stable.

Le gros morceau du dispositif proposé par MM. Giscard d'Estaing et Schmidt est une autre conférence qui réunirait, avant la fin de l'année, les ministres des finances (Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne) plus le Japon. L'objet de cette conférence serait ce que M. Giscard d'Estaing a appelé « un examen approfondi de la situation économique et monétaire ». Il ne serait donc pas exclu qu'elle traite de la conjoncture, mais surtout pour éviter que les mesures de relance des uns et des autres ne

se contrarient et de l'énergie. Mais elle aurait essentiellement pour but « une réorganisation fondamentale du système monétaire international », selon l'expression de M. Schmidt.

En fait, la préoccupation ainsi exprimée par M. Giscard d'Estaing a été, au cours des dernières années, beaucoup plus celle du gouvernement allemand que celle du gouvernement français. Mais cette remarque montre à quel point les optiques des deux gouvernements sont aujourd'hui rapprochées.

En ce qui concerne le niveau de cette conférence monétaire, il semble que MM. Giscard d'Estaing et Schmidt aient été perplexes. Ce niveau a été à la fois hautement politique et hautement économique, mais tous les chefs de l'exécutif ne sont pas, comme le président français et le chancelier allemand, des experts financiers. C'est notamment le cas aux États-Unis. En fin de compte il s'agit certainement d'un « sommet » mais fortement étayé par des techniciens.

« En ce qui concerne le niveau de cette conférence monétaire, il semble que MM. Giscard d'Estaing et Schmidt aient été perplexes. Ce niveau a été à la fois hautement politique et hautement économique, mais tous les chefs de l'exécutif ne sont pas, comme le président français et le chancelier allemand, des experts financiers. C'est notamment le cas aux États-Unis. En fin de compte il s'agit certainement d'un « sommet » mais fortement étayé par des techniciens.

« En ce qui concerne le niveau de cette conférence monétaire, il semble que MM. Giscard d'Estaing et Schmidt aient été perplexes. Ce niveau a été à la fois hautement politique et hautement économique, mais tous les chefs de l'exécutif ne sont pas, comme le président français et le chancelier allemand, des experts financiers. C'est notamment le cas aux États-Unis. En fin de compte il s'agit certainement d'un « sommet » mais fortement étayé par des techniciens.

« En ce qui concerne le niveau de cette conférence monétaire, il semble que MM. Giscard d'Estaing et Schmidt aient été perplexes. Ce niveau a été à la fois hautement politique et hautement économique, mais tous les chefs de l'exécutif ne sont pas, comme le président français et le chancelier allemand, des experts financiers. C'est notamment le cas aux États-Unis. En fin de compte il s'agit certainement d'un « sommet » mais fortement étayé par des techniciens.

« En ce qui concerne le niveau de cette conférence monétaire, il semble que MM. Giscard d'Estaing et Schmidt aient été perplexes. Ce niveau a été à la fois hautement politique et hautement économique, mais tous les chefs de l'exécutif ne sont pas, comme le président français et le chancelier allemand, des experts financiers. C'est notamment le cas aux États-Unis. En fin de compte il s'agit certainement d'un « sommet » mais fortement étayé par des techniciens.

De notre envoyé spécial

« toujours pensé qu'il ne peut y avoir de politiques monétaires coordonnées s'il n'y a pas en même temps de politiques économiques elles-mêmes coordonnées ».

CONJONCTURE : une relance coordonnée

Sur le fond, le président de la République, le chancelier et leurs porte-parole ont confirmé, samedi, que le « sommet » de Bonn avait abouti à une action coordonnée de soutien de l'activité économique avec un calendrier de relance seraient prises « au plus tard début septembre ».

MONNAIES : la responsabilité américaine

MM. Giscard d'Estaing et Schmidt n'ont pas donné d'indications sur la substance de leurs discussions du problème monétaire international, mais il est évident que leurs vues sont très proches. Le chancelier pense — comme M. Giscard d'Estaing — que l'instabilité monétaire actuelle déstabilise les économies occidentales dans leur fondement, que la lutte contre la récession passe par la reconstruction d'un système monétaire et que, dans cette affaire, la responsabilité américaine est la plus lourde.

Aussi s'est-il rallié sans difficulté à la procédure indiquée plus haut et que M. Giscard d'Estaing avait suggérée dans un récent entretien avec des journalistes américains (le Monde du 8 juillet). Rien d'efficace, estiment l'un et l'autre, ne peut se faire sans que les deux grandes puissances industrielles occidentales se mettent d'accord sur les grandes lignes d'un nouveau système mo-

étaire. La conférence envisagée devrait donc être aussi restreinte que possible. Cette limitation provoquera, bien entendu, des grimaces de dents, notamment parmi les membres de la Commission non communiste. Aussi n'est-il pas certain que l'on s'en tienne strictement aux cinq puissances mentionnées à Bonn. D'autres invitations pourraient être lancées.

« En ce qui concerne le niveau de cette conférence monétaire, il semble que MM. Giscard d'Estaing et Schmidt aient été perplexes. Ce niveau a été à la fois hautement politique et hautement économique, mais tous les chefs de l'exécutif ne sont pas, comme le président français et le chancelier allemand, des experts financiers. C'est notamment le cas aux États-Unis. En fin de compte il s'agit certainement d'un « sommet » mais fortement étayé par des techniciens.

de notre correspondant

Bonn. — Les problèmes de la récession économique mondiale ont largement dominé la première visite du président Ford en Allemagne fédérale. Dans un dialogue de mesures de sécurité sans précédent, le chef de l'exécutif américain et le chancelier fédéral allemand se sont rencontrés à deux reprises dimanche 27 juillet à la chancellerie, et ce lundi matin encore pour un déjeuner de travail au château de Gynmich, près de Bonn. Tous deux sont convenus de promouvoir une plus étroite coopération tant dans les domaines économique que financier et monétaire.

Dès le premier tête-à-tête, il est apparu clairement que les États-Unis n'entendent pas se dérober aux responsabilités internationales que leur confère leur rang de première puissance industrielle du monde. Comme au cours des conversations qu'avait eues la veille le chancelier avec le président Giscard d'Estaing et jeudi dernier avec M. Schmidt, les deux interlocuteurs sont tombés d'accord pour estimer que la récession mondiale exige des efforts coordonnés au niveau international. Pour le chancelier, l'objectif prioritaire est d'éviter l'effondrement des systèmes politiques et sociaux de l'Occident que risquent d'entraîner la poursuite de la récession et l'aggravation du chômage.

M. Schmidt avait également souligné une relance véritable ne saurait se produire sans le stimulant d'une reprise économique aux États-Unis.

C'est pourquoi il a tout d'abord tenu à se faire brosser par le président Ford un « tableau » de la situation américaine. Sans pouvoir apporter de très bonnes nouvelles à ce sujet, M. Schmidt a cependant souligné que les États-Unis ont maintenant dépassé le creux de la vague. L'industrie automobile, celle du bâtiment ont opéré leur redémarrage et l'on assiste à un véritable renouveau du potentiel de l'économie américaine, partie intégrante de l'économie mondiale, est disposée à coopérer d'une manière continue avec la Communauté européenne. Il est même allé jusqu'à parler d'une « intégration » entre les économies des deux continents, en précisant que, dans leur réflexion, les Américains sont prêts à tenir compte des problèmes particuliers qui se posent à l'Europe.

Sur le plan concret, MM. Ford et Schmidt ont décidé d'entrer directement dans le domaine des négociations sur les possibilités de ramener l'économie mondiale de la rencontre à quatre (Ford, Schmidt, Giscard d'Estaing et

Wilson) qui aura lieu, vraisemblablement, le jeudi 31 juillet, en marge de la conférence d'Heidelberg. Le chancelier Schmidt est, en effet, convaincu que la coopération germano-américaine se double maintenant d'une amplification constante des rapports Paris-Washington, de sorte que les quatre « grands » occidentaux devraient pouvoir monter, attendre qu'ils sont capables de coordonner étroitement leurs efforts. M. Schmidt songe ici à un « management » commun de la lutte contre la récession, sans qu'il soit question pour autant de mettre sur pied une institution nouvelle. Le gouvernement allemand fera établir un document de travail analytique destiné à faciliter les délibérations des quatre et à ouvrir la voie à des propositions concrètes.

Le second thème principal des entretiens de Bonn a porté sur la préparation de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. En présence des chefs des diplomates américains et allemands, MM. Kissinger et Genscher, le président Ford et le chancelier Schmidt ont harmonisé les déclarations qu'ils feront à Helsinki et ont aussi l'attitude qu'adopteront en particulier les États-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne afin que ces déclarations d'intention puissent se traduire effectivement dans la réalité.

« Ferme comme le roc » En venant tout d'abord en Allemagne fédérale pour se rendre ensuite à Varsovie, le président Ford a voulu donner un autre caractère à sa tournée en Europe : montrer son optimisme quant à l'avenir des relations « Ouest », tout en marquant nettement que la détente ne saurait signifier un affaiblissement de la volonté américaine de défense ni une réduction du potentiel militaire en Europe. Et c'est pourquoi il a choisi le cadre de la base américaine de Kirchgoers pour réaffirmer que le meilleur atout de la paix demeure une défense « musclée ». A cette occasion, le président Ford a renouvelé sa détermination, « ferme comme le roc », de maintenir la garantie américaine à l'égard de Berlin-Ouest. Pour éviter d'imposer le Krenin, le président avait renoncé à se rendre dans l'ancienne capitale allemande. Ses déclarations de Kirchgoers auront sans doute plus facilement permis l'arrestation de Berlin que convulsif l'opposition parlementaire américaine. (Interim.)

Ford-Schmidt : accord pour des efforts coordonnés face à la récession

De notre correspondant

Bonn. — Les problèmes de la récession économique mondiale ont largement dominé la première visite du président Ford en Allemagne fédérale. Dans un dialogue de mesures de sécurité sans précédent, le chef de l'exécutif américain et le chancelier fédéral allemand se sont rencontrés à deux reprises dimanche 27 juillet à la chancellerie, et ce lundi matin encore pour un déjeuner de travail au château de Gynmich, près de Bonn. Tous deux sont convenus de promouvoir une plus étroite coopération tant dans les domaines économique que financier et monétaire.

Dès le premier tête-à-tête, il est apparu clairement que les États-Unis n'entendent pas se dérober aux responsabilités internationales que leur confère leur rang de première puissance industrielle du monde. Comme au cours des conversations qu'avait eues la veille le chancelier avec le président Giscard d'Estaing et jeudi dernier avec M. Schmidt, les deux interlocuteurs sont tombés d'accord pour estimer que la récession mondiale exige des efforts coordonnés au niveau international.

« Ferme comme le roc » En venant tout d'abord en Allemagne fédérale pour se rendre ensuite à Varsovie, le président Ford a voulu donner un autre caractère à sa tournée en Europe : montrer son optimisme quant à l'avenir des relations « Ouest », tout en marquant nettement que la détente ne saurait signifier un affaiblissement de la volonté américaine de défense ni une réduction du potentiel militaire en Europe. Et c'est pourquoi il a choisi le cadre de la base américaine de Kirchgoers pour réaffirmer que le meilleur atout de la paix demeure une défense « musclée ». A cette occasion, le président Ford a renouvelé sa détermination, « ferme comme le roc », de maintenir la garantie américaine à l'égard de Berlin-Ouest. Pour éviter d'imposer le Krenin, le président avait renoncé à se rendre dans l'ancienne capitale allemande. Ses déclarations de Kirchgoers auront sans doute plus facilement permis l'arrestation de Berlin que convulsif l'opposition parlementaire américaine. (Interim.)

Ford-Gierek : la seconde visite d'un président américain en Pologne en trois ans

de notre correspondant

Le deuxième étape du voyage européen de MM. Ford et Kissinger a commencé lundi 28 juillet à Varsovie, où le chef de l'exécutif américain est arrivé, en fin de matinée, à l'aéroport militaire d'Okecie.

Cette visite est la deuxième en Pologne d'un président des États-Unis en l'espace de trois ans. En juin 1972, M. Richard Nixon s'était arrêté à Varsovie au retour de Moscou où il avait signé le premier accord sur la limitation des armements stratégiques. Elle répond au voyage que M. Edward Ford a effectué en 1973, lors d'un court séjour en Pologne, avant d'être nommé président des États-Unis.

M. Ford restera un peu plus de vingt-six heures sur le territoire polonais. Mardi matin, il a demandé à rendre hommage, comme le fit il y a cinq semaines, le président Giscard d'Estaing, aux quatre millions de morts de la guerre de concentration d'Auschwitz. Puis, après avoir visité la vieille cité Renaissance de Cracovie, il gagnera directement Helsinki, dans l'après-midi.

Varsovie. — Le voyage de M. Ford intervient à un moment où les relations entre la Pologne et les États-Unis sont fort bonnes. M. Gierek était revenu en octobre 1974 de Washington avec en poche une dizaine d'accords de coopération dans les domaines scientifiques, techniques et culturels et l'espoir — précisés dans un communiqué conjoint — que les échanges commerciaux, qui en 1972 ne dépassaient pas 500 millions de dollars, franchiraient la barre du milliard en 1976 pour doubler en 1980. Les espoirs du chef du parti polonais dans ce domaine semblent être en train de se réaliser puisque, selon la presse de Varsovie, le milliard pourrait être atteint cette année. Toutefois, la Pologne accuse depuis deux ans un déficit de 400 millions de dollars dans ses échanges avec les États-Unis, qui se placent au troisième rang de ses fournisseurs occidentaux.

On a été très sensible en Pologne au fait que le président Ford ait choisi Varsovie pour sa première visite dans une capitale d'Europe de l'Est, et cela à la veille du « sommet » d'Heidelberg pour lequel la diplomatie polonaise s'est dépensée sans compter. C'est d'ailleurs ce qui a souligné M. Janurek, porte-parole du gouvernement, au cours de la conférence de presse donnée dimanche dans le superbe centre de presse inauguré pour l'occasion à l'hôtel Forum, construit l'an dernier par les Suédois dans le centre de la capitale.

« J'espère », a dit M. Janurek, que la question de l'application des résolutions prises à Genève figurera à l'agenda des entretiens polono-américains. Une déclaration commune doit être signée par MM. Gierek et Ford.

Tenter d'intéresser les Américains à une réforme monétaire

MM. Giscard d'Estaing et Schmidt ont été des hommes bien d'accord : le lutte contre la récession passe par la reconstruction du système monétaire. Dans cette affaire, ce sont les États-Unis qui endossent la plus grande part de responsabilité. Et d'envoyer un sommet « ad hoc » d'ici la fin de l'année, le bloc européen et le bloc américain élaborant chacun de son côté les grandes lignes d'un compromis, comme l'avait déjà proposé le président de la République française il y a trois semaines. D'ici là, les deux grandes puissances vont travailler ensemble et tenter de convaincre les Européens de leur cohésion monétaire et victorieusement délégué à l'un des pères assés qu'ils ont subi depuis deux ans. La plus forte hausse du dollar jamais enregistrée dans un délai aussi bref a provoqué une baisse dramatique du deutchemerk, mais la parité de ce dernier avec les monnaies du « serpent » a pu être maintenue sans trop de mal : fait à la limite, les amarrages du « multicoque » européen ont tenu. Les Américains, accablés de laisser le dollar s'effondrer au risque de déloger le système, n'ont cessé d'affirmer que leur monnaie était temporairement — et absolument — sous-évaluée.

Après sa ramonée spectaculaire des dernières semaines, le constatant, ironiquement qu'il n'y a plus de dollars excédentaires. Au train où vont les choses, les événements pourraient bien leur donner raison, puisque même l'Iran va devoir emprunter des dollars pour combler le déficit creusé par la baisse de ses revenus pétroliers.

Bien plus, confortés par ce phénomène qu'ils ont peut-être sciemment provoqué en faisant monter leurs taux d'intérêt intérieurs, les dirigeants américains peuvent estimer avoir suffisamment contribué à la solution de la crise mondiale : le dollar demeure pour eux le clé de voûte du système mondial et se coller à la hausse devrait satisfaire tout le monde... Du coup, ils réaffirment avec une vigueur renouvelée leur refus d'un système de parités fixes et leur opposition à toute utilisation de l'or comme fondement ou garantie des monnaies.

Dans ces conditions, on voit mal comment les Européens, et les Américains eux-mêmes, pourraient s'entendre avec les Américains pour tenter d'intéresser les Américains à une réforme monétaire. Bien plus, confortés par ce phénomène qu'ils ont peut-être sciemment provoqué en faisant monter leurs taux d'intérêt intérieurs, les dirigeants américains peuvent estimer avoir suffisamment contribué à la solution de la crise mondiale : le dollar demeure pour eux le clé de voûte du système mondial et se coller à la hausse devrait satisfaire tout le monde... Du coup, ils réaffirment avec une vigueur renouvelée leur refus d'un système de parités fixes et leur opposition à toute utilisation de l'or comme fondement ou garantie des monnaies.

A TRAVERS LE MONDE

Éthiopie

LE GOUVERNEMENT MILITAIRE A NATIONALISÉ SAMEDI 28 JUILLET toutes les propriétés foncières privées dans les villes. Une grande partie des biens ainsi touchés appartiennent à l'empereur ou à des membres de sa famille. Personne, à l'exception des coopératives urbaines dont la création est envisagée, ne pourra percevoir de loyers. La propriété dans les zones urbaines, de plus d'une maison ou d'un terrain dépassant 500 mètres carrés est interdite. — (A.F.P.)

Ile Maurice

M. ABELIN, ministre de la coopération, qui a terminé samedi 28 juillet une visite de deux jours à Madagascar, a quitté Tananarive pour Ile Maurice, où il a inauguré dimanche à Port-Louis une station-relais de télévision financée avec l'aide française. — (A.F.P.)

Japon

UN AVION DE LA COMPAGNIE INTERIEURE JAPONNAISE ALL NIPPON AIRWAYS a été détourné lundi 28 juillet par un pilote (heure locale), alors qu'il effectuait un vol de Tokyo à Chitose, ville située à l'extrémité nord de l'Ile d'Honshû. L'appareil, qui avait à son bord deux cent soixante-deux passagers et onze membres d'équipage, a finalement regagné l'aéroport de Tokyo. L'auteur du détournement, Hirokatsu Oshima, âgé de dix-sept ans, a été arrêté par des policiers déguisés en mécaniciens. On ignore les motifs de son acte. — (A.F.P.)

Vietnam du Sud

M. NGUYEN VAN THIEU se rendra cette semaine à Londres. Le gouvernement britannique n'a en effet émis aucune objection à la demande formulée par l'ancien président sud-vietnamien de visiter la Grande-Bretagne. En revanche, les autorités britanniques se refusent à commenter les rumeurs selon lesquelles M. Thieu obtiendrait le droit d'asile en Grande-Bretagne. Il aurait, selon le New York Times, demandé un visa pour les États-Unis, mais Washington lui aurait fait savoir que ce voyage était « inopportuniste ». M. Thieu réside actuellement à Taïwan. — (A.F.P.)

Ouganda

LA LIBYE a remis à l'Ouganda un don de 5 millions de dollars (21,5 millions de francs) destiné à la construction d'hôpitaux. A-t-on annoncé dimanche 27 juillet, à Kampala. — (A.F.P.)

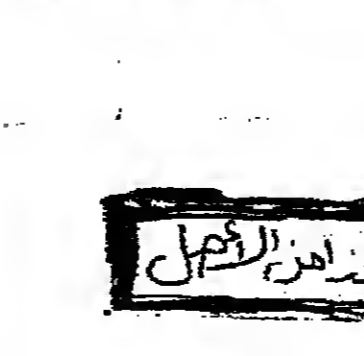
Venezuela

LE R.P. MARTIN SOTO OJEDA, surnommé le « curé rouge », a été découvert assis dans son appartement de Caracas, a annoncé le 28 juillet un porte-parole de la police. Il s'était présenté aux dernières élections municipales sous l'étiquette du parti communiste. — (A.F.P.)

Croisière en Baltique

De leur côté, M. Sotsson, secrétaire d'État aux universités, et M. Schütz, maire de Berlin-Ouest et coordonnateur allemand pour l'éducation, ont examiné des projets de coopération universitaire. Ils ont notamment constaté que les travaux pour l'équivalence des diplômes français ont progressé du côté allemand comme du côté français, on a demandé que la moindre allusion ait été faite aux engins nucléaires tactiques français fluttant pendant les deux journées de débats.

En quittant la chancellerie, M. Giscard d'Estaing a confirmé qu'il avait accepté une invitation de M. Schmidt pour une croisière sur la Baltique cet été. La conférence d'Heidelberg les a cependant amenés à différer le rendez-vous qu'ils avaient déjà pris. Mais, a dit M. Giscard d'Estaing, « j'ai suggéré au chancelier qu'une prochaine invitation serait le bien venu et je lui ai demandé de garder le moteur de son bateau au chaud ». MAURICE DELARUE.



S DIPLOMATI...
L'ÉTRANGER

« AU SOMMET »

LA FIN DE LA VISITE DE M. CHIRAC EN ROUMANIE

Icarest et Paris ont des approches différentes sur le rôle des pactes militaires

Revenu à Bucarest dimanche soir, M. Jacques Chirac devait regagner Paris ce lundi 28 juillet en fin de journée, au terme d'un voyage de cinq jours en Roumanie. Avant son départ, le premier ministre français a signé un nouvel accord de coopération décennale entre les deux gouvernements qui ont publié un long communiqué énumérant certaines actions précises au niveau de la coopération commerciale, industrielle, culturelle et touristique.

Les entretiens politiques de M. Jacques Chirac et M. Nicolae Ceausescu se sont terminés samedi au bord de la mer. Notre correspondant de Icarest dans la résidence d'été du président de l'État, à Constantza. A la fin du déjeuner offert à son honneur, M. Ceausescu a résumé les conversations qui ont eu lieu en sa présence — silencieuse — M. Ceausescu, premier ministre roumain. Le chef de l'État a félicité de l'accroissement de coopération économique qui a été décidé, et surtout sur les notions d'indépendance nationale et le respect de souveraineté de chaque pays, évoqué directement la conférence d'Helsinki en disant : « La coopération économique doit s'établir le respect de l'indépendance et la souveraineté des nations, celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures et en agissant à toutes les manières de la force dans les relations entre États. Le document sera signé à Helsinki devant une base juridique nouvelle les relations entre les États ontiment. Sans se faire une opinion particulière ni penser que va résoudre en Europe ou les tensions des deux pays qui se sont accumulés, il d'abord arriver à liquider les problèmes de sorte que chancation se sente à l'abri de

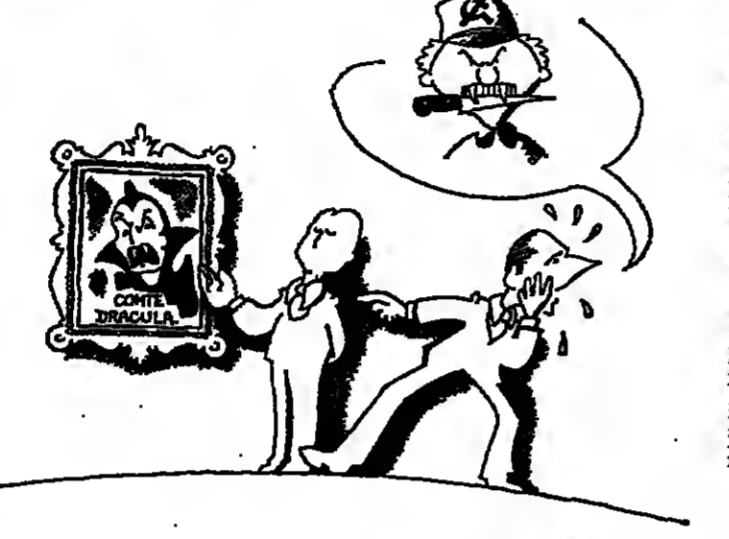
De notre envoyé spécial
toute agression et puisse se consacrer au bonheur de son peuple. »

Tourisme culturel et amitié

M. Chirac en est resté, dans sa réponse, au niveau des principes, évoquant de nouveau « la détente, l'amitié et la coopération, prônées par le général de Gaulle

avec M. Ceausescu il est apparu que les deux pays, s'ils avaient dans ce domaine un objectif commun, n'en avaient pas moins des approches bien différentes. Ainsi, le président roumain a souhaité une évacuation immédiate des forces appartenant à l'U.R.S.S. aussi bien qu'aux États-Unis des pays dans lesquels elles stationnent respectivement. Il veut obtenir une dislocation rapide et simultanée du pacte de Varsovie et de l'O.T.A.N. Cette attitude, et

Dimanche, le premier ministre a vu un autre aspect de la Roumanie en parcourant la haute Moldavie, région proche de l'U.R.S.S. et objet au cours des siècles de nombreuses conquêtes. Dans cette province où il y a un demi-millénaire le volonte Étienne le Grand fit fleurir les monastères byzantins les plus délicats, les plus finement décorés, M. Chirac a traversé un véritable musée vivant. À chaque étape, le folklore roumain des villages lui a offert ses séductions chatoyantes. Danseurs, chanteurs, musiciens en pittoresque costume, lui ont paré de leurs danses. S'il a devant les yeux, les paysans, dont beaucoup portent encore les vêtements de jadis, ont salué respectueusement l'ôte de leur pays. Dans la cathédrale de Radavul le métropolitain a célébré la messe selon le rite orthodoxe et, dans le monastère de la Vierge, le président socialiste de la Roumanie. Dans chaque monastère, un pope ou une nonne parlant français ont expliqué aux visiteurs français l'histoire des lieux, les traditions qui couvrent aussi bien l'extérieur que l'intérieur des chapelles. Cette promenade à travers les montagnes des Carpates orientales a, par la gentillesse dont elle a été entourée, amélioré encore la qualité de l'accueil réservé à M. Chirac par les autorités roumaines.



THOMAS
(Dessin de PLANTU.)
M. Chirac l'a noté, ne paraît pas réaliste à la diplomatie française. Pour garantir sa sécurité, la Roumanie voudrait un désarmement universel, alors que la France compte sur le caractère défensif de son propre armement nucléaire.

UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE THAÏLANDAISE, conduite par le président de la Chambre des députés, M. Prasith Kancharat sera l'hôte du gouvernement français et de l'Assemblée nationale en octobre. — (A.F.P.)

Les mots et les choses

... (suite de la première page.)
... CIA, non contente d'organiser le débâclement de la baie Cochons et de compléter un essai d'empoisonner Castro. Les Américains ent-ils deux poids et deux mesures suivant qu'il s'agit de l'opé ou du reste du monde ? peine à le croire.
... comprend, dans ces conditions, que l'acte final d'Helsinki n'ait été suivi d'insistance nécessaire de surmonter la crise et d'écarter la lance » (sic), et qu'aux engagements par eux souscrits les dirigeants ajoutent celui de les inter et de bonne foi. Prévisions dérisoires qui s'apparentent aux rites de conjuration et ont que souligner les doutes ris par les uns et par les autres. N'est-il pas significatif à la veille même de l'ouverture de la conférence, M. Kissinger ait mis en garde les Soviétiques contre toute ingérence dans les affaires portugaises, au moment où se développe aux Açores mouvement indépendantiste fait trop l'affaire des Américains pour qu'on ne les soupçonne pas d'y jouer un certain

liges des États-Unis, dans la criminelle aventure du pétrole de Chypre. Ce n'est pas elle qui a fait voter le Congrès américain contre l'aide militaire à la Turquie. Ce n'est pas elle qui a poussé les électeurs italiens à voter pour un parti de toute façon assez rebelle à ses conseils. Ce n'est pas elle non plus qui a renversé le pouvoir socialiste de M. Ceausescu, pour lequel les Américains avaient tant de complaisances. « Nous ne pouvons tout de même pas demander aux Russes de nous aider à nous opposer à la progression du communisme », nous dirait un jour quelqu'un qui ressemble beaucoup à M. Henry Kissinger.

qu'entre les divers P.C. de la Diaspora, le jugement à son propos tend, dans un sens comme dans l'autre, à devenir moins passionné. Ses admirateurs de toujours en découvrent les ombres au moment même où beaucoup de non-communistes se disent que ses habitants, s'ils restent privés de certaines libertés fondamentales, ignorent à tout le moins la chose et l'insécurité. En même temps, la société soviétique s'enrichit, montre plus d'intérêt pour les besoins du consommateur, fait largement appel pour la mise en valeur du sol et du sous-sol à la coopération financière et technologique de l'Occident, et, pour couronner le tout, célèbre dans l'espace ses épousailles avec le partenaire américain.

Est-ce à dire que l'idylle va se poursuivre, la coexistence se muer en paix véritable et la coopération se substituer dans les relations entre États à la loi de la jungle à laquelle elles doivent tant ? Le croire serait singulièrement s'abuser. L'hebdomadaire central du P.C.F., France nouvelle, ne nous laisse aucun doute à ce sujet. « Il convient de s'inter et somme, écrit M. Georges Girard, le 25 juillet, comme une phase du développement. Comme chaque phase, elle constitue un état du rapport des forces, un compromis à un moment donné. Il appartient au mouvement du progrès d'en assurer le prolongement. » Ainsi Khrouchtchev, proclamant il y a quelque quinze ans son attachement au statu quo, ajoutait-il qu'il convenait d'interpréter cette notion... dans un sens dynamique. L'appui délibéré donné par l'U.R.S.S. à M. Ceausescu au moment où celui-ci liquidait la démocratie que lui avait légué son père, la lutte pour les mers, l'affaire de l'Angola, la poursuite, malgré tous les SAUT, de la course aux armements entre les deux superpuissances, sont des signes parmi d'autres que la compétition planétaire — comme ne cessent de le répéter les Chinois aux Européens assoupis — ne connaît pas de véritable pause. Et à qui ferait-on croire que le conflit du Proche-Orient durerait toujours si Washington et Moscou étaient vraiment d'accord sur les conditions de son règlement ?

Recul américain...

radicalement, en effet, cette mise qui devrait assurer le u quo européen, qui devrait l'effet « stabilisateur » assés depuis un quart de siècle la Maison Blanche à sa diabolie, se déroute alors que la dominance américaine sur rope, et surtout sur sa partie idionale, se trouve de plus en plus remise en cause. Il y a le Turc. Il y a la Turquie qui se développe au moment où se développe aux Açores mouvement indépendantiste fait trop l'affaire des Américains pour qu'on ne les soupçonne pas d'y jouer un certain

... et progression soviétique

De cette perte de prestige, l'U.R.S.S. profite, bien entendu, même si l'idée mythique que des millions de gens s'en faisaient à travers le monde au lendemain de la victoire sur l'axe a elle aussi largement décliné. Plus personne ne voit en elle, comme à l'époque de « pépé Staline », le paradis sur terre. Mais seule une minorité croit, avec Soljenitsyne, qu'elle n'est qu'un enfer. Maintenant qu'elle a cessé de s'ériger en modèle universel, et qu'il lui faut prendre son parti de la différenciation croissante tant au sein des États à gouvernement communiste

L'histoire, depuis qu'elle s'écrit, est lutte entre des courants contradictoires. C'est une vue de l'esprit que de s'imaginer que les engagements les plus solennels, et même les plus sincères, peuvent soudain la figer : trop de forces sont à l'œuvre qui provoquent réactions et contre-réactions, échappant bien souvent, d'ailleurs, à ceux qui les ont mises en mouvement. Aussi bien la liste des

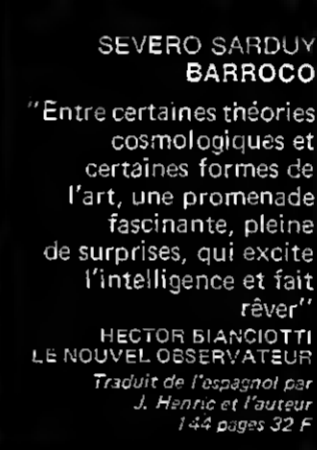
traités violés ou tombés en désuétude est-elle singulièrement plus longue que celle des accords respectés jusqu'à leur terme.
Est-ce à dire qu'Helsinki est inutile, et que les cent dix pages de l'acte final rejoindront dans les cartons verts des archives les innombrables documents dédiés par l'humanité à l'esprit d'Utopie ? Pas le moins du monde. D'abord, parce qu'il n'est pas inutile, dans la mesure où il existe des divergences à l'intérieur du camp socialiste, d'apporter à ceux qui ont mis sur la détente l'appoint d'un succès. Mieux vaut, comme le pense M. Giscard d'Estaing, que le vingt-cinquième congrès du P.C. soviétique, qui se déroulera l'an prochain, marque l'apogée de la détente que le point de départ d'une nouvelle guerre froide.
Mais aussi parce que, dans les dispositions de l'acte final, il en est un grand nombre qui, à condition qu'on ne s'en aggrave pas le poids, peuvent fournir une certaine aide à ceux qui ont la politique et tentent à travers par le mépris, par ce, citoyens, familles, groupes ou nations, ils ont peu de force à leur disposition. Ce serait se voiler les yeux que de croire que, parce que l'acte aura été signé, la réalité se trouvera modifiée du jour au lendemain. Mais disons que, pendant au moins un temps, il devrait y avoir des choses qu'il sera plus difficile de faire. Le tout est de prendre suffisamment au sérieux les engagements qui vont être contractés pour être déterminés à rappeler à leur respect dès la première violation.
Enfin, et c'est là sans doute le principal, le « sommet » d'Helsinki devrait aider à développer entre les nations, c'est-à-dire entre les hommes, des relations qui permettent de surmonter petit à petit les abîmes de méfiance, les malentendus et les procès d'intention que, pendant des décennies, se sont faits l'un à l'autre le monde socialiste et le monde capitaliste. Notre siècle n'est pas précisément celui de la détente, et du Proche-Orient aux rives du Tage et de la Seine, on le constate tous les jours. Il n'empêche que la détente a déjà pratiqué une modeste brèche dans le mur qui sépare les deux camps. Des rapports humains et même des amitiés dignes de ce nom se sont établis qui eussent paru jadis inconcevables. Les armements militaires étant ce qu'ils sont, est-il un autre espoir pour l'humanité que de tenter d'élargir cette brèche ? Helsinki peut, doit y contribuer.

été seuil

12 Littérature et théorie littéraire



ROLAND BARTHES
ROLAND BARTHES
Barthes donne enfin son Roland Barthes. Un constat, et un peu plus que cela, une pensée en plein mouvement.
Collection Microcosme
"Écrits de toujours" (1974-80)
dirigé par Denis Roche
192 pages, 10,50 F



SEVERO SARDUY
BARROCO
Entre certaines théories cosmologiques et certaines formes de l'art, une promenade fascinante, pleine de surprises, qui excite l'intelligence et fait rêver.
HECTOR BIANCIOTTI
LE NOUVEL OBSERVATEUR
Traduit de l'espagnol par J. Henne et l'auteur
144 pages, 32 F



Paul Zumthor
Langue, texte, énigme
A travers l'étude de la littérature médiévale se dresse une problématique actuelle parce qu'universelle : celle des lois de l'écriture.
Collection Poétique dirigée par G. Genette et T. Todorov
238 pages, 32 F



JEAN PARIS
UNIVERS PARALLÈLES
1. THÉÂTRE
Du commentaire philosophique à la critique générative, le théâtre reçoit ici les éclairages les plus divers.
Collection Pierres Vives
192 pages, 26 F



NOAM CHOMSKY
QUESTIONS DE SÉMANTIQUE
Le problème de la syntaxe, que Noam Chomsky avait traité jusqu'ici, débouche sur une nouvelle question : et la sémantique ? Near Chomsky démontre ici que la "structure profonde" gouverne aussi le sens.
Coll. l'Ordre philosophique dirigée par P. Ricoeur et F. Vihari
240 pages, 33 F

DEMAIN : Philosophie et Sciences humaines
SEUIL, 27, RUE JACOB-PARIS 6 / CATALOGUE SUR DEMANDE

EUROPE

Après la constitution par l'assemblée du M.F.A. d'un triumvirat

« Ce qui nous sépare des communistes portugais, c'est Staline... »

déclare M. Mario Soares à R.T.L.

M. Mario Soares a estimé, le samedi 26 juillet au micro de R.T.L. qu'il fallait « attendre pour voir » dans quelle mesure la mise en place à Lisbonne d'un triumvirat de trois généraux représentait une « coupure » avec le passé récent.

Le secrétaire général du parti socialiste portugais, qui était le rédacteur en chef du journal insubordonné, a souligné que, selon le pacte conclu entre le M.F.A. et les partis politiques, « c'est le Conseil de la révolution qui est l'organe suprême du pouvoir au Portugal ».

Après avoir indiqué qu'en lançant vendredi son appel à la mobilisation, le général Costa Gomes « parlait le même langage que les socialistes », M. Soares a considéré toutefois qu'il semblait y avoir « contradiction » entre les positions du chef de l'Etat et les décisions qui ont été finalement prises par l'assemblée du M.F.A.

« C'est la question que se pose tout le Portugal », a dit M. Soares. Pourquo ? ce discours après le résultat de l'assemblée ? Il y a, apparemment, une contradiction qui, peut-être, doit être expliquée au pays. Qui est mieux placé pour le faire que le président de la République lui-même ? »

Quant au mouvement des forces armées, M. Soares a souligné le « sectarisme » de certains militaires, en faisant toutefois observer que le M.F.A. « doit être la garantie du processus révolutionnaire ». Pour ce qui est, cependant que le M.F.A. « se place au-dessus des partis. S'il se mêle des affaires des partis, il permet des divisions en son sein. Or le M.F.A. est né pour assurer la voie pacifique de la révolution ».

M. Soares s'est élevé contre la tendance de certains de transporter la réalité portugaise en France. Il a noté que l'union de la gauche en France s'est faite autour d'un programme commun de gouvernement, alors qu'au Portugal « le parti communiste a toujours refusé les pro-

positions socialistes allant dans ce sens ».

Il a encore souligné que les positions de sa formation sont « très proches » de celles du parti socialiste français, en notant au passage le soutien que lui apporte M. François Mitterrand. Cependant, il a tenu à critiquer M. Didier Motchane, membre du bureau exécutif du parti socialiste français et ambassadeur du G.E.R.E.S., qui a émis des réserves à son encontre.

« M. Didier Motchane est en France, a dit M. Soares, et il parle de la révolution au Portugal comme le fait d'habitude un professeur éminent des réalités. Je voudrais savoir, s'il était à notre place, s'il renoncerait à défendre les libertés et se soumettrait aux communistes ou à la faction des militaires qui sont avec les communistes ».

« Ce qui nous sépare des communistes portugais, a-t-il ajouté, ce n'est ni Marx ni même peut-être Lénine, c'est Staline et sa conception de l'Etat ».

M. FIDEL CASTRO ASSURE LES MILITAIRES PORTUGAIS DE L'APPUI DE CUBA « EN TOUTE CIRCONSTANCE »

La Havane (A.P.F.). — Prenant la parole à Santa-Clara, samedi 26 juillet, M. Fidel Castro, premier ministre cubain, a chaleureusement félicité le général Otelo Saraiva de Carvalho, commandant du Copcon, pour sa nomination au triumvirat militaire.

Le général de Carvalho, en visite à Cuba depuis le 21 juillet, se trouvait aux côtés de M. Fidel Castro pour la célébration du vingt-deuxième anniversaire de l'attaque de la caserne Moncada, point de départ de la révolution cubaine. Le leader cubain a déclaré que, lorsque les hommes parlent et agissent à l'instar de M. de Carvalho, « sans peur, ni hésitation, ni en être le mouvement révolutionnaire était assuré ».

Le premier ministre cubain a également estimé que la révolution portugaise ne sera pas plus facile que ne l'a été celle de Cuba, mais il s'est montré confiant dans sa réussite. Il a, en outre, félicité les militaires portugais et a déclaré qu'il était leur « compagnon » et leur « frère ». Or, il assure de son appui en « toute circonstance ».

Le général Vasco Gonçalves veut créer un « Front d'unité populaire »

(Suite de la première page.)

Ce projet, notamment, ne semble pas avoir été discuté longuement dans les diverses unités, ni même au sein des organismes dirigeants du M.F.A. Le premier ministre en a, cependant, repris les grandes lignes au cours de son intervention devant l'assemblée de vendredi. Certains croient savoir qu'il serait le principal auteur du texte, d'autres estiment qu'il l'a plutôt repris à son compte. Les thèmes abordés furent en tout cas une suite logique au « document-guide » adopté le 8 juillet et le ton resta fidèle à l'exposé sur la situation politique fait le même jour par le général Vasco Gonçalves lui-même.

Selon certains officiers proches du major Melo Antunes, le Conseil de la révolution aurait confié, il y a une dizaine de jours, au chef de l'Etat, au premier ministre et au commandant du Copcon la tâche de rédiger un texte d'orientation politique sur lequel chaque membre du Conseil aurait eu à se prononcer. Il s'est convenu que le texte de la réunion de l'assemblée du M.F.A. serait différé. Mais le général Vasco Gonçalves aurait présenté son texte et l'assemblée aurait

été convoquée en dépit des conventions. C'est pour protester contre une telle attitude que le « groupe » du major Melo Antunes aurait boycotté la réunion de l'assemblée sans pour autant songer à démissionner.

Le plan du général Gonçalves est ambitieux. Il s'agit d'unifier en un front commun au rôle imprécis « l'avant-garde politique du processus en cours ». On donne même ses limites : « Des franges de l'Union démocratique populaire (maoïste) aux franges du parti socialiste ». Ce bloc serait appelé à soutenir une politique économique hardie dans l'exposé détaillé ne présente pas d'innovations majeures par rapport aux projets antérieurs. Rien cependant n'est envisagé de l'autorité des grandes têtes de chapitre traditionnelles sur la délimitation des secteurs publics et privés, l'austérité et les réformes de structures, ou peut-être quelques « mesures moralisatrices » qui prévoient notamment « la réquisition des résidences secondaires de luxe pour les congés des travailleurs » et « l'usage de certaines voitures particulières à usage personnel qui seront utilisées à des fins sociales ».

Le plus urgent demeure cependant inséré : le pays n'a toujours pas de gouvernement. La presse, depuis plusieurs jours, annonce que l'équipe est pratiquement constituée. Il semble toutefois que les obstacles sont loin d'être levés. Le premier ministre aimerait préserver le maximum de continuité avec le précédent cabinet, mais il lui faut bien remplacer les démissionnaires.

Deux vice-premiers ministres — le général de Carvalho et un professeur de l'université de Coimbra, M. Teixeira Ribeiro — remplaceraient les quatre ministres sans portefeuille qui forment le conseil restreint du gouvernement portugais. Les ministres du secteur économique resteraient à leur poste ; mais l'un d'entre eux, au moins celui de l'industrie, M. João Cravinho, attend encore que l'on réponde à sa demande de démission qu'il a adressée au M.F.A. « pour le mettre devant ses responsabilités ». Il est de ceux qui réclament des mesures énergiques pour sortir de l'ambiguïté et de l'insaisissable cohérence de deux systèmes inconciliables.

La présence de socialistes dissidents est douteuse. M. Mario Soares est parvenu, semble-t-il, à rattacher ses « égarés » et la position adoptée par le parti est toute participation à une coalition qui ne voudrait pas dire son nom.

La tactique des socialistes est entièrement axée sur le soutien au général Costa Gomes. Mais il faut aussi noter dans leur dernier communiqué un net changement de ton à l'égard des communistes, qui ne sont pas notamment critiqués. Virage à gauche suivant le conseil d'amis européens (et notamment français) ? Le P.S. parle de « pouvoir démocratique des travailleurs », d'« expériences autogestionnaires », affirme ne pas s'opposer aux « communistes de gauche » et « formes de démocratie » des pays où l'on assure « leur articulation avec le pouvoir démocratique de l'Etat ».

Dans le même temps le parti communiste s'abstient, lui aussi, de toute attaque contre le F.S.P. S'il conclut encore les négociations de division de ceux qui se disent démocrates et socialistes, il juge, deux lignes plus loin, que les obstacles sont loin d'être levés. Les obstacles sont les « mesures moralisatrices » qui prévoient notamment « la réquisition des résidences secondaires de luxe pour les congés des travailleurs » et « l'usage de certaines voitures particulières à usage personnel qui seront utilisées à des fins sociales ».

DOMINIQUE POUCHIN et JOSÉ REBELO.

M. ROLAND LEROY : M. Soares intervient contre l'unité entre socialistes et communistes français.

Budapest (A.P.F.). — M. Mario Soares, secrétaire général du parti socialiste portugais, a déclaré le dimanche 27 juillet M. Roland Leroy, membre du bureau politique du parti communiste français, dans une interview diffusée à la télévision hongroise et rapportée par l'agence M.L.L.

Le P.C.F., a ajouté M. Leroy, observe avec « inquiétude » le comportement de M. Soares, parce qu'il est intervenu « dans les affaires politiques françaises et osons positionner contre l'unité entre les socialistes et les communistes français ».

Il a fait observer que son parti soutient le parti communiste portugais, mais que cela ne signifie pas qu'en France « les conditions prévalent la même journée que au Portugal, parce que les conditions politiques sont différentes dans les deux pays ».

POINT DE VUE

Rien n'est joué

par DOMINIQUE DE ROUX (**)

On comprend la mélancolie du peuple kaballe, une fois de plus traité en otage par tous les Diablos de la sociale-démocratie, où à qui les marxistes font passer quotidiennement le test de la lapine dans l'espoir d'une union avec le M.F.A. Mais, de Portugal souverain avec son histoire flottante et son langage fabuleusement imprécis, il n'est jamais question. Et puisque les capitaines ne se décident pas à choisir entre la droite et la gauche, puisqu'ils échappent aux concepts, à l'entendement, qu'ils ne s'expriment point par des discours électoraux, puissons-les. Ils vont voir de quel bois se chauf-

POINT DE VUE

Rien n'est joué

par DOMINIQUE DE ROUX (**)

font les partis des grandes personnes, des messieurs à moustache. Or les obligations à fermer le Portugal, à mettre la clé sous la porte. D'autant, les incapables, qu'il sont porteurs de l'esprit universel. L'histoire de la Castille est impériale, celle du Portugal universaliste, ce qui ne veut rien dire pour des marxistes qui voudraient à leur façon arrêter l'histoire. D'ici qu'ils créent une société différente, fondée justement sur le particularisme de son langage, qui est en même temps un esprit ! Verra-t-on naître

CORRESPONDANCE

Le socialisme et la démocratie

Le socialisme résultera d'un certain état de la société et de la conscience populaire et de rapports de force dans des comités fermés, des assemblées manipulées ou à l'état-major de l'armée. Sinon Salvador Alende serait mort pour rien.

Les « politiciens discrédités »

De son côté, M. J. Pinard de Besançon écrit :

Dans le bulletin de l'étranger (20-21 juillet) vous parlez de « politiciens discrédités ». Il aurait été bon de préciser aux yeux de qui ? du monde, des militaires du M.F.A. ou du peuple portugais ? Peut-on parler de « politiciens discrédités » lorsque des dizaines de milliers de personnes participent à des réunions où parlent certains de ces politiciens ? Il est curieux que vous mentionnez en épigone (le Monde du 23 juillet) la lettre d'un membre du P.S., M. Orjolle, qui prend le contrepied de son parti. En quel cas témoignage est-il représentatif ?

Cet article va être utilisé à fond par le P.C.F. pour tenter de rassurer au maximum tous ceux que l'attitude de M. Cunha au moment de l'assemblée a inquiétés. Quant à M. Ravenel (le Monde du 23 juillet), il lui est facile d'écrire et les socialistes révolutionnaires commencent déjà une force réelle ». On a envie de lui demander pourquoi, dans ces conditions, les masses portugaises n'ont pas voté le 25 avril pour ces groupes (je pense au M.S.S.) qui sollicitaient leurs suffrages. Qui ou non le M.S.S. a-t-il obtenu un tiers des mandats au sein du P.S. portugais avant de faire scission et 1 % des voix le 25 avril ?

Les méthodes du parti communiste

MM. P. et M. Gervais (Paris) remarquent :

Pour les envoyés spéciaux du Monde au Portugal (22 juillet), les attaques des sièges du P.C.P. ou du M.D.P.-C.L.E. ont été bien mises en évidence. L'intimidation pour les uns, facilité pour les autres, les journalistes de leur côté dominant au Portugal une image qui laisse peut-être illusion à l'étranger, mais que les Portugais reconnaissent de moins en moins. Les ministres eux-mêmes, lorsqu'ils voulaient respecter les désirs de la base, se trouvaient pris en vitesse par une presse ne connaissant pas d'autre ligne que celle de la collectivisation et de la centralisation.

POINT DE VUE

Rien n'est joué

par DOMINIQUE DE ROUX (**)

Le 26 avril, Otelo de Carvalho et ses amis n'ont même pas fait un coup d'Etat. Ils ont juste chaperonné l'Etat. C'était le temps où le Portugal, depuis des mois, était spinola ou pas spinola ; où l'on se levait pour acheter le journal et où le général Spínola en core. Eux, ils avaient été chaperonnés en Guinée. Ils avaient pu remarquer qu'il préparait un coup d'Etat très sérieux, même qu'il souffrait de la peste. Ils ont donc pu que ça se passe. Ils étaient aussi bien renseignés sur le coup de Kaulza de Arriaga ; également sur le colonel Vasco Gonçalves qui manigançait avec le P.C.P.

Il semblerait tout le monde. Et tandis que Spínola rédigeait son bouquin déconstruit au moins deux fois, les lurons qui n'avaient jamais lu Marx ni Clausewitz, et qui connaissaient encore moins le regard dédaigneux de l'histoire, ont pu se rendre compte que ça se passe. Ils étaient aussi bien renseignés sur le coup de Kaulza de Arriaga ; également sur le colonel Vasco Gonçalves qui manigançait avec le P.C.P.

Adolescents généraux, inconnus, ils s'expriment trop tard dans le monde. Spínola n'a fait que leur billes et que le 26 septembre Cunha le grand méchant loup, se confiant au M.F.A., le rouge bien entendu, s'est rendu à l'Assemblée au son de la trompette.

Bien n'est joué ! Le M.F.A. avec ses contradictions, ses déclarations, ses crises, ses étonnances dans les partis, cet instant qui accapare l'instant d'après, à la recherche d'une société sans classes, mais que l'Etat et le P.C.P. l'industrialisation autocratique entre Mme de Grand Air et quatre Bécassines.

Le M.F.A., s'il voyait des miracles, il ne croit pas !

(*) Extrait.

Le Point croit savoir que l'ex-général Spínola serait venu la semaine dernière à Paris rencontrer un certain Calvao ou « Calvao ». C'est une erreur. M. Calvao, estime l'indomptable, était le chef de deux personnalités : le capitaine Adolfo Calvao, en exil en Espagne depuis le 28 septembre, qui est l'un des chefs de l'armée clandestine de libération portugaise, et le général de Melo avait appartenu à la junte mise en place au lendemain du soulèvement du 25 avril 1974.

POINT DE VUE

Rien n'est joué

par DOMINIQUE DE ROUX (**)

Le 26 avril, Otelo de Carvalho et ses amis n'ont même pas fait un coup d'Etat. Ils ont juste chaperonné l'Etat. C'était le temps où le Portugal, depuis des mois, était spinola ou pas spinola ; où l'on se levait pour acheter le journal et où le général Spínola en core. Eux, ils avaient été chaperonnés en Guinée. Ils avaient pu remarquer qu'il préparait un coup d'Etat très sérieux, même qu'il souffrait de la peste. Ils ont donc pu que ça se passe. Ils étaient aussi bien renseignés sur le coup de Kaulza de Arriaga ; également sur le colonel Vasco Gonçalves qui manigançait avec le P.C.P.

Il semblerait tout le monde. Et tandis que Spínola rédigeait son bouquin déconstruit au moins deux fois, les lurons qui n'avaient jamais lu Marx ni Clausewitz, et qui connaissaient encore moins le regard dédaigneux de l'histoire, ont pu se rendre compte que ça se passe. Ils étaient aussi bien renseignés sur le coup de Kaulza de Arriaga ; également sur le colonel Vasco Gonçalves qui manigançait avec le P.C.P.

Adolescents généraux, inconnus, ils s'expriment trop tard dans le monde. Spínola n'a fait que leur billes et que le 26 septembre Cunha le grand méchant loup, se confiant au M.F.A., le rouge bien entendu, s'est rendu à l'Assemblée au son de la trompette.

Bien n'est joué ! Le M.F.A. avec ses contradictions, ses déclarations, ses crises, ses étonnances dans les partis, cet instant qui accapare l'instant d'après, à la recherche d'une société sans classes, mais que l'Etat et le P.C.P. l'industrialisation autocratique entre Mme de Grand Air et quatre Bécassines.

Le M.F.A., s'il voyait des miracles, il ne croit pas !

(*) Extrait.

Le Point croit savoir que l'ex-général Spínola serait venu la semaine dernière à Paris rencontrer un certain Calvao ou « Calvao ». C'est une erreur. M. Calvao, estime l'indomptable, était le chef de deux personnalités : le capitaine Adolfo Calvao, en exil en Espagne depuis le 28 septembre, qui est l'un des chefs de l'armée clandestine de libération portugaise, et le général de Melo avait appartenu à la junte mise en place au lendemain du soulèvement du 25 avril 1974.

POINT DE VUE

Rien n'est joué

par DOMINIQUE DE ROUX (**)

Le 26 avril, Otelo de Carvalho et ses amis n'ont même pas fait un coup d'Etat. Ils ont juste chaperonné l'Etat. C'était le temps où le Portugal, depuis des mois, était spinola ou pas spinola ; où l'on se levait pour acheter le journal et où le général Spínola en core. Eux, ils avaient été chaperonnés en Guinée. Ils avaient pu remarquer qu'il préparait un coup d'Etat très sérieux, même qu'il souffrait de la peste. Ils ont donc pu que ça se passe. Ils étaient aussi bien renseignés sur le coup de Kaulza de Arriaga ; également sur le colonel Vasco Gonçalves qui manigançait avec le P.C.P.

Il semblerait tout le monde. Et tandis que Spínola rédigeait son bouquin déconstruit au moins deux fois, les lurons qui n'avaient jamais lu Marx ni Clausewitz, et qui connaissaient encore moins le regard dédaigneux de l'histoire, ont pu se rendre compte que ça se passe. Ils étaient aussi bien renseignés sur le coup de Kaulza de Arriaga ; également sur le colonel Vasco Gonçalves qui manigançait avec le P.C.P.

Adolescents généraux, inconnus, ils s'expriment trop tard dans le monde. Spínola n'a fait que leur billes et que le 26 septembre Cunha le grand méchant loup, se confiant au M.F.A., le rouge bien entendu, s'est rendu à l'Assemblée au son de la trompette.

Bien n'est joué ! Le M.F.A. avec ses contradictions, ses déclarations, ses crises, ses étonnances dans les partis, cet instant qui accapare l'instant d'après, à la recherche d'une société sans classes, mais que l'Etat et le P.C.P. l'industrialisation autocratique entre Mme de Grand Air et quatre Bécassines.

Le M.F.A., s'il voyait des miracles, il ne croit pas !

(*) Extrait.

Le Point croit savoir que l'ex-général Spínola serait venu la semaine dernière à Paris rencontrer un certain Calvao ou « Calvao ». C'est une erreur. M. Calvao, estime l'indomptable, était le chef de deux personnalités : le capitaine Adolfo Calvao, en exil en Espagne depuis le 28 septembre, qui est l'un des chefs de l'armée clandestine de libération portugaise, et le général de Melo avait appartenu à la junte mise en place au lendemain du soulèvement du 25 avril 1974.

Le Point croit savoir que l'ex-général Spínola serait venu la semaine dernière à Paris rencontrer un certain Calvao ou « Calvao ». C'est une erreur. M. Calvao, estime l'indomptable, était le chef de deux personnalités : le capitaine Adolfo Calvao, en exil en Espagne depuis le 28 septembre, qui est l'un des chefs de l'armée clandestine de libération portugaise, et le général de Melo avait appartenu à la junte mise en place au lendemain du soulèvement du 25 avril 1974.

POINT DE VUE

Rien n'est joué

par DOMINIQUE DE ROUX (**)

Le 26 avril, Otelo de Carvalho et ses amis n'ont même pas fait un coup d'Etat. Ils ont juste chaperonné l'Etat. C'était le temps où le Portugal, depuis des mois, était spinola ou pas spinola ; où l'on se levait pour acheter le journal et où le général Spínola en core. Eux, ils avaient été chaperonnés en Guinée. Ils avaient pu remarquer qu'il préparait un coup d'Etat très sérieux, même qu'il souffrait de la peste. Ils ont donc pu que ça se passe. Ils étaient aussi bien renseignés sur le coup de Kaulza de Arriaga ; également sur le colonel Vasco Gonçalves qui manigançait avec le P.C.P.

Il semblerait tout le monde. Et tandis que Spínola rédigeait son bouquin déconstruit au moins deux fois, les lurons qui n'avaient jamais lu Marx ni Clausewitz, et qui connaissaient encore moins le regard dédaigneux de l'histoire, ont pu se rendre compte que ça se passe. Ils étaient aussi bien renseignés sur le coup de Kaulza de Arriaga ; également sur le colonel Vasco Gonçalves qui manigançait avec le P.C.P.

Adolescents généraux, inconnus, ils s'expriment trop tard dans le monde. Spínola n'a fait que leur billes et que le 26 septembre Cunha le grand méchant loup, se confiant au M.F.A., le rouge bien entendu, s'est rendu à l'Assemblée au son de la trompette.

Bien n'est joué ! Le M.F.A. avec ses contradictions, ses déclarations, ses crises, ses étonnances dans les partis, cet instant qui accapare l'instant d'après, à la recherche d'une société sans classes, mais que l'Etat et le P.C.P. l'industrialisation autocratique entre Mme de Grand Air et quatre Bécassines.

Le M.F.A., s'il voyait des miracles, il ne croit pas !

(*) Extrait.

Le Point croit savoir que l'ex-général Spínola serait venu la semaine dernière à Paris rencontrer un certain Calvao ou « Calvao ». C'est une erreur. M. Calvao, estime l'indomptable, était le chef de deux personnalités : le capitaine Adolfo Calvao, en exil en Espagne depuis le 28 septembre, qui est l'un des chefs de l'armée clandestine de libération portugaise, et le général de Melo avait appartenu à la junte mise en place au lendemain du soulèvement du 25 avril 1974.

Le Point croit savoir que l'ex-général Spínola serait venu la semaine dernière à Paris rencontrer un certain Calvao ou « Calvao ». C'est une erreur. M. Calvao, estime l'indomptable, était le chef de deux personnalités : le capitaine Adolfo Calvao, en exil en Espagne depuis le 28 septembre, qui est l'un des chefs de l'armée clandestine de libération portugaise, et le général de Melo avait appartenu à la junte mise en place au lendemain du soulèvement du 25 avril 1974.

militaire
L'e

سك ان الرطل

EUROPE

Militaire au Portugal

L'économie devant l'orage

II. - Des réformes au choix politique

Production en recul, aggravation du chômage. On estime qu'il se...

faillite, afin d'éviter l'aggravation du chômage. On estime qu'il se...

dans les usines, les tentatives déjà faites sous la direction des cadres de l'industrie...

La première mesure sérieuse visant à réorienter la consommation...

Réorienter la production et le commerce

Un plan de mesures industrielles à court terme a été adopté...

C'est pourquoi ministres et secrétaires d'Etat sont parvenus à...

La dernière voie d'action consiste à aller plus loin encore...

Des questions de fond

quatrième gouvernement pro- et au moins de quatre mois...

La première est celle de l'autoritarisme; mais on peut se demander pourquoi elle...

Les divergences entre ces deux lignes: celle du modèle centralisé et autoritaire, comme dans les pays de l'Est...

Turquie

EN DÉPIT DES EXIGENCES DE L'OPINION

Ankara entend limiter les mesures visant les bases américaines

Les mesures visant les bases américaines en Turquie, bien que revêtant le caractère limité...

de la majorité démocrate et Hugh Scott, leader de la minorité républicaine, ont invité la Chambre...

De notre correspondant

Ankara. - Le drapeau turc, est symboliquement hissé, depuis le 26 juillet, devant les bases et les installations militaires américaines en Turquie.

de la volonté du gouvernement de prendre de sévères mesures de récession...

ARTUN UNSAL

HUIT MILLE SOLDATS ET VINGT-CINQ INSTALLATIONS

Washington (A.F.P.). - Environ huit mille soldats américains sont répartis dans les vingt-cinq bases dont disposent les Etats-Unis en Turquie...

M. Ecevit, ancien premier ministre, chef du parti républicain du peuple, qui se trouve en Roumanie sur l'invitation de M. Ceausescu...

Grèce

Ouverture du procès des auteurs du coup d'Etat du 21 avril 1967

Athènes. - La cour d'appel d'Athènes, saisie par une ordonnance spéciale, juge, à partir de ce mardi 28 juillet, les principaux responsables du coup d'Etat du 21 avril 1967...

alentours de la prison Korydallos, où se déroule le procès, dans un faubourg désigné d'Alabara...

Inde

MANIFESTATIONS CONTRE MME GANDHI DANS L'ETAT DU GOUDJERAT

L'opposition manifestée depuis six semaines par le gouvernement de l'Etat du Goudjerat contre le gouvernement central...

Thaïlande

PREMIERE PRISE DE CONTACTS AVEC LE CAMBODGE

Radio-Phnom-Penh a confirmé dimanche 27 juillet que les relations entre le Cambodge et la Thaïlande s'améliorent...

ASIE

PROCHE-ORIENT

Egypte

La presse du Caire met une sourdine à ses critiques contre l'U.R.S.S.

Selon le « New York Times », l'Egypte a suspendu depuis trois mois environ les facilités postales qu'elle accordait habituellement...

De notre correspondant

Le Caire. - L'Egypte prend ses précautions au cas où les tractations en cours avec Israël en vue de parvenir à un second dégage-

THE MIDDLE EAST. Ask for a free specimen copy or subscribe to The Middle East magazine...

M.F.A. d'un

Les commentaires

UN CONTINENT
QUI CHERCHE SA VOIE

Australie

1975 : une année difficile pour l'Australie. L'inflation risque d'atteindre le taux de 20 %, « un taux intolérable », déclare récemment le premier ministre, M. Whitlam. Le chômage — phénomène naguère quasiment inconnu dans ce pays — fait des ravages. Il reste que le niveau de vie de l'Australien moyen demeure un des plus élevés du monde et que ce pays, qui a la taille d'un continent, possède de formidables richesses minières.

L'Australie continue de chercher sa voie. L'arrivée au pouvoir des travaillistes en 1972 l'avait fait sortir de la torpeur imposée par vingt-trois années de direction conservatrice. Mais le gouvernement traverse une zone de forte turbulence. M. Whitlam demeure optimiste; il affirme tenir solidement la barre. L'opposition pourrait politiser l'an prochain la contestation, à retourner devant le scrutin et aurait de grandes chances de vaincre. Notre correspondant à Canberra, Kenneth Randall, analyse les difficultés actuelles de M. Whitlam.

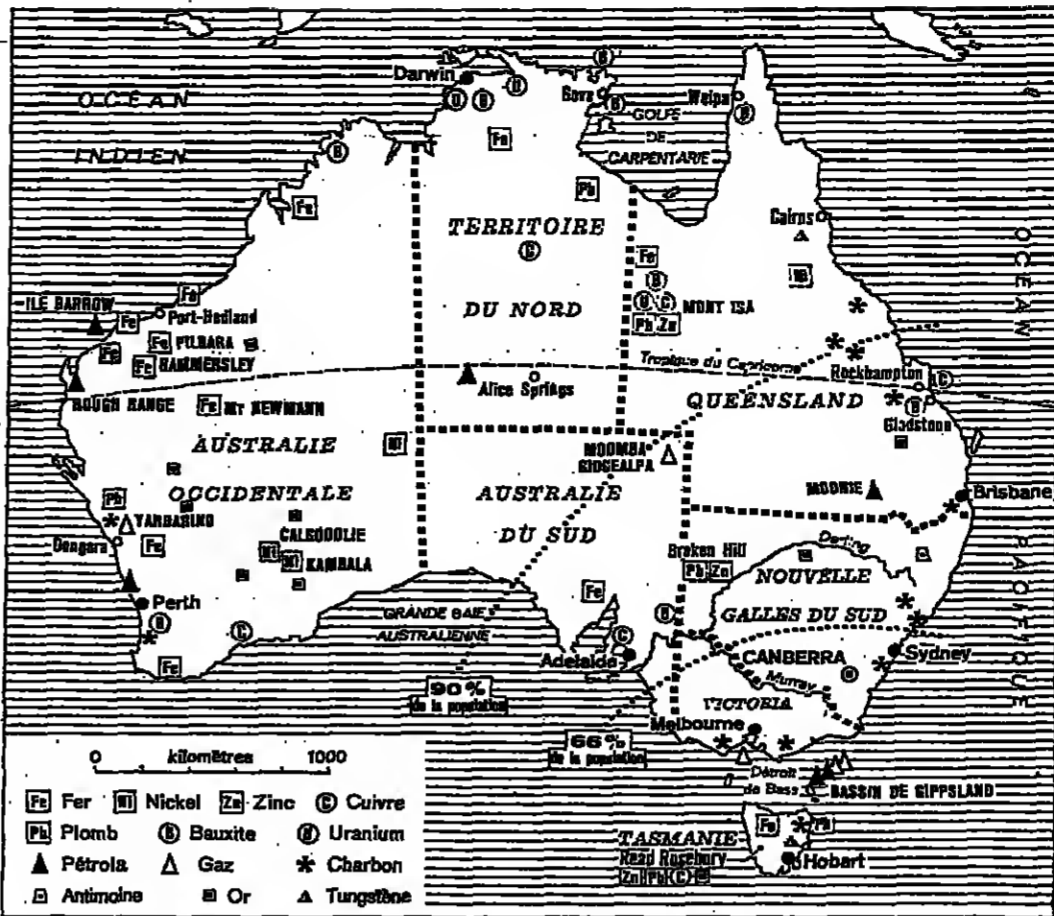
Le premier ministre a trop souvent dénoncé l'alignement des conservateurs sur les Américains pour ne pas tenter de libérer l'Australie de la tutelle étrangère. Mais que faire alors qu'il leur développe l'économie et que les capitaux locaux n'y suffisent pas ? Le gouvernement louvoie sans qu'on puisse encore affirmer qu'il prendra un tournant décisif en faveur de la tutelle étrangère sur l'industrie et le secteur minier. Notre envoyé spécial Gérard Viratelle fait le point de la situation dans ce domaine.

La prospérité ? La société de consommation ? Qui signifierait ces concepts, pour la petite minorité aborigène en faveur de laquelle M. Whitlam avait promis d'œuvrer et qu'il tente affectivement de sortir de sa misère ? Cependant, conclut Michelle Grantin, journaliste à l'Age de Melbourne, la culture de ce peuple paraît condamnée à terme. Sa disparition paraît être la condition de l'intégration des aborigènes dans la communauté nationale.

Mais quelle est donc la culture produite par la civilisation australienne contemporaine ? Frances Kelly passe au revif, au poète, non sans humour ni sans humeurs, quelques courants de la littérature moderne. Plusieurs écrivains apparaissent, qui semblent s'intéresser à leur pays. D'autres vivent dans un ghetto urbain, loin des banlieues pour classes moyennes où la recherche littéraire n'est guère appréciée. Dans ce domaine encore, l'Australie cherche sa voie. Dans ses conditions propres, mais, somme toute, comme l'ensemble du monde occidental auquel elle appartient.

LIRE

- Les aborigènes vont perdre leur culture avant de s'intégrer dans la nation (page 8).
- Les investissements étrangers : un besoin qui bat en brèche une volonté d'indépendance (page 9).
- Le décalé intellectuel des banlieues riches ne pourra guère les écarter de la société d'occidentaux (page 10).



M. Whitlam au pouvoir

UN COMBAT INCESSANT POUR LA SURVIE POLITIQUE

QUATORZE mois après l'avoir pour la seconde fois emporté lors d'élections générales, le gouvernement travailliste de M. Gough Whitlam est encore contraint de lutter pour sa survie. Si l'opposition parlementaire — le parti libéral et le parti national agrarien — avalent les moyens de provoquer une nouvelle contestation, il est certain qu'ils vaincraient. Si l'on en croit les plus récents sondages d'opinion, le parti travailliste subirait la défaite la plus cuisante qu'aucun parti ait jamais enregistrée dans l'histoire électorale australienne. Mais l'opposition ne parvient pas à trouver cette occasion de convoquer l'électorat, et le parti travailliste poursuit son combat.

M. Whitlam paraît sincère lorsqu'il se dit persuadé que son gouvernement dirigera le pays jusqu'à la date prévue, c'est-à-dire jusqu'en 1977. Rares sont cependant ceux qui partagent cette opinion. Le gouvernement demeure minoritaire au Sénat — il l'a toujours été depuis sa formation, en 1972. L'année prochaine, peut-on penser, le chef de l'opposition, M. Malcolm Fraser (membre du parti libéral) sera tenté de contraindre le pouvoir à demander aux Australiens de se rendre aux urnes. Il peut en effet refuser le vote des crédits au gouvernement en usant de sa puissance au Sénat. M. Whitlam n'aurait alors d'autre possibilité que de se retirer vers les élections, qui — toute constitutionnelle — désigneraient d'ailleurs des députés et non des sénateurs.

La gauche perd son chef

En ce mois de juillet, M. Whitlam ne dispose que d'une majorité de trois voix à la Chambre; il a en effet perdu lors d'une élection partielle un siège que les travaillistes ont contristé pendant vingt et un ans sans interruption. Le chef du gouvernement a pris consciemment le risque d'aller au devant de la défaite en acceptant de retirer sa confiance à son ministre de la défense, M. Lance Barnard, qui, jusqu'à l'année dernière, était son plus fidèle lieutenant et son adjoint direct (il a été nommé ambassadeur en Suède). Le premier ministre a pris prétexte du retrait de M. Barnard pour procéder à son plus important remaniement ministériel depuis 1972. En accord avec le règlement du parti travailliste, il s'agissait avant tout de placer à de nouveaux postes des personnalités connues, puisqu'aucun des parlementaires du parti n'étaient eux se contentant d'adhérer en suite les portefeuilles. Cependant, aux yeux de M. Whitlam, il s'agissait d'un début de régénération de l'image du gouvernement travailliste en prévision de nouvelles élections. Mais deux mois seulement après cette opération, la stratégie du chef du gouvernement est mise en pièces.

En vue de la récente élection locale, M. Whitlam s'était engagé personnellement dans la campagne. L'opposition l'a pourtant emporté avec une majorité de 16 % des voix. La même semaine, M. Whitlam a jugé nécessaire de se séparer de M. Jim Cairns, son vice-premier ministre. Un mois seulement auparavant, il avait jugé nécessaire de retirer au même M. Cairns son portefeuille des finances, le second en importance du cabinet. Dans le premier cas, il a accusé M. Cairns d'avoir commis de sérieuses erreurs de jugement. Dans le second, il l'a accusé d'avoir trompé le Parlement au sujet de certaines activités dans lesquelles il s'était engagé. Cette décision n'était pas directement M. Cairns dans ses fonctions de vice-premier ministre et de chef adjoint de la majorité. Mais M. Whitlam a sommé le parti de choisir entre « lui et moi » et M. Cairns a été remplacé par M. Frank Crean, ministre du commerce extérieur.

Ce dernier est un vétéran, dénué de tout charisme, de l'action politique travailliste. Il était ministre des finances il y eut huit mois lorsqu'il fut remplacé par M. Cairns, alors au faite de sa popularité. A cette époque, les plus ardens défenseurs de M. Cairns croyaient possible de voir leur chef remplacer le premier ministre au poste de président du parti. Mais aujourd'hui, après avoir été pour une généralisation tout entière le chef incorruptible et l'idéologue de la gauche travailliste, M. Cairns sait que sa carrière est totalement brisée. La façon dont M. Whitlam a réglé ce problème a causé pas mal d'ennuis dans les rangs travaillistes et les conséquences sur l'avenir du mouvement sont aujourd'hui difficiles à évaluer.

Des erreurs monumentales

M. Cairns a été pris dans un échec au cours d'événements qui illustrent les raisons profondes du malaise dont souffre actuellement l'ensemble du gouvernement. Le thème de ces événements n'est apparemment qu'un cours des semaines passées, et bien des détails demeurent obscurs. Cependant, en novembre 1974, semble-t-il, le gouvernement eut l'idée d'un emprunt massif de pétrodollars qui servirait à financer un programme de développement des ressources naturelles, l'amélioration de l'infrastructure (ports, chemins de fer, etc.), et le rachat de parts de sociétés étrangères qui contrôlent 60 % des plus importants secteurs de l'économie minière.

En décembre 1974, M. Rex Connor, ministre des ressources minières et de l'énergie, reçut l'autorisation formelle d'emprunter 4 millions de dollars américains. Des intermédiaires privés, spécialistes des questions financières, furent priés de localiser

les sources possibles de fonds, et repartir à cette occasion des promesses ou des demi-promesses de rémunération.

M. Connor prit ses propres contacts, et M. Cairns connaissait quelqu'un qui recherchait des sources privées de pétrodollars. Le projet ne s'est pas concrétisé, mais la publication progressive de détails de l'opération par l'opposition et par les journaux ont fait apparaître le gouvernement comme grotesque, naïf et incapable.

L'opposition a lourdement laissé supposer qu'il y avait en malversations, mais n'a pu apporter aucune preuve de ses affirmations. Ses porte-parole ont réclamé une enquête judiciaire, ce que M. Whitlam a refusé. Plus récemment, l'opposition a tenté d'en savoir plus en demandant la comparution de témoins devant le Sénat.

D'autre part, les amis de M. Cairns soutiennent que l'ancien vice-premier ministre a été manipulé; la rôle de la C.I.A. a même été vaguement évoqué à cette occasion. Son principal contact a été un agent travailliste de concert avec l'opposition depuis le début de l'affaire. Une affaire qui est clairement révélée quelques-unes des tensions existant entre le gouvernement et une administration dont l'attitude est qualifiée non sans raisons de suspecte par quelques ministres travaillistes, ces fonctionnaires ayant servi avant 1972 pendant vingt-trois ans et sans interruption des cabinets conservateurs.

Le manque d'expérience du parti travailliste et sa volonté à cette occasion de mettre en action le plus rapidement possible son programme de réformes l'a conduit à commettre des fautes monumentales qu'il ne pourra faire oublier avant les élections, quelle que soit leur date. L'inflation a atteint en un an le taux de 17 %. Le taux de chômage demeure de 4 % — cela dans un pays qui s'est toujours engagé à ignorer ce phénomène. Et maintenant, alors que le débat sur le budget va commencer le 19 août, même le sacro-saint programme a dû être abandonné. Après avoir enregistré un déficit de plus de 2 milliards de dollars en 1974-1975, le gouvernement a finalement été contraint d'en revenir à une politique orthodoxe. Il projette de faire des coupes importantes dans ses dépenses sociales et autres.

La stratégie de M. Fraser

De plus, sans que des résultats significatifs aient encore été atteints, des efforts sont faits en direction du monde des affaires pour le faire sortir de sa méfiance actuelle et de son hostilité à l'égard du pouvoir. Et, sur le

front salarial, le cabinet travailliste mécontente ses soutiens traditionnels des syndicats en demandant une pause des revendications. De façon étrange, M. Whitlam n'a jamais été aussi fermement au pouvoir, ni aussi intensément mal-aimé.

Depuis l'arrivée des travaillistes au gouvernement, la vie politique n'a cessé d'être agitée, sans que tout ce remue-ménage soit à mettre au compte du parti. L'opposition joue constamment sur le fait qu'elle est majoritaire au Sénat pour se défaire de la règle traditionnelle selon laquelle c'est la seule Chambre des représentants qui fait et défait les gouvernements. M. Fraser a sérieusement tenté de contenir cette tendance, mais il n'est le chef des libéraux que depuis trois mois. Quatre des six États — dont les plus grands — sont contrôlés par des gouvernements conservateurs qui font assaut de virulence envers le pouvoir central.

Entravé au Parlement central, et souvent gêné aux autres échelons gouvernementaux par quelques-uns des plus conservateurs parmi les hommes politiques conservateurs d'Australie, M. Whitlam doit se résoudre le plus souvent à mener une tactique d'escarmouches avec l'opposition. Il ne l'a emporté qu'occasionnellement, mais, même ainsi, il estime évoluer une base de survie politique.

Le parti travailliste doit resserrer ses rangs ou voler en éclats. L'actuelle génération de responsables et d'élus du parti goûte au pouvoir pour la première fois et préfère sans doute sacrifier Gough Whitlam à son unité. M. Fraser, qui tente de redonner une certaine stabilité fondamentale au système parlementaire (que son prédécesseur avait tant malmené), affirme que le gouvernement doit demeurer en place jusqu'à la date prévue pour les élections, s'il conserve la majorité, et si ne se présentent pas des « circonstances extraordinaires ou des faits répréhensibles ». L'affaire des pétrodollars et le rôle qui a joué M. Cairns pourraient faire partie de telles circonstances, mais M. Fraser ne l'a pas encore dit. Pour l'opposition, le pouvoir n'est en ce moment guère attrayant en raison de la crise économique et, d'autre part, cinq ans de luttes entre factions dans le parti libéral ont laissé des blessures que M. Fraser voudrait refermer avant de postuler aux fonctions de premier ministre. Mais il ne peut attendre trop longtemps, ou risque de laisser passer l'occasion.

KENNETH RANDALL

Un pour cent de la population Les aborigènes vont perdre leur culture avant de s'intégrer dans la nation

« Ne oublions jamais : aux yeux du reste du monde, et en particulier de notre région, c'est sur la place que nous donnons à nos aborigènes que nous serons jugés. Le traitement réservé aux aborigènes sera un test pour l'Australie et les Australiens, pas seulement maintenant, mais dans une perspective historique. »

Par ces mots, en 1972, dans son discours-programme, M. Gough Whitlam a promis que le gouvernement travailliste améliorerait le sort de ces gens qui représentent 1 % de la population totale et pour qui la société d'abondance, dont les valeurs dominantes sont celles de la classe moyenne, demeure un rêve, ou un sujet de sarcasme, ou tout simplement, un monde inconnu.

Lorsque, voici moins de deux cents ans, les premiers colons arrivèrent en Australie, la population aborigène était estimée à quelque trois cent mille âmes. Aujourd'hui, elle en compte moins de la moitié : entre cent vingt mille et cent cinquante mille. L'homme blanc apporta avec lui des maladies, la violence, l'alcool, une culture dominante ; il s'empara des terrains de chasse. Face à cette puissance, la petite minorité locale souffrit énormément : le coût humain fut très lourd et le style de vie fut profondément modifié. Cependant, une forte augmentation du taux de natalité et une baisse de la mortalité infantile aidant, la population aborigène commença à augmenter. En l'an 2000, elle pourrait compter quatre cent cinquante mille âmes.

Cette population est très diversifiée. Il se trouve des communautés dans les régions perdues du territoire du Nord qui vivent encore en tribus ; des aborigènes se trouvent aussi sur les grandes propriétés pastorales, et aux abords des villes. Le nombre des communautés urbaines ne cesse

de s'accroître. Cette situation rend assurément délicate la formulation d'une politique, car les besoins, les intérêts et les aspirations des uns et des autres varient considérablement.

La politique gouvernementale a serré au cours de l'histoire, entre la tentative de couper les aborigènes de la communauté blanche dans un vain espoir de protéger leurs traditions et un effort de les « assimiler » totalement dans le monde européen et ses valeurs. Cette politique a encore été compliquée par le racisme blanc et, dans un second temps, par le sentiment de culpabilité des Australiens à l'égard des aborigènes.

Les années 1960 et 1970 ont vu se développer considérablement une conscience politique aborigène ; une telle attitude est aussi apparue chez les Blancs. Elle a surtout touché, et de la façon la plus radicale, les aborigènes vivant en milieux urbains et ceux qui demeurent semi-tribalisés. En 1966, des membres de la tribu des Gurindjis quittèrent la Ware Hill cattle station, propriété de la société britannique Vestey's Meat Company ; ils protestèrent contre le niveau de leurs salaires et de leurs conditions de vie. Ils se mirent en grève, campèrent près de Watlie Creek, et réclamèrent la propriété de leurs terres tribales à Gove, les Yirrkalas entamèrent (sans pouvoir l'emporter) une procédure juridique contre le groupe minier Nabalco, pour empêcher son action sur leurs terres tribales (une proposition française d'exploiter les richesses minières de la région avait auparavant échoué, la société intéressée s'étant retirée, en raison de la mauvaise réputation qu'elle aurait acquise sur le plan international si elle avait été accusée de déposer les aborigènes de leurs terres).

Pendant ce temps, M. Charles Perkins, alors étudiant à l'université et qui devait devenir l'un des chefs aborigènes les plus célèbres en Australie, dirigea une campagne dans les villes de la Nouvelle-Galles du Sud pour protester contre la discrimination raciale. Des organisations pour l'avancement des aborigènes furent créées dans chaque Etat ; le combat pour les droits des aborigènes devint un thème d'action important chez les étudiants, dans les églises et dans les syndicats. En 1967, lors d'un référendum, les Australiens se prononcèrent à une immense majorité en faveur de l'attribution au gouvernement central du droit de s'occuper des affaires aborigènes, un droit qui, auparavant, était réservé aux divers Etats. A l'issue de ce référendum, le gouvernement dirigé par les conservateurs (libéraux et agrariens) créa un comité pour les affaires aborigènes qui disposa de bureaux. A sa tête, figuraient des personnalités réformistes et progressistes qui, par leur dynamisme, allaient frayer les voies de la future politique. Cependant, le gouvernement continua d'agir avec une lenteur extrême : il était d'ailleurs très divisé, les représentants du parti agrarien freinant au maximum toute initiative réelle. Le gouvernement refusa de prendre en considération le principe des droits des aborigènes sur leurs terres, mais inventa un système limité de prêts destinés à des locations de terres.

L'échec de cette politique provoqua la création, en janvier 1972, de la fameuse « ambassade » aborigène installée devant le Parlement de Canberra. Cette « construction » — une tente — était occupée jour et nuit par des aborigènes qui campaient, malgré un froid souvent intense, jusqu'à ce que certains nait de juillet au cours

de laquelle le gouvernement ordonna la destruction de l'« ambassade ». Il y eut plusieurs tentatives de la remettre en état ; on assista à des manifestations de violence, et des aborigènes furent arrêtés. Plus tard, lorsque le parti travailliste rendit public son programme, la tente-ambassade refit son apparition. Le monde entier entendit parler de l'affaire, qui, plus que tout ce qui s'était dit et fait auparavant, fit connaître aux Australiens moyens les aspirations des aborigènes. Une affaire qui contraignit le parti travailliste à s'engager très activement dans la querelle : 1973 était une année d'élections.

Les travaillistes l'emportèrent en décembre 1972 et les aborigènes espèrent alors qu'ils élèveront les termes promesses faites pendant la campagne. Le pouvoir « gris » assisté les demandes d'exploitation minière dans les réserves du Territoire du Nord et instaura une commission d'enquête au sujet des droits de propriété des terres. Résultat de ces travaux : un projet de loi sera déposé dans les mois à venir, afin de donner aux aborigènes la propriété des réserves dans le territoire du Nord ; les revendications de terres hors des réserves sont examinées. Le mois prochain, le premier ministre, M. Whitlam, remettra plus de 1200 miles carrés aux Gurindjis à Watlie Creek, mettant ainsi fin à une querelle qui aura duré presque dix années.

Le parti travailliste a d'autre part mis en place un « Parlement » comprenant 411 aborigènes — qui

sont élus — il n'a que des pouvoirs limités et se borne à donner des conseils au gouvernement. Bien que ses incessantes tentatives de se donner plus de pouvoirs l'aient à diverses reprises opposé au cabinet, il a permis aux aborigènes de s'engager davantage que dans le passé dans les affaires publiques et a permis à ses membres d'obtenir une expérience politique relativement poussée. (Il n'y a que trois aborigènes dans les parlements provinciaux dits ; un siège au Parlement fédéral, et deux dans celui du Queensland ; ils sont tous, soulignons-le, membres de partis conservateurs.) Le parti travailliste est aussi responsable de toutes les questions concernant les affaires aborigènes dans l'ensemble des Etats, le Queensland excepté.

Il a permis l'attribution massive de crédits dans le cadre d'un programme d'urgence destiné à sortir les aborigènes de leur grande misère et à donner une base à un développement à long terme. Le gouvernement fédéral a consacré à ce secteur 44 millions de dollars en 1972-1973 et 111 millions de dollars en 1973-1974 ; ce budget s'est monté à quelque 180 millions de dollars au cours de la dernière année fiscale.

Les travaillistes ont créé un véritable ministère des affaires aborigènes qui a remplacé l'ancien « bureau ». Il emploie 1480 personnes, pour plus de la moitié des aborigènes. Mais, comme cela était inévitable, le bilan n'est pas totalement positif et nombreux sont les problèmes rencontrés.

Alors que l'image d'une administration mal gérée se dégageait aux yeux du public, épilée d'histoires sur de gros crédits qui auraient été dépensés pour construire des élevages de tortues, une détestable réaction raciste blanche se développa. Elle atteignit surtout les villes du territoire du Nord. L'idée se répandit que les aborigènes « pompent » le contribuable alors que les Blancs des régions rurales se bénéficiaient pas de semblables crédits. Cependant, cette vague de racisme s'est terminée l'année dernière après qu'un contrôle plus strict eut été fait des dépenses publiques.

La volonté existe dans les milieux officiels d'aider les aborigènes et de financer des expériences telles que la création de fermes. Ces groupes recherchent un mode de vie plus traditionnel ; ils veulent retrouver leurs terres, leur culture, leur histoire. En de nombreux cas, le gouvernement tente de les suivre, jusque dans ces endroits reculés, avec un minimum d'aide dans le domaine de la santé et de l'instruction ; des sommes sont aussi versées afin que les aborigènes puissent subvenir à leurs besoins immédiats.

De telles communautés vont-elles survivre ? La question mérite d'être posée. Les jeunes sont, par exemple, opposés à l'idée de vivre dans des fermes éloignées.

Il apparaît cependant que la culture aborigène, entendue au sens de mode de vie, est condamnée en Australie. Elle n'est pas viable. Les programmes d'aide eux-mêmes, maintenant lancés, parce qu'ils sont, la plupart du temps, déterminés grâce à une nouvelle structure de prise de décision (ainsi les conseils de village), sapent les vieilles bases sur lesquelles reposait autrefois l'autorité — elle était détenue par les anciens. L'autorité de l'autonomie, celle des « villes », atterrit jusqu'à un profond degré du pays. Ce que le ministère des affaires aborigènes tente de faire, c'est de donner aux intéressés un peu plus de temps, de leur permettre de faire des choix, afin qu'ils trouvent leur place dans la communauté australienne prise au sens large du terme. Il ne peut faire plus, quels que soient ses desirs.

MICHELLE GRATTAN, journaliste de l'Age de Melbourne.

Une vague de racisme blanc

Le premier titulaire du poste fut M. Gordon Bryant ; il perdit son portefeuille, car il y eut, dit-on, à la fois gâchis et maladresse. Cette situation eut son successeur, le sénateur Jim Cavanagh, à déclarer, il y a un an, que la façon dont les travaillistes mettaient en œuvre leur « politique » aborigène, était « un désastre ».

A l'enthousiasme des premiers temps succédèrent le désappointement et le ressentiment parmi les fonctionnaires : de gros crédits étaient dépensés, et voilà que les rapports officiels annonçaient que les sommes étaient dilapidées en boissons par les aborigènes. Ils parlaient de disputes dans les villages, de

heurts entre Noirs et Blancs. Chez les aborigènes, les critiques se sont d'autre part multipliées au fur et à mesure que leurs espoirs grandissaient.

Charles Perkins, l'un des hauts fonctionnaires du ministère des affaires aborigènes, échangea des insultes en public avec son ministre, M. Cavanagh, et la crise s'amplifia lorsque son chef hiérarchique tenta de lui imposer une certaine discipline. L'affaire se transforma même en farce : les mesures disciplinaires furent levées après que Charles Perkins fut intervenu contre un aborigène armé qui détenait en otage plusieurs responsables blancs du ministère.

BANQUE NATIONALE DE PARIS

La banque française la mieux implantée sur les cinq continents...

... et la seule banque étrangère implantée en Australie

depuis 1881

BANQUE NATIONALE DE PARIS

Le plomb peut-être fatal

Le plomb semble inoffensif... jusqu'à ce que vous l'absorbiez. C'est alors un dangereux poison qui s'accumule dans votre organisme. Mais VARIAN-TECHTRON la surveille pour vous avec la spectrométrie d'absorption atomique.

Trop de plomb dans l'atmosphère, dans une rivière polluée, ou dans un revêtement mal soigné, risque d'être aussi mortel... qu'une balle de .45.

C'est une équipe de scientifiques australiens qui a développé un appareil d'analyse physico-chimique appelé « spectromètre d'absorption atomique » pour détecter les atomes et non les brisures, permettant de découvrir les traces de plomb avant que celles-ci ne vous descendent, six pieds sous terre.

VARIAN-TECHTRON, Société australienne, fait bonne garde partout où la pollution vous menace.

varian techtron
Melbourne, Australia
Paris Office: VARIAN S.A.
Quartier de Courbevoie
91401 ORSAY
Tél.: 907-78-26

سك انز الامل

UN BESOIN QUI BAT EN BRÈCHE UNE VOLONTÉ D'INDÉPENDANCE

Les investissements étrangers

Canberra. — A plusieurs égards l'économie australienne conserve un caractère colonial. L'Australie importe des produits primaires agricoles ou miniers, possède un marché réduit en raison de la faible importance de sa population, fait largement appel à des capitaux étrangers pour sa mise en valeur et son développement. Elle est doublement dépendante de l'extérieur.

Jusqu'en 1972, le gouvernement fédéral avait fortement encouragé les apports de capitaux étrangers en même temps que l'immigration. Les gouvernements libéraux (conservateurs) autorisaient sans restriction les investissements étrangers et les rapatriements de capitaux. L'Australie était devenue — et demeure encore potentiellement — l'eldorado des grandes compagnies internationales, attirées, en particulier, par ses ressources considérables en minerais, et un lieu sûr où les profits étaient très rémunérateurs pour les détenteurs de capitaux.

Des réserves commencèrent cependant à s'exprimer devant le rôle croissant joué dans l'économie par des sociétés extérieures au pays. L'opposition travailliste jugeait notamment que les transferts de bénéfices de la General Motors étaient excessifs, s'inquiétait des achats de centaines de milliers d'hectares de terres par des étrangers usant parfois de prête-noms australiens, appréhendait que l'Australie ne perde le contrôle de son industrie, et finalement sa souveraineté. Ces réserves se sont accrues au fur et à mesure de la mise en valeur des ressources du sous-sol. Le boom minier a aggravé le phénomène de dépendance.

Une fois au pouvoir, les travaillistes ont jeté les bases d'une politique d'indépendance, devant affirmer le premier ministre, M. Whitlam, en octobre 1973, lors d'un voyage au Japon, est de permettre à l'Australie de s'assurer finalement le contrôle de ses ressources et de ses industries.

Une mainmise qui s'accroît

La mainmise des capitaux étrangers sur l'économie australienne s'est accrue au cours des années 1960. De 1955 à 1967, les investissements étrangers ont augmenté à un rythme plus rapide que les investissements en capital privé australien. En 1968-1969, les étrangers détenaient 22,2 % des intérêts des industries manufacturières et en contrôlaient 25,3 %. A la même époque, 57,8 % de l'industrie automobile, 85,9 % des métaux non ferreux, 31,5 % des hydrocarbures et des produits miniers, 78 % de l'industrie chimique, 76,3 % des produits pharmaceutiques et de toilette, 66 % des peintures et vernis, 59,2 % des autres produits chimiques, étaient sous contrôle étranger. Dans les

industries alimentaires (conditionnement de viandes et poissons, conserves de fruits et légumes, boissons et tabac), dans la caoutchouc, les câbles et appareils électriques, etc., entre 23 % et 50 % du capital étaient détenus par des sociétés étrangères. On ne dispose pas de chiffres plus récents, mais on peut penser que ces proportions ont encore augmenté depuis huit ans.

Hydrocarbures et mines

Jusqu'au début des années 1960, les deux tiers des investissements étrangers étaient dirigés vers des industries manufacturières ; depuis les milieux des années 60 se sont les hydrocarbures et les mines qui attirent le plus les capitaux étrangers. Et, dans ces deux secteurs, le contrôle de l'étranger est devenu plus important que dans les industries manufacturières.

Une étude du bureau australien des statistiques indique que les compagnies étrangères possédaient, en 1972-1973, 49,8 % et contrôlaient

De notre envoyé spécial

Pour la première fois depuis 1957-1958, les exportations de capitaux étaient plus importantes que les importations. Les grandes compagnies s'inquiètent des mesures que pourrait prendre le gouvernement et limitent leurs investissements. En 1974-1975, selon le conseil de l'industrie minière australienne, les dépenses d'exploration minière et pétrolière étaient de 18 % inférieures à celles de l'année précédente et pour l'essentiel, n'intéressaient que des projets en cours.

Ce coup d'arrêt du boom australien ne doit toutefois pas faire oublier que les investissements étrangers étaient restés jusqu'alors extrêmement « profitables ». Ainsi, le taux de rentabilité des capitaux américains fut particulièrement « fructueux » de 1955-1958 à 1959-1960, atteignant 19 à 19 % par an, tandis que celui des investissements britanniques n'était que de l'ordre de 8,5 à 7,4 %. Ce rapport élevé était dû, en particulier, à la part

importante prise, à cette époque, par l'industrie automobile et le secteur pétrolier (exploitation, raffinage et distribution).

1 500 sociétés américaines

En 1963, par exemple, deux cent trente-quatre compagnies américaines avaient des intérêts directs dans deux cent soixante-dix entreprises industrielles en Australie ; en 1970, le chiffre de commerce américain en Australie faisait état de la présence de mille cinq cents compagnies américaines et de quinze mille agents, distributeurs, représentants australiens de biens et de services américains. Parmi ces sociétés figuraient quelques-unes des

généralistes américains. Sur treize des plus grandes compagnies américaines, neuf sont implantées en Australie et y monopolisent plus de la moitié des industries manufacturières. Leur puissance financière est très grande. Elles interviennent dans des domaines à haute rentabilité (automobile — les trois « Grands » de l'industrie automobile américaine — Ford, General Motors, Chrysler — s'y livrent une âpre concurrence, — pétrole, industries chimiques et pharmaceutiques). En effet, les Américains n'investissent pas en Australie dans des secteurs moyennement rentables, tels que l'industrie textile, par exemple, contrairement aux Anglais, mais, en raison de leur supériorité technologique et financière, dans les branches où ils sont assurés d'un profit maximum. Et ils semblent avoir tiré plus rapidement — l'intervention américaine est plus récente — un profit plus grand que les Britanniques. D'une façon générale, les intérêts étrangers sont prédominants en Australie dans les secteurs où les profits sont le plus élevés.

viande de bœuf, des produits laitiers, du sucre.

Les investissements des pays de la C.E.E. (Allemagne fédérale, France, Belgique, Hollande) augmentent plus vite que ceux du Japon, et ils étaient, en 1973-1974, sensiblement aussi importants que ceux du Royaume-Uni. De grandes sociétés françaises sont présentes en Australie : Pechiney, Citra, Roussel-Uclaf, Air Guilde.

« Le gouvernement australien, déclarait, en mars 1975, l'ambassadeur d'Australie en France, au cours d'une journée d'information organisée par le C.N.P.F., sur le thème « l'investissement industriel et commercial en Australie », est persuadé que les investissements et la technologie en provenance de l'étranger doivent continuer à jouer un rôle important aux côtés des capitaux australiens dans l'expansion économique du pays. La politique gouvernementale tend cependant à une plus grande sélectivité que par le passé à l'égard des capitaux étrangers. Nous voudrions faire en sorte que ces capitaux intéressent des investissements productifs. Notre politique s'applique de façon pragmatique : en général, il n'existe pas de réglementation sur les pourcentages respectifs des actifs australiens et étrangers dans de tels projets. En fait, nous cherchons à ce que la participation australienne soit la plus élevée possible dans des limites réalistes. »

Le gouvernement australien ne veut pas, en principe, d'intervention étrangère dans le secteur bancaire — l'une des seules banques étrangères implantées en Australie, la B.N.P., bénéficie, de ce fait, d'une position tout à fait privilégiée — les transports aériens, le radio-télévision. Il a annoncé qu'il souhaitait prendre le contrôle à 100 % de l'exploitation de l'uranium et qu'il poursuivait le même objectif en ce qui concerne le pétrole, le gaz naturel et le charbon. Actuellement, les industries de l'éclair, du sucre, des matériaux de construction, les journaux, sont largement entre les mains d'Australiens qui ont également une position dominante, qu'ils partagent avec des étrangers, dans le charbon, le papier, les emballages, les assurances, la mécanique, le nickel.

Des mesures pour limiter l'afflux des capitaux flottants

Afin de contrebalancer les prises de contrôle de compagnies australiennes par des étrangers, le gouvernement de Canberra a fait publier une loi en 1972. Il a également pris des dispositions pour limiter l'afflux de capitaux flottants (investissements en portefeuilles et prêts) qui, entrant de toute part en Australie par l'intermédiaire d'organismes parabancaires, échappaient à la surveillance de la banque de réserve. Ces sommes atteignaient des montants considérables et étaient devenues, en 1971-1972, aussi importantes que les capitaux « identifiés », les investissements directs. Elles alimentaient des activités spéculatives (achats de terrains, de biens immobiliers...). Lorsque Canberra eut pris des mesures pour en limiter l'entrée incontrôlée, ces capitaux spéculatifs quittèrent le pays.

Le gouvernement Whitlam ne veut pas que les secteurs-clés de l'économie tombent totalement entre les mains d'étrangers. Mais il ne veut pas non plus effrayer les détenteurs de capitaux, dans la mesure où la formation de capital privé national est très insuffisante. Cela le conduit à l'ouïe, en fonction des circonstances, au milieu d'une législation qui n'est pas toujours la plus précise. « Les investissements doivent bénéficier au peuple », affirme le premier ministre. Aussi bien, le gouvernement s'est-il créé un organisme d'intervention publique dans le secteur minier et pétrolier (décision qui a été repoussée par la Cour suprême). C'est pour alimenter ce nouvel organisme que le ministre des ressources minières et énergétiques, M. Rex Connor, aurait été habilité à emprunter 4 millions de dollars américains sur le marché des pétrodollars. Les conditions dans lesquelles s'est effectuée cette démarche sont au centre d'une grande controverse politique en Australie. Le parti libéral redouble d'assaut contre le gouvernement travailliste. L'attitude de celui-ci à l'égard des investissements étrangers soulève les critiques de ses adversaires et des milieux d'affaires, qui estiment que, dans un environnement dominé par l'initiative privée, un organisme public sur de grandes difficultés à insuffler l'esprit pionnier qui existait en Australie il y a quelques années. A la vérité, les sociétés étrangères peuvent encore y investir sans apport de capitaux nationaux privés ou publics dans un grand nombre de secteurs, à condition, il est vrai, de prendre un peu plus de risques qu'auparavant.

GÉRARD VIRATTELLI



Le port et la « City » de Sydney.

57,2 % des intérêts de l'ensemble de l'industrie minière. La part des investissements américains avait augmenté de 34,4 % en 1971-1972 à 40 % en 1972-1973, tandis que celle de la Grande-Bretagne avait diminué de 16,7 % à 13,8 %. Les étrangers possédaient et contrôlaient plus de 75 % des intérêts des entreprises traitant la bauxite, le cuivre, les hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) et l'étain ; entre 53 % et 78 % pour le charbon, l'argent, le plomb et le zinc ; entre 25 % et 50 % pour les minerais de fer et non métalliques.

Après l'arrivée des travaillistes au pouvoir, les investissements étrangers se sont considérablement réduits. En 1971-1972, ils représentaient 76 % de moins que pour l'année fiscale précédente. De 1971-1972 à 1973-1974, ils sont tombés de 1 463 millions à 441 millions de dollars australiens.

Sur le montant total des investissements étrangers en Australie depuis 1949, on ne possède que des estimations : 4 milliards de dollars australiens pour la Grande-Bretagne, 3 milliards pour les Etats-Unis. En 1970, 44 % provenaient de la Grande-Bretagne, 39 % des Etats-Unis, 17 % du Japon et du reste de l'Europe occidentale.

Globalement, les investissements britanniques sont encore les plus importants, mais ceux des Etats-Unis ont augmenté plus rapidement au cours des dix dernières années (+ 10,7 % entre 1969 et 1970). La part des capitaux américains dans les investissements étrangers était de 48 % pour l'année 1971-1972, alors que celle de la Grande-Breta-

(PUBLICITE)

COMMERCIEZ AVEC L'AUSTRALIE

Connue traditionnellement comme pays à vocation agricole, exportateur de laines, de peaux de mouton et de denrées alimentaires, l'Australie fournit maintenant aux marchés du monde entier, y compris la France et les autres pays du Marché commun, un éventail de plus en plus large de minerais, métaux non ouvrés et produits manufacturés spéciaux.

En marge des grosses industries, de nombreuses entreprises d'importance moyenne, ne craignant pas d'innover, fabriquent des produits d'élaboration coûteuse souvent destinés à des applications industrielles spécialisées.

Dans le domaine de la transformation indus-

trielle, que vous recherchiez des composants pour vos propres fabrications ou que vous souhaitiez importer des produits finis, vous devez vous tourner vers l'Australie où des possibilités d'affaires vous attendent.

Le ministre, Affaires commerciales, près l'ambassade d'Australie à Paris, est à votre disposition pour vous aider à entrer en relations commerciales avec les sociétés australiennes, à l'adresse suivante :

Ministre, Affaires commerciales,
Ambassade d'Australie,
66, avenue d'Iéna, 75116 PARIS
Téléphone : 723-54-23.
Télex : 61.752.

LA FRANCE IMPORTE DÉJÀ D'AUSTRALIE LES PRODUITS SUIVANTS :

- | | | |
|---|--|---|
| verres | pompes et matériels de grilage | matériel agricole |
| pièces | pièces pour l'industrie automobile | rouleaux à billes et à rouleaux |
| accastillage | appareils ménagers | pièces détachées pour l'aéronautique |
| équipement vétérinaire | gants en caoutchouc | appareils électroniques d'essais et de mesure |
| appareils de nettoyage à la vapeur | spectrophotomètres à absorption atomique | quincaillerie pour portes et fenêtres |
| machines et outillage | équipements et vêtements de sport | appareils médicaux et radiologiques |
| machines pour les industries alimentaires | boyautes de soudure | lentilles optiques |
| équipement photographique | composants électroniques | tondeuses à gazon |
| machines pour filatures | | |

Une exception : l'uranium

En revanche, les investissements japonais sont relativement peu importants (leur montant total était estimé à 100 millions de dollars australiens en 1970, dont 80 % intégrant le minerai de fer et le charbon). Mais ils tendent à progresser alors que ceux des deux grands pays industriels traditionnellement pourvoyeurs de capitaux marquent le pas. Surtout, le Japon est devenu l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Australie et son premier acheteur, prenant la place qu'occupait autrefois la Grande-Bretagne. S'ils ne se taillent pas aisément une place dans les secteurs minier et industriel, où les positions des Britanniques et des Américains sont de longue date très fortes, les Japonais s'insèrent dans le secteur commercial, ouvrant des succursales, souscrivant localement des fonds. Une large partie de la production minière australienne (54 %) est destinée au Japon ; l'Australie lui vend également du bois pour son industrie papetière, de la

Un pays et ses lettres

Le désert intellectuel des banlieues riches ne pousse guère les écrivains à sortir d'eux-mêmes

PATRICK WHITE. Patrick White. Patrickwhite. Tout le monde connaît Patrick White. C'est un Australien. Il a reçu le prix Nobel de littérature. Un génie solitaire vivant dans une banlieue feutillée de Sydney, protégé par quelques amis qui sont tous de grands écrivains, de grands peintres, de grands acteurs, de grands danseurs.

Patrick White patrickwhite, explorateurs des explorateurs et des vieilles gens des banlieues industrielles qui ont des trous dans leur carignan et des trous dans leurs jours de réva.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

existait pour leurs œuvres, alors beaucoup rentrent. Il y eut même un programme gouvernemental d'aide au rapatriement (avec tarif de faveur).

Cela se passait il y a trois ans. Maintenant que l'inflation a érodé les crédits de l'Australia Council (ce conseil distribue l'argent), il ne faut pas encore bon éditeur dans un bistrot que l'on est un écrivain.

On n'imagine aucune discussion de bistrot sans référence à l'argent dépensé par le gouvernement en faveur des artistes. Surtout, ne pas oublier de mentionner la peinture de Jackson Pollock, intitulée *Blue Poles*, car nul ne peut oublier que 1 million de dollars ont été dépensés à ce propos.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

Patrick White, le monde en a pris possession. Dans une certaine mesure, il n'appartient plus à l'Australie.

Mais l'Australie a d'autres écrivains dont le monde a pris possession, à moins que ce ne soit eux qui aient pris possession du monde.

m'y emmener. Ou, Je pourrais laver mes vêtements à la laverie automatique au lieu de le faire à la main. Matin. Je pourrais me mettre du maquillage fluide pour donner à ma peau une couleur unie. Je pourrais n'avoir aucun signe distinctif. Alors aussi douce qu'un visage de linette. Une plate de ressemblance.

Quais. Une plate de ressemblance.

Il y a cependant des écrivains qui apportent une contribution à la communication et à la littérature dépassant les limites de la nouvelle et du roman. Les écrivains que l'ai cités deviendront peut-être de vrais écrivains s'ils bénéficient de moins de publicité et de crédits et se mettent à travailler plus. Alors l'Australie devrait prendre une grande place dans la littérature, car ces écrivains et leurs collègues plus mérités ont en commun l'économie de l'expression qui les a souvent fait comparer aux romanciers russes. Si l'on sait quelle est l'influence du paysage sur un peuple, la comparaison paraît fondée : les deux pays sont immenses et leur nature est violente.

Plus tard, des écrivains, quelques artistes et photographes emménagèrent. C'était l'un des rares endroits rappelant un peu la vie de Bohème européenne. Le style de vie de Balmain apparaît dans de nombreux ouvrages récents publiés par de petites maisons d'édition.

Des exemples.

Michael Wilding écrit ceci dans *Short Story Embassy* (publié par Wild et Woolley, une de ces petites maisons d'édition) : « *Valka était assise devant sa machine à écrire usant du ruban rouge sur du papier pourpre. Elle regardait Lesto comme une menteuse religieuse perchée. Si les mentes religieuses perchent, religieuses donc. Il regardait par-dessus son épaule et vit qu'elle écrivait l'histoire de la fille qui baise le pourvoyeur de drogues.* »

Voici maintenant Colin Maxwell Talbot, dans *Massive Road Trauma* (Ouback Press, maison d'édition qu'il dirige) : « *Jette les vieilles photos au feu. Je garde les miennes dans un coin. J'ai déjà dit ce avant ? Je ne pense pas. Qui sait. Mes photographes, eh bien ! brutes. Je garde une photo de mon chat. Chat noir. Mon chat s'aventura de l'autre côté de la rue. N'est jamais revenu.* »

Voici Kris Hemmenstey dans *Here We Are* (Wild and Woolley) : « *Qui est là ? demande Kris. Je pense que tu es connue ou deux. Kh. D'abord je ne sais pas pourquoi j'ai donné mon accord. Je me sens mieux de l'entraîner par ici. C'était une concession à la révolte — révolte de Donald — il n'était pas secoué au point d'oublier les règles de la diplomatie — après tout, tous les jeunes écrivains ont porté des gremades dans leurs poches — ou sinon ils n'étaient pas vraiment des écrivains — ou qu'est-ce que je raconte ? Je pense que j'ai perdu le contact avec les jeunes — avec les vieux aussi — avec moi-même.* »

De Vicki Vidlika dans *Wrappings* (Wild and Woolley) maintenant : « *Math. J'aurais pu lui demander de*

lille aux mouvements du Soleil et de la Lune ; au-delà, quand Zoellner essaie de ressentir la masse de ces années, il a l'impression d'une période en espace blanc sans contours délimités : une masse imprécise. Zoellner essaie de fixer sa position sur son propre cycle. Ou se sent-il à ce moment ? Il est contraint de déterminer son âge d'une autre façon : 47, est-ce une moyenne ? A cet âge, il a passé le ligne médiane, il est entré dans le groupe minoritaire en voie de diminution ; dans son pays, on meurt en moyenne à 68,7 ans. Les parents sont morts ; il est le membre de la famille Zoellner qui se dirige vers ce jour.

Dans cette nouvelle, les définitions — du visage, de la bouche, de la peau, des yeux, de la cigarette et des vêtements, — combinées avec des fragments de Zoellner et en liaison avec eux, tout de Zoellner une image qui paraît totalement brisée. L'histoire ne porte pas réellement sur Zoellner, mais sur le langage. C'est plus tard, quand vous êtes dans votre bain, quand vous lavez la vaisselle, quand vous êtes au lit, que vous réalisez que vous connaissez Zoellner.

Le plupart des écrits de Murray Bail ont cette qualité : ils avancent à pas de loup.

Mais combien d'Australiens vont donc lire les œuvres de ces écrivains ? Les Australiens sont censés être parmi les plus gros acheteurs de livres au monde. Que lisent-ils ? La plupart, des tas de livres de poche. Conditionnés par le cinéma et la télévision des Etats-Unis, les policiers américains, les histoires de Mafia, les livres d'histoires de sexe sont populaires. Henri Charrière a eu un grand succès ici avec son *Papillon* ; il en a vendu des centaines de milliers d'exemplaires. Ce n'est qu'un exemple. Ce conditionnement auquel s'ajoute un profond complexe d'infériorité pour tout ce qui touche l'Australie fait que les Australiens ne lisent pas les livres concernant l'Australie, sauf s'ils sont devenus populaires grâce à la télévision ou à un film.

Il est un livre très australien qui risque de ce fait d'être peu lu. Un bon livre qui a obtenu le prix Miles de littérature pour 1975, un prix très recherché.

Patrick Moorhouse est un exemple d'écrivain qui est en voie d'atteindre sa maturité.

Il a tenté de subvenir à ses besoins en faisant du journalisme puis a finalement opté en faveur de la poésie ; il se consacre à plein temps à l'écriture dans sa maison de Balmain. Une bourse lui a été accordée et il a publié plusieurs livres intéressants, parmi lesquels *Futility* and *other Animals* et tout récemment, un roman expérimental, *The Electrical Experience*.

Encore plus prometteur paraît être Murray Bail, un écrivain sérieux et qui prend son temps. Il ne court pas chez les éditeurs comme l'ont fait des hommes et des femmes plus jeunes que lui.

Bail a quitté l'Australie au milieu des années 60 pour l'Inde. Puis il partit pour Londres et Paris, où le surréalisme le fascina et où il écrivit une série de nouvelles qui vont paraître en août. Il s'agit de son premier livre. Jusque-là présent, ses nouvelles ont paru dans des magazines littéraires, en particulier le *Trans Atlantic Review*. Bail écrit aussi régulièrement pour le prestigieux *Times Literary Supplement*.

L'an dernier, il a reçu une bourse de 9 000 dollars pour trois ans. Il est rentré en Australie pour travailler à un roman. Ce n'est pas son premier, mais le premier qui sera publié. Il a écrit son premier roman il y a des années.

Son recueil de nouvelles, *Contemporary Portraits*, reflète sa fascination pour le surréal ; nombre de ces écrits traitent de peintures, de peintres, de musées. Rares sont les auteurs sérieux qui ont tant d'utilité avec une telle audace la formule de la nouvelle.

Voici un extrait de Zoellner's *Definition*, déjà publié dans le *Trans Atlantic Review* (n° 44, 1972) : « *Age. Une période de l'existence. La durée totale ou ordinaire de la vie.* » Il a 62,7 ans. C'est une mesure

Il s'intitule *The Mango Tree*. Auteur : le distingué journaliste et correspondant de guerre Robert McKie. Il s'agit de souvenirs très romancés d'une enfance dans le Queensland. L'histoire se passe pendant la deuxième décade du siècle dans une bourgade campagnarde.

Ce n'est pas un « grand » livre de la classe de ceux de Patrick White, ni une importante contribution à l'écriture « moderne », mais il montre que l'Australie possède de bons écrivains capables de parler de l'Australie sur le mode lyrique et de façon honnête.

Charrettes et suites mis à part, il est encore possible aujourd'hui de vivre la vie qu'il décrit. McKie donne aussi cette belle description de l'Amiral Beatty. La chien :

« *L'Amiral avait une personnalité rare chez un chien. Sa mère et son père étaient de race pure, mais les deux races se combattaient en lui comme hygroènes en chamois. Son père était un chien d'arrêt, sa mère un terrier d'Aboudeem. Le résultat : élitisme. Les pattes d'un chien d'arrêt, le corps trop court pour les pattes, une petite queue et une tête ébouriffée avec de petites oreilles dressées. Grand-mère disait que, quand d'autres chiens voyaient l'Amiral pour la première fois, ils tournaient les yeux. Il avait du chien d'arrêt le couleur avec, ici et là, des touches d'un gris sombre et son poil long avait l'aspect d'une vieille peau de mouton devenue tapie. (...) A la maison, il était chaleureux et ses manières étaient aimables et quand il courait ses dents d'Aboudeem de ses lèvres de chien d'arrêt, il ne grognait pas mais offrait le plus ingrat des sourires.* »

McKie sait à ce point user de l'émotion tout en faisant une assez grande économie de mots qu'un jour quelque'un qui l'interviewait dit que son style lui rappelait celui de Patrick White.

McKie se contenta de tousser.

Patrick White n'est pas de ceux à qui l'on peut être aisément comparé.

Les écrivains australiens le savent bien. Mais ils tentent de suivre. Avec difficulté.

FRANCES KELLY, poétesse, critique littéraire, écrit dans le *National Times*.

Le ghetto de Balmain

Les choses étant ce qu'elles sont, les écrivains préfèrent vivre dans les vieux quartiers des grandes villes, loin des déserts intellectuels que sont les banlieues, dans des communautés très resserrées faisant penser à Montparnasse ou à Montmartre.

Résultat : la plupart des nouveaux écrivains australiens ont pour commun dénominateur la marque d'inspiration. L'écrivain paraît vivre dans le poché de son voisin. Il écrit au sujet de ce voisin. Il lit ce que c'est que d'être un écrivain, il décrit les extases que procurent les drogues passées de main en main, les secrets des femmes des autres, ce dont n'ont que faire ces Australiens sur le dos fiscal desquels bien des écrivains vivent.

Un de ces groupes résidés à Balmain, Balmain se trouve à Sydney, sur une péninsule dans le quartier des docks. Dans les temps anciens de Sydney, Balmain, en raison de son isolement, était une retraite pour



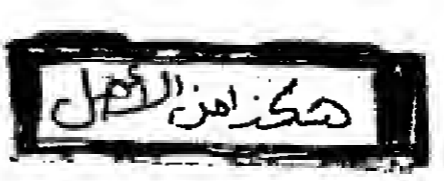
Nouveaux espoirs

UAP L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS. Leader du marché français, au service de ses assurés en Australie comme dans le monde entier. SYDNEY: 44, Miller Street (GPO Box 2690) - Tél.: 929-88-31. MELBOURNE: U.M.S. 543 Little Collins Street - Tél.: 63-6367. BRISBANE: U.M.S. 344 Queen Street - Tél.: 21-8162.

Qantas. 1er vol direct Paris-Only/Australie. QF2: Départ chaque dimanche à une heure pratique: 21 h 05. Un 747 spécialement aménagé par QANTAS pour votre confort: une meilleure insomatisation, des sièges plus spacieux et le bar-salon de première classe, le Captain Cook Club, surplombant le monde. QF2: Vingt-quatre heures de détente pendant lesquelles vous serez choyés par QANTAS. QF2: Quatorzième vol hebdomadaire QANTAS reliant l'Europe à l'Australie par Bahrein, Kuala-Lumpur (escale technique), Singapour puis Sydney et Melbourne. QANTAS THE AUSTRALIAN AIRLINE. 7, rue Scribe - 75009 Paris - Tél. 286.52.00.

CONTENEURS. Une technique de pointe en matière de transports, mais, déjà, une expérience de 6 ANS avec la SCTC membre du groupe CGM. SCTC 12 Boulevard de la Madeleine 75440 PARIS Cedex 09 Tél. 0730760 Télex Mecose 23713F

meat from Australia. L'Australie exporte plus de viande frigorifiée sur les marchés mondiaux que n'importe quel pays. Oui, l'Australie approvisionne plus de 100 marchés internationaux en viande de bœuf et de mouton, grâce à une industrie dynamique et en pleine expansion. Toutes garanties sont offertes: les contrôles d'hygiène sont effectués sous la responsabilité du gouvernement. Les produits proposés sont négociés sous couvert d'une licence d'exportation délivrée par l'Australian Meat Board. L'Australie a donc un rôle à jouer dans l'approvisionnement en viande de la Communauté Européenne. Australian Meat Board. Pour toutes informations contacter: the European Representative THE AUSTRALIAN MEAT BOARD, Management House, Parker Street, London, WC2B 6DL, (01-405-5642) Télex 28863 (MEATBRD LON).



SOCIÉTÉ

L'AVORTEMENT AU QUÉBEC: DE LA LOI DE 1969 A L'AFFAIRE MORGENTALER

« Si les hommes portaient les bébés... »

Montréal. — « Si les hommes portaient les bébés, l'avortement ne serait pas une loi, ce serait un sacrement. » La formule de cette femme rapportée par un journal de Montréal traduit schématiquement les sentiments des quelques dizaines de féministes organisées que l'on peut rencontrer au Québec. Chaque année, de quinze à vingt mille femmes avortent clandestinement dans ce pays où pourtant l'interruption volontaire de grossesse n'est pas illégale. Pas illégale, à condition que les hôpitaux de votre quartier vous y autorisent, ce qui est rarissime lorsque vous êtes francophone. En 1969, l'avortement fut légalisé sans contraindre les institutions hospitalières à appliquer la nouvelle législation. Le Parlement canadien a placé les candidats à l'avortement dans une situation délicate, voire absurde : une Québécoise qui ne peut trouver accueil dans un hôpital de Montréal sera dans l'illégalité si elle se fait avorter dans le cabinet d'un médecin, mais certains frais médicaux lui seront remboursés si elle subit cette intervention à New-York.

De notre envoyé spécial

Le docteur Morgentaler, bouillant quinquagénaire barbu, a focalisé sur lui la hargne de tous les adversaires de l'avortement. L'acharnement mis à l'échec par un jury populaire — sept hommes et cinq femmes — acquiescèrent le docteur Morgentaler, poursuivi pour un avortement illégal — il ne le niait pas et en avait même cinq à six mille autres en quatre ou cinq ans ! Le ministère de la Justice du Québec faisait appel et obtenait que la cour d'appel substituât une condamnation à l'acquittement. Le médecin porta finalement l'affaire devant la Cour suprême du Canada qui confirma, en mars 1975, la décision de la cour d'appel par six voix contre trois. Ce jugement ne fut pas pris sans diviser la Cour suprême d'ailleurs. Le président, M. Bora Laskin, déclara publiquement son effarement : « Je n'ai réussi à retrouver aucun cas où une cour d'appel, en rejetant un verdict d'acquittement prononcé par un jury, aurait prononcé un verdict de culpabilité sous le chef même d'accusation ayant donné lieu d'un acquittement. »

Le souci des nationalistes québécois de sauver l'unité francophone menacée d'engloutissement, car à la « revanche des barbares », qui permit jadis aux catholiques francophones de s'affirmer face à l'Anglais, a succédé la parésie des procureurs, ainsi dénoncée en juin 1974 par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal : « Notre société en face d'une incapacité ou, ce qui est plus grave, d'un refus de transmettre la vie, le nous prolonger nous-mêmes. » Et il appelait le « peuple canadien-français » à un sursaut salutaire pour continuer à « porter le marque d'une présence de Dieu dans le déroulement de son histoire. » « Notre incroyable taux de natalité », écrivait de son côté M. Brunet, responsable d'un comité anti-avortement, nous permettrait de déifier la descendance. Nous risquons de disparaître sous peu en tant que nation (2).

Tandis que les anglophones du Canada observent avec étonnement et consternation l'attitude « rétrograde » de leurs compatriotes francophones, quelques mouvements féministes, isolés mais ardents, mènent la lutte pour la libération en dépit des tracasseries de la police. Fin juin, à Montréal, la police a ainsi perquisitionné dans les locaux du Comité pour la liberté de l'avortement, saisissant le fichier et interceptant sept personnes. La presse y a fait écho discrètement, signalant quelques protestations molles. Pour l'instant, la situation est bloquée : le gouvernement québécois ne veut pas modifier les hôpitaux francophones à appliquer la loi, le gouvernement fédéral n'envisage pas de modifier celle-ci, les femmes anglophones peuvent avorter à Montréal, présidente ville française d'Amérique, et les francophones à New-York.

BRUNO FRAPPAT.

(1) Le Devoir, 15 mai 1975.
(2) Le 28 août 1975, on surprenait, en Québec, 113 640 naissances. En 1973, il n'y en eut que 92 221.

LA LÉGISLATION CANADIENNE

La législation canadienne sur l'avortement date de 1969. Elle prévoit l'interdiction de l'avortement sous peine d'emprisonnement à perpétuité (pour le médecin) ou pendant deux ans (pour la femme) si les règles suivantes ne sont pas observées :

- 1) Il doit exister, dans l'hôpital auquel s'adresse la femme, un « comité thérapeutique » désigné par l'administration de l'établissement et composé d'au moins trois médecins.
 - 2) Le comité autorise l'interruption de la grossesse s'il est avéré que la continuation de celle-ci « mettrait ou mettrait probablement en danger la vie ou la santé de la mère ».
- Sur le premier point, la loi n'a fait nulle obligation au médecin ou pendant deux ans (pour la femme) si les règles suivantes ne sont pas observées :

1) Il doit exister, dans l'hôpital auquel s'adresse la femme, un « comité thérapeutique » désigné par l'administration de l'établissement et composé d'au moins trois médecins.

2) Le comité autorise l'interruption de la grossesse s'il est avéré que la continuation de celle-ci « mettrait ou mettrait probablement en danger la vie ou la santé de la mère ».

Sur le premier point, la loi n'a fait nulle obligation au médecin ou pendant deux ans (pour la femme) si les règles suivantes ne sont pas observées :

DÉFENSE

ERRATUM — Les bâtiments de transport militaire commandés à la France par le Maroc dépassent à pleine charge 1 330 tonnes, et non 13 380 tonnes, comme une erreur typographique nous l'a fait écrire dans le Monde daté 27-28 juillet.

JUSTICE

LE JUGEMENT DE L'AFFAIRE DU PATRIMOINE FONCIER

Peines de prison ferme pour Claude Lipsky, Georges-Walter Huc et Victor Rochenoir

Trois autres prévenus, dont M. André Roulland, ont bénéficié du sursis

Le jugement rendu le 26 juillet dans l'affaire du Patrimoine foncier par la onzième chambre correctionnelle de Paris n'aurait guère causé de surprises s'il n'avait eu pour le principal prévenu, M. Claude Lipsky, une application immédiate et inattendue : en le condamnant à cinq ans d'emprisonnement et 100 000 francs d'amende, le tribunal a ordonné son arrestation d'urgence. M. Lipsky, qui avait

été remis en liberté le 30 août 1974, après vingt-huit mois de détention, a été incarcéré. C'est la première fois qu'une pareille décision — rarement appliquée en tout état de cause — est prise dans une affaire de ce genre, où les peines d'emprisonnement sont pour le moins différées quand le prévenu n'est pas incarcéré au moment du procès.

Second des principaux prévenus et seul détenu — il a été incarcéré depuis le 11 juillet 1974 après avoir été extradé du Brésil — M. Georges-Walter Huc, l'« associé » de M. Lipsky, a été condamné à trois ans d'emprisonnement et 50 000 F d'amende (1). De son côté, M. Victor Rochenoir, conseil juridique du Patrimoine foncier, a été condamné à huit mois d'emprisonnement et 10 000 francs d'amende. Cette peine sera confondue avec la condamnation qu'il a déjà subie dans l'affaire de la Garantie foncière (trois ans dont dix-huit mois avec sursis). Le président-directeur général de la société de gérance du Patrimoine foncier, M. André Roulland, ancien député U.N.R. et ancien membre du cabinet de Georges Pompidou à l'Élysée, a été condamné à trois ans d'emprisonnement avec sursis.

M. Pierre Campmas, comme en Bourse, promu P.D.G. ou administrateur de plusieurs sociétés filiales du Patrimoine foncier, a été condamné à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et 3 000 francs d'amende. M. Jean Lacheneud, conseil fiscal, lui aussi devenu P.D.G. d'une société filiale, condamné à un an d'emprisonnement et 5 000 francs d'amende, a également bénéficié du sursis. Cette peine est amnistiable comme celle de M. Louis Blanco, expert-comptable, condamné à 5 000 francs d'amende.

Deux des neuf prévenus ont été relaxés : M. Henri Riepal, directeur commercial, et Mlle Françoise Morel, une de ces deux secrétaires P.D.G. — comme en avait déjà révisé le procès de la Garantie foncière.

D'autre part, M. Lipsky et, en partie les autres prévenus, devront payer solidairement 27 000 000 francs de dommages et intérêts aux souscripteurs du Patrimoine foncier.

« Une situation sans issue »

Il aura fallu près de trois heures et demie au tribunal présidé par M. Jean Delma-Goyon pour établir point par point la responsabilité de chacun, les divers éléments de l'esquadrille et des abus de confiance, et pour définir les différentes opérations incriminées, qui ont eu pour résultat le détournement de quelque 43 millions de francs sur les 136 millions soustraits au Patrimoine foncier depuis sa création en octobre 1968 jusqu'en septembre 1971, au moment des premières inculpations et de la fuite de MM. Lipsky et Huc.

Dans ses attendus, le tribunal décrit avec minutie les mécanismes du système dont M. Lipsky était « le créateur et l'animateur ». Le jugement dénonce les multiples « subtilités » qui ont été imaginées pour tenter de renflouer avec les fonds du Patrimoine foncier, les différentes sociétés du groupe Lipsky, celles-ci ayant accumulé dès 1969 un déficit

considérable et se trouvant déjà « dans une situation sans issue ». On explique aussi comment les établissements Kaufmann dirigés par M. Huc, ont été contrôlés par M. Lipsky, sont devenus la « plaque tournante des circuits financiers » inventés pour détourner des capitaux prélevés sur l'épargne publique au profit de sociétés commerciales ; comment pour cela les statuts du Patrimoine foncier ont été « violés » et comment l'escroquerie était déjà contenue dans une publicité « abusive et équivoque » qui promettait « une rentabilité chimérique » de 10,40 % — et dans les « manœuvres de la présentation de bilans inexacts ». A travers toute une série « d'artifices juridiques et financiers », le tribunal note une « volonté manifeste de faire croire à l'existence d'une fausse entreprise de crédit immobilier ».

« La collusion

des trois établissements de crédit »

Ainsi que l'on pouvait s'y attendre et bien qu'une grande partie des débats ait été consacrée à cette question, le tribunal a rejeté la demande de supplément d'information, présentée par la défense, sur le rôle des trois banques impliquées dans l'affaire : Neufville-Schlumberger-Mallet, le Comptoir Financier et le Banque européenne de financement (le Monde du 14 et du 19 juin). Comme le ministère public dans son réquisitoire, le tribunal souligne la difficulté de qualifier pénalement la responsabilité des établissements financiers. Mais on remarque cependant que le jugement relève les accusations selon lesquelles cette responsabilité est « lourdement engagée ». On note également qu'il est fait état de la « collusion des trois établissements de crédit avec Lipsky et les dirigeants du Patrimoine foncier ». L'emploi de certains termes paraît d'autant plus significatif que les juges, en dépit de leur décision négative sur ce point, déclarent que « le tribunal ne peut que s'aligner sur le comportement des trois banques dans cette affaire ».

(1) Le ministère public avait requis contre M. Lipsky une peine et une détention supérieure à la détermination prévue par le code de procédure pénale (art. 223 du Code de procédure pénale). (Le Monde des 22, 29-30 juin.)

Après son dessaisissement du dossier sur la catastrophe de Liévin

M. HENRI PASCAL

NE RECONNAÎT QUE DEUX IRREGULARITÉS

Etonné que la chambre d'accusation de Douai ait constaté « la nullité de huit actes d'instruction en raison de leurs irrégularités » dans l'instruction ouverte après la catastrophe de Liévin (le Monde du 27-28 juillet), M. Henri Pascal a tenu samedi 26 juillet à faire une mise au point.

Après avoir affirmé qu'il n'y avait que deux irrégularités (qui ont entraîné l'annulation de six autres actes de procédure), M. Pascal a ajouté : « Jusqu'ici, je n'ai jamais entendu parler pourquoi la chambre d'accusation, qui, lorsqu'elle annule les actes d'un juge d'instruction, ou le choix entre la remise du dossier au juge et le dessaisissement, estime le juge incompétent ou incapable de continuer l'instruction passagère ou opté pour le dessaisissement. » D'autre part, la fédération communiste du Pas-de-Calais a affirmé qu'elle mettrait « tout en œuvre pour qu'elle soit la vérité sur les causes et les responsabilités de la catastrophe. Elle n'admettra pas que par ce dessaisissement les responsables, à quelque niveau qu'ils soient, puissent bénéficier de l'impunité grâce à un rapport de services des mines concluant, pour échapper à sa propre responsabilité, à la fatalité ». Enfin, la fédération des mineurs de la C.F.D.T. rappelle qu'elle a demandé sans succès l'obtention au premier ministre la création d'une commission nationale d'enquête. Elle ajoute : « La C.F.D.T. prendra toutes les dispositions qui s'imposent pour que la vérité puisse être faite sur une catastrophe où la responsabilité des Houillères et du service des mines est fortement engagée. »

POLICE

DANS LE RÉCIT DE LA FUSILLADE DE CHARENTON

Les deux jeunes postiers blessés témoignent de l'acharnement des policiers

Les deux jeunes postiers blessés le 23 juillet dernier rue de Valmy à Charenton (Val-de-Marne) par des policiers de la brigade de recherches et d'intervention ont raconté à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil — où ils ont été admis — les circonstances dans lesquelles les policiers s'en sont pris à eux : MM. Jean-Pierre Vives et Armand Fayet se rendaient à la caserne de la poste, à la rue de Paris et de la rue de Valmy, ils durent faire une embardée pour éviter une voiture arrivant de leur droite et « grillant » le feu rouge.

« Je m'apprêtais à réprimander l'automobiliste qui roulait à quel mètres devant nous, explique M. Vives, lorsque deux voitures qui se trouvaient en stationnement dans la rue de Valmy se sont mises en travers de notre route. Je me suis aussitôt arrêté. Armand Fayet et moi-même sommes descendus du moto, que j'ai mis sur béquille. »

« A ce moment-là, ajoute Jean-Pierre Vives, une dizaine d'hommes ont surgi des trois voitures qui se trouvaient en stationnement dans la rue de Valmy. Comme ils n'ont pas crié police, nous avons cru avoir affaire à des malfaiteurs et, pris de peur, nous

avons cherché à trouver refuge dans les voitures. »

« L'une des trois voitures m'a foncé dessus lorsque je me suis enfui et elle m'a renversé. Je me suis aussitôt évanoui. Lorsque je suis revenu à moi, je me suis rendu compte que j'étais blessé et que j'avais une balle dans la cuisse à quelques centimètres au-dessous de l'articulation de la hanche. De plus, je me suis rendu compte que j'étais seul et que j'étais seul. L'on m'avait retiré mon casque et que je saignais de la tête. »

Armand Fayet avait, de son côté, cherché à fuir en sens inverse. « Je pensais de parcourir une dizaine de mètres en courant lorsque j'ai senti une vive douleur à la jambe. Je me suis aussitôt arrêté et j'ai vu que j'étais blessé. Je pensais d'être atteint par une balle qui avait pénétré par la fesse et était ressortie par le devant de la cuisse. Les centimètres au-dessus du genou. »

« J'étais à peine tombé, que quatre policiers se sont précipités vers moi, m'ont roué de coups de matras et de pistolets. Ils m'ont porté sur la tête. Puis ils m'ont mis les menottes et c'est seulement à ce moment-là que l'un des hommes m'a dit « nous sommes les policiers ». Ce n'est qu'au moment où l'on m'a passé les menottes que j'ai compris que nous avions affaire à des policiers. »

La fédération C.G.T. des P.T.T. a envoyé une lettre à M. Ayrault Achille-Ponid, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications,

dans laquelle elle dénonce l'« énormité » de la responsabilité des policiers dans ce drame. « La précipitation avec laquelle les policiers ont ouvert le feu, indique la fédération, est en elle-même scandaleuse, mais l'acharnement mis par les policiers à frapper à coups de crosse, de pieds et de poings ces deux jeunes gens à terre, blessés par balle, est tout simplement ignoble. »

Une affaire de famille ?

Le commissaire Leclerc avait pour sa part, oublié de préciser qu'il était lui-même sur place dès que les renforts étaient arrivés dans le voisinage, mais du Quai des Orfèvres et sur sa propre décision. Enfin, en reconnaissant, au micro d'une station de radio, que Jacques Fottier avait reçu sept balles, le chef de la brigade de recherches et d'intervention a contredit son supérieur hiérarchique, M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, qui déclarait sur un autre poste que l'inspecteur avait été touché par quatre ou cinq balles.

Aucun responsable n'a toutefois expliqué les raisons de la violence du comportement des policiers.

Non seulement dans le cas de M. Fottier ceux-ci ont été confondus mis hors d'état de nuire et mis à mort, mais l'acharnement avec lequel les deux postiers ont été attaqués — l'un d'eux ayant même, selon ses déclarations, été blessé par balle alors qu'il était déjà inanimé — témoigne, comme lors de l'affaire du Thémis, d'un redoutable manque de contrôle. « Qu'on ne déshalle pas nos confits internes sur la place publique », a demandé le commissaire Leclerc dans l'une de ses nombreuses interventions radio-phoniques. Mais s'agit-il seulement d'une affaire de famille ? — J. Sn.

FAITS DIVERS

A Saint-Raphaël

UN EXTREMISTE ITALIEN EST GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR DEUX POLICIERS... ITALIENS

Un géomètre italien, Mario Tuti, recherché pour le meurtre de deux policiers à Empoli (Italie), a été arrêté, dimanche 27 juillet, à Saint-Raphaël (Var). Grièvement blessé d'une balle au cou par un commissaire principal italien qui participait à l'enquête avec le S.F.P.J. de Marseille, Mario Tuti a été hospitalisé à Draguignan. La jeune femme qui l'accompagnait, a été également arrêtée et est interrogée au commissariat de Saint-Raphaël. Géomètre à la mairie de Florence, Mario Tuti, qui appartenait à l'organisation néo-fasciste « Front national révolutionnaire », n'avait pas hésité à tirer la mitrailleuse le 24 janvier dernier, sur trois policiers désin-

terrogés sur un attentat. Condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité pour ces faits, Mario Tuti était activement recherché. Le ministre de l'Intérieur italien avait même promis 20 millions de lires à qui donnerait des renseignements permettant l'arrestation de l'extrémiste.

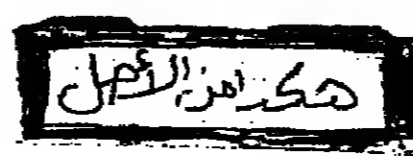
« Si les policiers étrangers peuvent participer à certaines enquêtes sur le sol français, on fait remarquer au ministère de l'Intérieur qu'ils agissent simplement comme « conseillers techniques », et ne peuvent en aucun cas faire usage de leur arme et ne peuvent pas même porter celle-ci. Le parquet de Draguignan a été saisi de cette affaire. »

En Côte-d'Or

CINQ PENSIONNAIRES PÉRISSENT BRÛLÉES VIVES DANS UN HOPITAL

Un incendie s'est déclaré, lundi 28 juillet, à 4 h. 30, à l'hôpital de vitteaux (Côte-d'Or), provoquant la mort par asphyxie de cinq femmes, dont une centenaire, qui se trouvaient au premier étage dans un bâtiment réservé aux personnes âgées et impotentes.

Le sinistre, dont les causes sont pour l'instant indéterminées, a, de plus, occasionné d'importants dégâts avant d'être maîtrisé, vers 6 heures, par les pompiers de Vitteaux et de Montbard.



Le Monde DE L'ÉCONOMIE

Où en est la réforme du droit de licenciement ?

A réforme du droit de licenciement a été réalisée en deux étapes principales : d'abord la loi du 13 juillet 1973 sur la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée, ensuite la loi du 3 janvier 1975 relative aux licenciements pour cause économique. (« Le Monde de l'économie » du 17 février 1975.)

La coordination de ces deux lois, qui ont pas toujours été parfaitement ajustées (1) soulève diverses questions. Mais leur confrontation pose aussi une première question : que faut-il entendre par licenciement pour cause (ou motif) économique ? Jusqu'à une époque récente, on s'était plutôt habitué à faire un partage de base entre licenciements individuels et licenciements collectifs, derniers étant soumis à l'avis du comité d'entreprise et à l'autorisation de l'inspection du travail. A cette ligne

par JEAN-JACQUES DUPEYROUX (*)

de démarcation classique, on tend maintenant à en substituer une autre : le partage n'est plus fondé sur le nombre des licenciements, mais sur le motif de la décision de l'employeur. Ce motif, encore accompagné de considérations numériques, a été mis en avant dans le grand accord interprofessionnel de 1969 sur la sécurité de l'emploi ; vint ensuite, après une alusion dans la loi du 13 juillet 1973, l'accord du 14 octobre 1974 sur la garantie du salaire à 90 %, accord qui, lui, visait directement les licenciements pour cause économique, abstraction faite de leur nombre ; c'est enfin la loi du 3 janvier 1975, qui soumet à l'autorisation de l'administration tous les licenciements pour motif économique, individuels ou collectifs.

ger les salariés contre des griefs peut-être injustifiés, et celles de la loi de 1975, axées sur le souci de limiter les suppressions d'emploi, doivent normalement faire l'objet d'une application séparée et non simultanée. C'est cependant la une vue de l'esprit : d'une part, diverses dispositions de la loi de 1975 sont applicables à tous les licenciements, et donc, aussi, aux licenciements pour cause économique ; d'autre part, la question ne pose de savoir si, à l'inverse, des dispositions que l'on croirait réservées aux seuls licenciements pour cause économique ne vont pas être appliquées aux autres.

Voyons d'abord l'application éventuelle de la loi de 1975 (nouvel article L. 122-14 dans ses nombreuses subdivisions) aux licenciements pour cause économique.

Cette loi a elle-même décidé que ses dispositions relatives à l'entretien préalable, à l'obligation pour l'employeur d'énoncer par écrit les causes du licenciement si l'intéressé en fait la demande, aux conséquences de l'insubordination de la procédure, au montant minimal des dommages et intérêts au cas d'absence de cause réelle et sérieuse, ne seraient pas applicables « aux salariés qui font l'objet d'un licenciement collectif justifié par un motif économique ».

A contrario, les prescriptions non expressément exclues restent en portée générale et sont applicables à tous les licenciements, auraient-ils un motif économique ; il en va ainsi pour l'obligation de notifier le licenciement par lettre recommandée ; de même, il appartient toujours au juge judiciaire d'apprécier, au cas de contestation, le caractère réel et sérieux des motifs invoqués par l'employeur, ces motifs seraient-ils d'ordre économique.

D'autre part, les dispositions dont sont écartés les seuls licenciements collectifs justifiés par un motif économique, restent, par hypothèse, applicables à tous les licenciements simplement individuels. Une question est alors indéniable : quand s'agit-il d'un licenciement individuel, quand s'agit-il d'un licenciement collectif ?

Plusieurs dispositions de la loi de 1975 suggèrent une définition relativement précise du licenciement collectif. Cette loi réserve en effet, à plusieurs égards, un sort particulier au cas où le nombre des licenciements envisagés est ou plus égal à dix dans une même période de trente jours ; ainsi, elle décide (art. L. 321-9) que l'administration dispose alors d'un délai de trente jours pour faire connaître sa décision, alors que le délai n'est que de sept jours dans les autres hypothèses.

(Lire la suite page 14, 3^e col.)

suppression de l'emploi

nécessairement, la soudaine émergence d'une notion aussi complexe comme d'un certain flou. Il semblerait, en dépit du silence de la loi du 3 janvier, que l'idée de licenciement économique doive être liée à la pression de l'emploi ; cette définition est d'ailleurs expressément retenue dans l'accord du 14 octobre 1974. Ainsi est-on amené, en gros, à poser le problème en ces termes : la décision relative au licenciement pour cause économique est-elle considérée comme un licenciement pour cause économique s'il n'a pas l'effet de remplacer l'intéressé ; et, inversement, on s'écarte de la notion de licenciement pour cause économique si l'emploi n'est simplement remplacé par un autre celui qui est

référence première aux motivations ou intentions du chef d'entreprise

BULLETIN L'annonce faite à l'OPEP

ORS de son séjour à Paris, le prince Fâhd d'Arabie Saoudite s'est encouragé le gouvernement français à faire sorte que le dialogue se renoue avec les pays industrialisés, pays pétroliers en voie de développement, avant la prochaine conférence de l'OPEP à Genève (des pays exportateurs de pétrole) qui doit se tenir, fin septembre, à Venise.

Il est facile de comprendre pourquoi, à sa précédente conférence à Liville (Gabor), en juin, l'OPEP avait nié le principe d'un ajustement des prix du pétrole brut pour compenser les effets de l'inflation mondiale, ajustement et le taux devrait être décidé en septembre. M. Yamani n'était pas présent à Liville ; si un événement nouveau avait pu se produire d'ici à septembre, le dialogue du pétrole pourrait y avoir un prétexte pour remettre en jeu la décision de juin.

Cet événement nouveau, ce pourrait être, bien sûr, la reprise du fameux dialogue dont l'objet est, rappelons-le, de voir un nouvel ordre économique international. Les Saoudiens pourraient proposer de leur part de renoncer provisoirement — sans perdre la face — à augmenter les prix du pétrole pour inaugurer, par un geste de bonne volonté à l'égard de la communauté internationale, les négociations sur un nouvel ordre économique mondial.

Cependant, ce scénario se heurte à une difficulté pratique : pour des raisons diplomatiques, notamment politiques, il paraît difficile de reprendre concrètement le dialogue avant septembre. Peut-être pourrait-on se contenter d'annoncer, par un geste de bonne volonté à l'égard de la communauté internationale, les négociations sur un nouvel ordre économique mondial.

Le succès de l'opération dépendra en partie de l'évolution de la conjoncture et du marché pétrolier international. Au moment, celle-ci est défavorable aux pays producteurs, vu la récession mondiale qui déprime la consommation, ais pour combien de temps ?

laisse dans l'ombre de nombreuses hypothèses délicates : ainsi, le salarié qui refuse de se plier aux exigences d'une décentralisation de son entreprise pourra-t-il se déclarer victime d'un licenciement pour cause économique ? Elle explique néanmoins très largement les économies respectives de la loi de 1973 et de la loi de 1975.

Le premier vice avant tout l'hypothèse d'une insuffisance, réelle ou prétendue, du salarié que l'on envisage de remplacer : il y a accusation. Aussi bien, la loi exige un entretien préalable au cours duquel l'intéressé pourra répondre aux griefs contre lui formulés, impose à l'employeur l'obligation d'exprimer par écrit la cause du licenciement si l'intéressé lui en fait la demande expresse, fixe un montant minimal (six mois de salaires) aux dommages et intérêts dus à celui qui serait victime d'un renvoi dépourvu de « cause réelle et sérieuse ».

La loi de 1975 relève de préoccupations tout à fait différentes. Elle soumet tous les licenciements pour cause économique à une autorisation de l'administration dans le cadre d'une politique de l'emploi ; il s'agit de contrôler ou, en tout cas, d'incliner les employeurs à conserver le maximum de salariés, de les empêcher de réduire leurs effectifs sans motif valable. En revanche, le remaniement du personnel, le remplacement des uns par d'autres jugés plus capables, voilà qui relève de l'autorité souveraine du chef d'entreprise : dès lors qu'il n'y a pas aggravation de la situation de l'emploi, l'administration se soucie peu, a priori, d'intervenir sur cette autorité et sur ce libre choix qui en est le corollaire (2).

Le motif économique étant ainsi opposé au motif personnel, on pourrait croire que les dispositions de la loi de 1975, axées sur la volonté de protég-

(*) Directeur du département de droit du travail de Paris-Assas.

Point de vue L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE : attention au chantage à l'emploi

COULTEUX et risqué, le plan électro-nucléaire français est remis en cause. Chacun reconnaît maintenant officiellement la nécessité de diversifier les sources d'énergie. « Rien n'est décidé au-delà de 1979 », affirme le ministre de l'Industrie. L'ampleur des commandes Westinghouse-Framatome serait limitée. Le gouvernement abandonnerait le filière General Electric-C.G.E. Des précisions sont attendues fin juillet.

Quelles conséquences cette remise en cause du plan E.D.F. peut-elle avoir sur l'emploi ? Ne va-t-on pas aggraver une situation déjà très mauvaise. La question semble neutre, car le nucléaire a été présenté comme une source merveilleuse d'emplois nouveaux.

Cette légende doit être détruite. Le plan électro-nucléaire français n'a pas été, jusqu'ici, créateur d'emplois, globalement. Au contraire, l'orientation nucléaire s'est traduite :

● D'une part par le ralentissement, voire même l'arrêt de commandes E.D.F. classiques, etc. ;

● D'autre part par une réorientation de l'activité conduisant dans plusieurs entreprises à des licenciements.

Le « tout nucléaire » c'est tout d'abord, pour E.D.F., la suspension de commandes de matériels classiques ; par exemple, des transformateurs de petite et moyenne puis-

sance d'UNELCO (soixante-quatre licenciements à Fourchambault), des centrales thermiques de Stain Industrie (soixante-quatre licenciements). D'autres exemples pourraient être trouvés dans les groupes C.G.E., Jeumont-Schneider, dont les directions invoquent les décisions d'E.D.F., le fait est là. Une fatalité qu'il est provoquant pour réorienter leurs activités.

Le « tout nucléaire », c'est en effet pour les constructeurs la rationalisation autour d'une seule ligne de produit, et notamment le réajustement des tâches entre les divers établissements ou filiales d'un même groupe industriel. Au niveau des constructeurs de chaudières, la lutte a conduit à l'élimination de Babcock (des milliers de licenciements, mutations, dans le groupe et les filiales).

La rationalisation des activités de Creusot-Loire et de ses filiales Framatome s'est traduite notamment par l'arrêt total d'activités qui employaient en mécanique deux mille salariés. Le gigantisme nucléaire a condamné les ateliers traditionnels de Râteau, orientés vers les petites turbines classiques. Dans le groupe C.G.E. encore, la suppression de l'établissement Belfort d'UNELCO a conduit à l'incorporation de l'ensemble des salariés (mille) dans Alsthom Belfort, à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée.

(*) Secrétaire national de la Fédération générale de la métallurgie - C.F.M.T.

(Lire la suite page 14, 1^{re} col.)

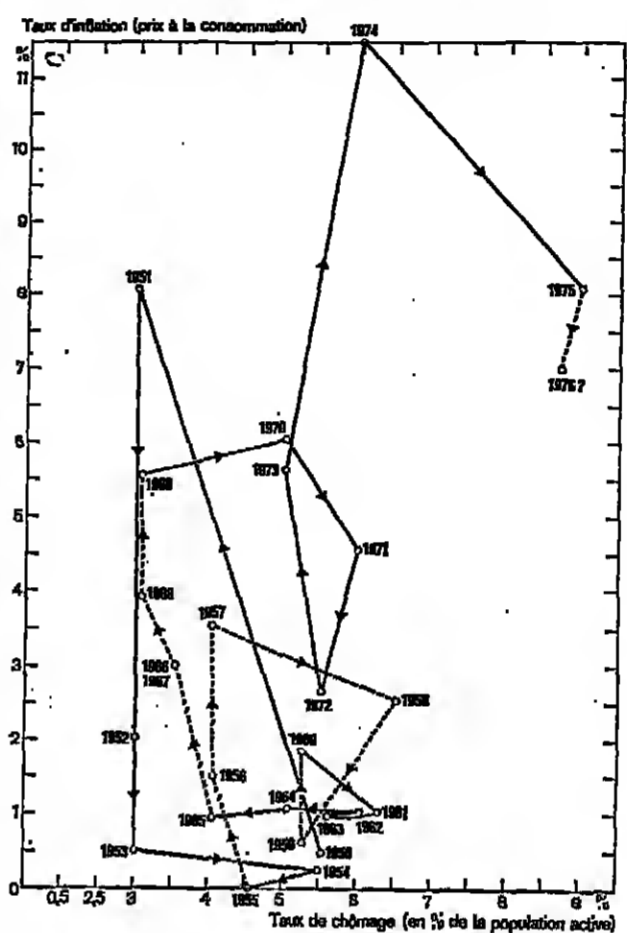
Malgré le démenti des faits à la « relation de Phillips »

Le chômage est toujours présenté par l'O.C.D.E. comme une des solutions à l'inflation

EN ce qui concerne les trois plus grands pays (Etats-Unis, Japon, Allemagne fédérale), les discussions intervenues récemment à l'O.C.D.E. laissent penser qu'il est peut-être raisonnable de supposer qu'une reprise progressive, mais

phrase, rappelons-le, était ainsi rédigée : « Jusqu'à ce que de meilleurs résultats en matière de prix soient atteints, il pourra être nécessaire de permettre ou de maintenir une marge plus grande de ressources inemployées que ce qui a été considéré comme normal ou acceptable dans le passé. »

TOUJOURS PLUS D'INFLATION POUR TOUJOURS PLUS DE CHOMAGE... AUX ETATS-UNIS



Ces phrases ont le même sens, et si les fonctionnaires de l'O.C.D.E. appellent un chat un chat, on pourrait les exprimer plus clairement ainsi : « Pour lutter contre l'inflation, entre autres politiques, augmentons le chômage. » La dégradation du système et de la pensée économique de l'Occident est telle que l'on peut désormais l'imprimer — sans à prendre quelques précautions de style — afin d'influer les grandes nations à ramener l'inflation à un niveau certes moins excessif, mais qui, il y a cinq ans, eût tout de même paru insupportable.

Il n'aurait d'ailleurs pas été gênant finalement de conserver la fameuse petite phrase, puisque l'ironie de l'histoire est que l'on a, en effet, « permis » ou « maintenu » un chômage « plus important que ce qui était considéré comme normal ou acceptable dans le passé », sans que l'inflation ait été pour autant « ralentie », au contraire, elle s'est accélérée.

soutenue, impliquant la maintien d'une certaine marge de capacité inemployée (correspondant à un taux de chômage un peu supérieur au niveau structurel et frictionnel) pourrait permettre au taux d'inflation de se stabiliser entre 5 % et 7 % au cours des trois ou quatre prochaines années.

Autrement dit, la relation dite de Phillips (relation inverse entre chômage et inflation) quand le premier augmente, le second diminue, n'a pas joué. Comme le montre très clairement le graphique ci-contre pour les Etats-Unis, l'explosion du système, déjà perceptible il y a cinq ans, s'est développée avec une puissance effrayante. Tout est passé comme si la courbe de Phillips s'était déplacée progressivement vers le haut et vers la droite. La relation constatée, dans la réalité a été : « davantage d'inflation pour un même niveau de chômage, et davantage de chômage pour un même niveau d'inflation ». Soit, en moyenne période, toujours plus d'inflation et toujours plus de chômage.

Cette phrase capitale de l'introduction du dernier rapport semestriel de l'O.C.D.E. (Le Monde du 23 juillet) rappelle étrangement une phrase du même genre — moins couronnée il y a cinq ans (Le Monde daté 15-16 novembre 1970) au point qu'elle avait été finalement biffée avant la publication du rapport de l'O.C.D.E. qui le contenait. La

Les prévisions de l'O.C.D.E. pour 1978 permettent de voir sur le diagramme où nous en serons l'an prochain. Si l'explosion continue, les points correspondant aux années 1977 et 1978 se situent au-delà même des limites du graphique. Sera-ce politiquement supportable ?

« Si les récentes augmentations de chômage peuvent être en grande partie attribuées à l'évolution conjoncturelle, il se peut que le chômage « structurel » soit aussi plus élevé que précédemment », écrivent les experts de l'O.C.D.E. C'est cela, sans doute, le phénomène fondamental, qu'aucune relation keynésienne par le demande ne pourra faire disparaître, puisque dégenérant en une inflation chaque fois plus vive.

Pourquoi un chômage d'une telle ampleur ? L'O.C.D.E. l'explique par deux facteurs : « En premier lieu, les salaires sont ajustés à l'inflation dans une plus large mesure que les taux d'intérêts, de sorte que les entreprises ont été incitées à se convertir à des techniques propres à économiser la main-d'œuvre. » Explication on ne peut plus classique : le travail est trop cher relativement au capital, par conséquent, on cherche à l'économiser.

« En deuxième lieu, écrivent les experts, dans la mesure où le changement structurel s'est accéléré, il y a peut-être une incidence croissante de l'offre à la demande sur les marchés du travail. » Ne serait-il pas plus simple d'évoquer que le « système » est devenu ou redevenu incapable d'assurer le plein emploi des hommes ?

PHILIPPE SIMONNOT.

FAITS ET TENDANCES

EMPLOI : au chômage conjoncturel s'ajoute le chômage structurel

La situation de l'emploi n'est à nouveau aggravée en juin, au moment où commencent à s'inscrire les jeunes qui viennent de terminer leur scolarité. Le nombre des demandes d'emploi nouvelles enregistrées dans le courant du mois de juin a été nettement supérieur à celui de mai (175 500 au lieu de 140 100 en mai 1975, et 110 800 il y a un an), ce qui s'explique, selon le ministère du tra-

dessous alors que la courbe des offres demeure à un niveau très bas.

Pour la revue Economie et statistiques, qui consacre plusieurs articles au problème de l'emploi dans son numéro de juillet-août, le crise, à la fois conjoncturelle et structurelle, risque de persister.

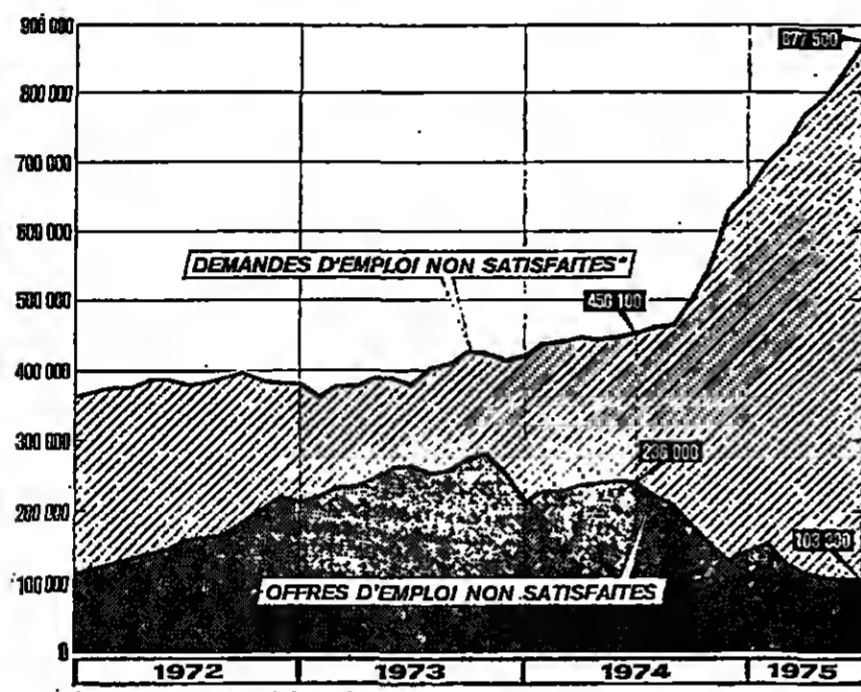
Avec prudence, la revue se demande si la capital n'a pas connu, ces dernières

personnes, alors que les emplois créés ont été de 230 000 seulement (- 820 000). A cette cause de déséquilibre s'en est ajoutée une autre : la plus grande sensibilité des femmes au chômage.

Il s'agit là, selon des spécialistes, d'une déformation structurelle notable de la population disponible à la recherche d'un emploi. L'augmentation du chômage des femmes porte en effet, en premier lieu, sur les personnes déjà insérées dans la vie active : de 1968 à 1974, le nombre de femmes victimes d'un licenciement s'est accru de 83 %, celui des salariées ayant démissionné de 68 %, celui des femmes à la recherche d'un premier emploi de 39 %, mais celui des femmes qui reprennent une activité de 8 % seulement.

A ces causes structurelles de chômage se sont superposées, depuis fin an, des causes conjoncturelles, provoquant, dès lors, le chômage d'un nombre de plus en plus élevé d'hommes adultes. Depuis l'été 1974, les créations d'emplois se sont d'ailleurs raréfiées : alors qu'en 1973 il y a eu 338 000 créations nettes d'emplois salariés, pour l'ensemble des activités économiques, il n'y en aurait eu qu'à peine 180 000 en 1974. En raison de ces évolutions, mais aussi de la chute brutale de la productivité horaire du travail, de la progression des charges sociales et des difficultés économiques, l'INSEE indique que le balais des effectifs pour l'industrie sans le bâtiment - devrait être de l'ordre de 130 000 au cours du premier semestre 1975. Et la revue ajoute : « La reprise des effectifs ne suivra qu'avec retard la reprise de la production ».

Ces indications pessimistes ressortent aussi des études qu'Economie et Statistiques publie sur la préparation du VII^e Plan. Comme le Monde l'a déjà indiqué, « les ressources de main-d'œuvre devraient augmenter d'ici à 1980 à un rythme légèrement plus rapide que durant ces dernières années », alors que le total des emplois sera, lui, en progression lente. Pour y remédier, l'auteur d'un des articles rappelle que le groupe chargé de l'emploi pour le VII^e Plan - a recommandé que celui-ci se fixe un objectif ambitieux en matière de développement des emplois industriels.



Après correction des variations saisonnières

vail, par les premières inscriptions de jeunes sortant de l'école. Compte tenu de la montée persistante du chômage ces derniers mois et de la faiblesse du niveau des offres, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites, après correction des variations saisonnières, a nettement progressé, comme la montre le tableau ci-

dessous, un rythme d'accroissement excessif. Toujours est-il qu'il est permis de penser qu'en l'absence d'une telle tendance, qui a eu pour effet de contenir la croissance des emplois, l'équilibre de l'emploi aurait été plus facile à atteindre. Résultat : de 1962 à 1973, les ressources de main-d'œuvre ont augmenté de 2 993 000

La presse de Pékin fait état d'importants succès dans l'agriculture chinoise

De notre correspondant

Pékin. — Poursuivant sa série d'informations sur les résultats économiques du premier semestre, le Quotidien du Peuple a annoncé mercredi 23 juillet de très bonnes récoltes pour les céréales d'été. Toutes les provinces de la Chine du Nord - 70 % des surfaces enssemencées en céréales d'été - et dix-neuf des vingt-quatre provinces du pays enregistrent des progrès. La presse annonce une croissance de 10 ou 20 % - ou plus - dans onze provinces. Ces informations appellent quelques commentaires pour nuancer la portée. Tout le monde sait que des croissances de 20 % sont impossibles en agriculture, à moins que la récolte ait été

catastrophique l'année précédente, ou encore qu'un étendu sensiblement les superficies enssemencées. Ce qui est le cas en l'occurrence. L'augmentation dont il est fait état reflète donc un très gros effort de mise en culture de terres en friche jusqu'alors délaissées faute d'eau, par excès de déclinivité ou en raison de l'abondance des pierres. Elle montre aussi que la Chine, malgré les difficultés, persiste à vouloir étendre les terres cultivées ; pour y parvenir, elle compte à la fois sur l'acharnement des hommes, mais aussi sur les progrès sensibles de la mécanisation (certaines unités disposent, par exemple déjà de petits bulldozers).

290 millions de tonnes par an

Selon Chine nouvelle, les récoltes d'été représentent un cinquième de la récolte annuelle, soit, environ, cinquante cinq millions de tonnes pour l'année dernière. C'est dire que les progrès annoncés ne garantissent pas une croissance annuelle d'ensemble. Néanmoins, s'ils se montent à environ cinq millions de tonnes, le volume n'en est pas négligeable. C'est plus que n'importait la Chine ces dernières années en moyenne, pour assurer néanmoins la constitution des réserves stratégiques. Il semble d'ailleurs que ces importations disparaissent

à peu près cette année. L'effort du printemps ne se relâchera pas cet été. Si les typhons, les inondations, la grêle et les insectes ne causent pas plus de dégâts que d'habitude, la récolte annuelle pourrait atteindre 290 millions de tonnes - 15 de plus que l'année dernière - soit une croissance de plus de 5 %. Chine nouvelle précède, récemment, que le supplément d'énergie chimique produit au cours du premier semestre suffirait à augmenter de 5 millions de tonnes la récolte céréalière.

ALAIN BOUC.

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

(Suite de la page 13.)

En même temps, le mode nucléaire à son corollaire la « pétrophobie » ont porté un coup sévère à des secteurs traditionnels. C'est le cas, notamment, dans le domaine des appareils de chauffage, où de nombreuses entreprises, confrontées de surcroît aux difficultés du bâtiment, ont dû licencier ou fermer leurs portes (1).

Quant à la création d'emplois nouveaux... dans les grandes groupes de l'électromécanique (Alsthom - C.G.E., Creusot-Loire, C.E.M.) quelle estimation peut-on donner ? Cent cinquante chez Alsthom, 1 200 à 1 500 à Framatome-Creusot-Loire, 200 à la C.E.M. ; il s'agit bien d'emplois nouveaux si non pas d'accroissement d'effectif (une partie de ces salariés viennent de Babcock, Sonle, Genz, etc.), car il peut y avoir par ailleurs mutations et licenciements ou autres départs.

Le bilan emploi de la réorientation « nucléaire » de notre économie est difficile à établir avec précision, compte tenu des effets induits et... de l'absence de statistiques patronales. Il apparaît cependant, en première analyse, négatif (c'est une des raisons de l'opposition de la C.F.D.T. au plan électronucléaire français, opposition qui ne signifie pas le blocage du principe de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire).

Pourtant, aujourd'hui, cette restructuration est engagée. Que se passera-t-il et le plan électronucléaire E.D.F. était effectivement mis en cause ?

L'orientation gouvernementale actuelle n'est pas l'arrêt du programme électronucléaire ; cependant, une réduction de ce programme, au moins, est probable, et, dans cette perspective, la filiale BWR (General Electric) semble particulièrement visée.

Si l'on se limite aux conséquences d'une telle décision en France (sans négliger le fait que le mise en cause de l'implantation chez nous de centrales BWR porte un coup fatal au schéma européen de General Electric ; arrêt possible de Kaisergraut en Suisse, problèmes éventuels pour Breda en Italie...), il est évident que l'arrêt du travail sur les BWR met en cause l'emploi à G.A.A.A. (groupe C.G.E.), où trois cents à quatre cents personnes travaillent directement ou indirectement sur cette filiale BWR (le motif des effectifs). En revanche, les fournisseurs de gros matériels ne seraient guère touchés, car Neyric (chaudière) et Deslignères (fabrication de la C.E.M. turbo-alternateurs, transformateurs) n'est pas spécialiste du nucléaire, pas davantage les fournisseurs d'équipements électriques (C.G.E. Alsthom) ou électromécaniques (Stein, Ratsau), pour lesquels l'activité nucléaire BWR est à l'heure présente marginale.

Une politique en cause

Nous n'avons pas ici à nous prononcer sur le choix de l'une ou l'autre filière. Nous défendons les conditions d'emploi des travailleurs concernés et nous affirmons que ces travailleurs ne doivent pas être utilisés comme un moyen de chantage pour obtenir des commandes.

En ce qui concerne notamment la C.G.E., il est sûr que les deux commandes prévues ne sont pas une condition de survie pour cette société, qui a un programme de travail considérable dans les secteurs classiques (activités Alsthom-Bellort et Neyric). A tel point que la réalisation des commandes en cours conduit à faire travailler le personnel dans des conditions de cadences, de charge de travail, qu'il n'accepte pas.

(1) Idéal Standard (chauffage) : 1 450 licenciements ; Société générale de fonderie : 450 licenciements et chômage partiel dans l'ensemble du groupe ; Francis Royat (brûleurs) : 400 licenciements ; Heuler (chaudière) : 30 licenciements ; Simok (chaudière) : 7 licenciements ; Charlotteux et Masny (chauffage) : 350 licenciements ; Finimetal (radiateurs) : 200 licenciements ; Auer (chauffage) : projet de 70 licenciements ; Saunier-Daval (chauffage) : 200 licenciements ; Amisac-Lévin et Cie (chauffage) : menace sur l'emploi de 450 salariés à l'occasion d'un règlement judiciaire ; Socorex (radiateurs) : 130 licenciements ; Saegul Heald : 110 licenciements ; société générale de brûleurs : 150 licenciements, sans parler dans ce secteur des nombreuses réductions d'horaires.

JEAN-MARC LEDUC.

La réforme du droit de licenciement

(Suite de la page 13.)

Or, un décret du 5 mai est venu préciser par la suite que la décision (de l'administration) doit parvenir à l'employeur soit dans un délai de trente jours prévu à l'article L. 321-9 s'il s'agit d'un licenciement collectif, soit dans un délai de sept jours s'il s'agit d'un licenciement individuel. Avec la superposition des dispositions législatives correspondantes et de ces dispositions réglementaires, la cause semble entendue : il y aurait licenciement collectif lorsque le nombre des licenciements est au moins égal à

dix dans une même période de trente jours. Sinon, il ne s'agit que de licenciements individuels, et en ce cas, quel qu'en soit le motif, la loi de 1973 devrait s'appliquer à plein. Solution simple, mais peut-être trop ; elle ne cadre pas parfaitement avec une disposition de la loi de 1975 (art. L. 420-3) qui, à propos des entreprises de moins de cinquante salariés, semble bien avaliser une conception plus large du licenciement collectif. De sorte que les textes sont confus pour ce qui est de licenciements, l'imbricolage demeure.

Une solution paradoxale

Ainsi des licenciements pour cause économique, soumis en tant que tels aux dispositions de la loi de 1975, peuvent revêtir par tout ou partie des dispositions de la loi de 1973. Conçoit-on l'inverse ? Des licenciements qui ne correspondent pas à une suppression d'emplois peuvent-ils être émanés de la loi de 1975 ?

Une réponse positive, peu conforme à l'esprit de notre nouveau droit de licenciement, revêtirait peut-être un caractère un peu paradoxal. Et pourtant... Supposons qu'un chef d'entreprise qui entend remplacer les salariés par lui licenciés demande néanmoins l'autorisation de l'administration en arguant d'un prétexte fallacieux, par exemple l'absence de motifs invoqués avant de faire connaître son verdict. S'ils s'aperçoivent que le requérant a mis en avant un motif fantaisiste, les inspecteurs du travail refuseront donc leur autorisation au lieu de se laver les mains. Et s'il passe outre, notre employeur ne risque-t-il pas d'encourir les sanctions prévues par la loi de 1975 qui frappe d'une amende de 1 000 à 3 000 F (autant de fois que de salariés concernés) l'employeur qui aura procédé à un licenciement - malgré un refus d'autorisation ? On entrevoit de jolis cercles vicieux !

Stupeur des employeurs

Dernière question : que deviennent, dans la mêlée, les dispositions de la vieille ordonnance du 24 mai 1945 sur le contrôle de l'emploi, articles L. 321-1 et L. 321-3 du code actuel ?

Le premier de ces deux articles prévoit qu'un arrêté ministériel détermine les établissements ou professions dans lesquels a force d'embauche ou réduction de contrat de travail est subordonnée à l'autorisation de l'activité administrative compétente. Et un arrêté du 6 octobre 1945 avait précisé que cette

réserve par l'accord du 14 octobre 1974 aux seuls victimes de licenciements pour cause économique.

Que fera l'administration si, examinant semblable requête, elle s'aperçoit que le motif économique invoqué par son auteur est inventé de toutes pièces ?

On serait très tenté de dire qu'elle doit donner son feu vert dans la mesure justement où elle n'est pas concernée par les licenciements dont le motif n'est pas économique. Mais une telle perspective ressemble fort à un pur sophisme : l'autorisation finitrait, qu'il y ait ou non motif économique, par devenir la règle ! D'ailleurs la loi du 3 janvier 1975 confie notamment à l'autorité administrative le soin de « vérifier la réalité du motif invoqué » avant de faire connaître son verdict. S'ils s'aperçoivent que le requérant a mis en avant un motif fantaisiste, les inspecteurs du travail refuseront donc leur autorisation au lieu de se laver les mains. Et s'il passe outre, notre employeur ne risque-t-il pas d'encourir les sanctions prévues par la loi de 1975 qui frappe d'une amende de 1 000 à 3 000 F (autant de fois que de salariés concernés) l'employeur qui aura procédé à un licenciement - malgré un refus d'autorisation ? On entrevoit de jolis cercles vicieux !

règle s'appliquerait à tous les établissements industriels, commerciaux et artisanaux. Or, qu'il s'agisse d'embauche ou de licenciement, le défaut d'autorisation est un lourdement sanctionné : emprisonnement de 6 jours à 6 mois et amende de 2 000 à 5 000 F ou l'une de ces deux peines seulement, portées au double en cas de récidive.

Ainsi, après la loi du 3 janvier 1975, le même licenciement non autorisé pourrait tomber aussi bien sous le coup de celle-ci que sous le coup de l'ordonnance

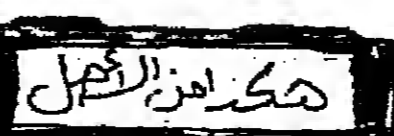
de 1945, mais avec, à la clé, des sanctions très différentes ! Et l'on ne peut même pas prétendre que le législateur de 1975 a tacitement abrogé les dispositions pratiquement tombées en désuétude, des articles L. 321-1 et L. 321-2 bien au contraire, il en a lui-même renouvelé la rédaction et les a, ce faisant, en quelque sorte réanimés.

Un virage a été amorcé par le décret du 5 mai. En ce qui concerne l'embauche, ce décret rappelle fermement les exigences de l'ordonnance - on imagine la stupeur des employeurs, ainsi menacés de prison s'ils concluaient un quelconque contrat de travail sans avoir obtenu le feu vert de l'administration. Par contre, en ce qui concerne les licenciements, le décret a soulevé les formalités que doivent remplir les employeurs pour obtenir l'autorisation administrative prévue par les articles litigieux, mais en ajoutant que ces dispositions ne seraient pas applicables aux licenciements visés par la loi du 3 janvier 1975.

Ainsi était réglé le problème soulevé par la concurrence de l'ordonnance et de la loi du 3 janvier 1975, seule mesure applicable aux licenciements pour motif économique. Mais, nouveau paradoxe, le régime aménagé par l'ordonnance, avec ses sanctions plus lourdes que celles fixées par la loi de 1975, restait bel et bien applicable aux licenciements - pour motif non économique ! Une nouvelle étape était nécessaire, et, puisque l'ordonnance de 1945 - elle-même prévue que le champ d'application de ses dispositions relatives aux autorisations administratives serait déterminé par arrêté, pourquoi ne pas user de cette voie pour en modifier la portée au point de la neutraliser ?

C'est ce qui a été fait avec un arrêté du 25 juin. Aux termes de ce nouvel arrêté, seules les entreprises ayant procédé à un ou plusieurs licenciements pour cause économique dans les douze mois précédents devront, si elles désirent embaucher, obtenir l'autorisation préalable prévue par l'article L. 321-1 ; ces coupes d'accordéon un peu suspects posent en effet un problème sur lequel l'administration pourra se pencher. Et l'employeur devra se soumettre à sa décision sous peine de sanctions pénales éventuellement lourdes. En revanche, l'arrêté ne soufre pas des entreprises auxquelles s'appliqueraient les prescriptions du même article relatives cette fois à l'autorisation préalable aux licenciements. Ces prescriptions existent toujours, mais leur domaine d'application est donc réduit à zéro. Passes muscade ! Mauvaise, astucieuse, certes, mais qui, déposant de toute portée réelle une disposition légale par le seul jeu de manipulations réglementaires, paraît d'une légalité des plus incertaines.

JEAN-JACQUES DUPEYROUX.



SPORTS

TENNIS

LA VICTOIRE DE PROISY ET DOMINGUEZ AU DOUBLE DE LA COUPE DAVIS

Un point essentiel à un moment crucial

De notre envoyé spécial

Prague. — Quelques soit le résultat final de la rencontre de Coupe Davis...

autres (Dominguez), un bon relanceur dont les nerfs supportèrent vaillamment l'émotion d'une sélection impévueuse (Proisy) et un poids lourd, constamment privé de réussite (Hřebec)...

OLIVIER MERLIN.

ATHLÉTISME

Marvejols - Mende en 1 h. 21 min. 18 sec.

Augustine sur les traces du champion

De notre envoyé spécial

Mende. — Traps, le dos plat et large, produisant une impression de formidable puissance, les mâchoires massives, elle est là, thésée sur un socle de pierre depuis 1958, place des Cordeliers à Marvejols (Lozère)...

de Villers et du directeur départemental de la jeunesse et des sports, M. Fathier, les participants, quand ils ne trouvent pas à se loger chez l'habitant, son accueil sur le lycée Chapuis ou dans un centre aéré...

Huit cents engagés

Dès lors, faut-il s'étonner d'un succès grandissant ? Inférieur à deux cents à l'origine, le nombre des engagés s'est élevé à cinq cents, puis à huit cents cette année...

RAYMOND POINTU.

NATATION

Cinq records du monde ont été battus à Cali

Cinq records du monde — quatre féminins et un masculin — ont été battus à Cali, en Colombie, du 22 au 27 juillet, au cours des deuxième championnats du monde. A cet égard, les niveaux des compétitions a été du moins bonne valeur qu'à Belgrade, il y a deux ans...

En fait, chaque compétition n'est pas forcément l'occasion de renouveler la presque totalité du palmarès mondial, mais il apparaît que les conditions de compétition étaient loin d'être idéales à Cali. L'altitude de la ville colombienne — 1 000 mètres — a sans doute gêné les nageurs...

LA RÉPARTITION DES MÉDAILLES

Table with columns: Or, Argent, Br. Total. Rows for U.S.A., Hongrie, Gr.-Bret., R.F.A., U.R.S.S., Japon, Australie, Italie.

Cyclisme

CONTROLE ANTIDOPAGE POSITIF POUR GIMONDI DANS LE TOUR DE FRANCE

Milan (A.F.P.). — Felice Gimondi, champion du Tour de France, a été informé par son médecin que le contrôle antidopage auquel il s'était soumis en tant que pilote de l'équipe de Pralognan s'était révélé positif...

Water-polo

Un pilote néerlandais et un commissaire de piste belge ont été tués au cours d'une course automobile de Francoorchamps. A la suite d'une défaillance mécanique, la voiture pilotée par le Néerlandais Wim Boelhouws est mise en travers de la route à l'entrée d'un virage, entraînant le télescopage de quatre voitures...

LES RÉSULTATS

Double. — Dominguez-Proisy (Fr.), H. Kodès-Hřebec (Tch.), 6-3, 3-6, 6-4, 7-6, 6-3. A BARCELONE : finale européenne, groupe A. Double, Espagne, 6 à 2. Double, Grèce et Espagne (Esp.), 6-0, 6-3, 6-3, 6-1. Derniers simples. — Borg (Sué), 6-4, 6-2, 6-4. Björkman (Sué), 6-4, 6-3, 6-0.

Athlétisme

JOURNÉES PREOLYMPIQUES A MONTEBELL. Avec un bond de 6,45 mètres, qui améliore de 10 centimètres le record d'Europe de son compatriote, le Suédois Stenlund, le Yougoslave Stenlund a remporté la médaille d'or des journées préolympiques de tous les temps, loin derrière le record de l'Américain Bernie Besman (6,30 m.).

Malgré le sursis de Maisons-Laffitte. RIEN N'EST RÉGLÉ ENTRE LADS ET ENTRAÎNEURS. Malgré l'échec, vendredi 25 juillet, des négociations entre le syndicat des entraîneurs de chevaux de galop et les syndicats des lads, la réunion hippique organisée dimanche 27 juillet à Maisons-Laffitte s'est déroulée sans aucun incident.

Football

COUPE DES ALPES. *Bastia et Servette de Genève... *Nîmes et Lyon... *Reims et "Lausanne".

COUPE DAVIS. A PRAGUE : finale européenne, groupe B ; Tchecoslovaquie, 6-0. Deuxième simple. — Hřebec (Tch.), J. Jauréguibert (Fr.), 6-4, 4-6, 6-4, 2-6, 6-0.

Automobilisme. Grand Prix de la Méditerranée de formule 2. 1. Jacques Laffite (Martini BMW Schnitzer), 1 h. 30 min. 36 sec. ; 2. Larrousse (Elf), 1 h. 30 min. 42 sec. ; 3. Serchin (March BMW), 1 h. 31 min. 27 sec. ; 4. Francis (Cosita BMW), 1 h. 31 min. 48 sec. ; 5. Truffo (Cosita BMW), 1 h. 32 min. 55 sec. ; 6. Ponsenti Rossi (March BMW), 1 h. 33 min. 24 sec.

Football. COUPE DES ALPES. *Bastia et Servette de Genève... *Nîmes et Lyon... *Reims et "Lausanne".

Golf. L'Italie a gagné à Genève le championnat d'Europe des juniors en battant en finale le Suède par 5 victoires à 2. L'Espagne a pris la troisième place, tandis que la France terminait septième.

Motocyclisme. GRAND PRIX DE FINLANDIA A IMATRA. 0 500 cm3 : 1. Agostini (It.), Yamaha, 46 min. 25 sec. 1/10 (moy. 155,9) ; 2. Lanvinotti (Finl.), Suzuki, 46 min. 29 sec. 8/10 ; 3. Finlay (Aust.), Yamaha, 46 min. 34 sec. ; 4. Agostini (It.), Yamaha, 47 min. 35 sec. 1/10 ; 5. Fourn (Fr.), Yamaha, 47 min. 40 sec. 2/10 ; 6. Hadd (Fr.), Yamaha, 48 min. 02 sec. ; 7. Bergada (Fr.), Harley Davidson, 46 min. 18 sec. 7/10 (moy. 148,4) ; 8. Cecotto (Veniz), Yamaha, 46 min. 24 sec. 4/10 ; 9. Buis-

Les ouv... Le de la n... U... (Fr.), 68 ; - 21. Conan frères (Fr.), 191, etc. à 470, septième étape : 1. Wirthmeyer (E.-U.), 2. White-Fowler (E.-U.), 3. Fimmental-Fimmental (E.-U.), 4. Laurent-Suzuki (E.-U.), 5. Bonet-Fleury (Fr.). Classement général : 1. Fontaine et Mme (Fr.), 427 pts ; 2. Laurent-Suzuki (E.-U.), 474 pts ; 3. Fontaine (E.-U.), 484 pts ; 4. Bonet-Fleury (Fr.), 547 pts ; 5. Cuchon-Suzuki (E.-U.), 557 pts ; 6. Fontaine (E.-U.), 571 pts ; 7. Senec (Fr.), 571 pts ; 8. Senec (Fr.), 571 pts ; 9. Senec (Fr.), 571 pts ; 10. Senec (Fr.), 571 pts ; 11. Senec (Fr.), 571 pts ; 12. Senec (Fr.), 571 pts ; 13. Senec (Fr.), 571 pts ; 14. Senec (Fr.), 571 pts ; 15. Senec (Fr.), 571 pts ; 16. Senec (Fr.), 571 pts ; 17. Senec (Fr.), 571 pts ; 18. Senec (Fr.), 571 pts ; 19. Senec (Fr.), 571 pts ; 20. Senec (Fr.), 571 pts ; 21. Senec (Fr.), 571 pts ; 22. Senec (Fr.), 571 pts ; 23. Senec (Fr.), 571 pts ; 24. Senec (Fr.), 571 pts ; 25. Senec (Fr.), 571 pts ; 26. Senec (Fr.), 571 pts ; 27. Senec (Fr.), 571 pts ; 28. Senec (Fr.), 571 pts ; 29. Senec (Fr.), 571 pts ; 30. Senec (Fr.), 571 pts ; 31. Senec (Fr.), 571 pts ; 32. Senec (Fr.), 571 pts ; 33. Senec (Fr.), 571 pts ; 34. Senec (Fr.), 571 pts ; 35. Senec (Fr.), 571 pts ; 36. Senec (Fr.), 571 pts ; 37. Senec (Fr.), 571 pts ; 38. Senec (Fr.), 571 pts ; 39. Senec (Fr.), 571 pts ; 40. Senec (Fr.), 571 pts ; 41. Senec (Fr.), 571 pts ; 42. Senec (Fr.), 571 pts ; 43. Senec (Fr.), 571 pts ; 44. Senec (Fr.), 571 pts ; 45. Senec (Fr.), 571 pts ; 46. Senec (Fr.), 571 pts ; 47. Senec (Fr.), 571 pts ; 48. Senec (Fr.), 571 pts ; 49. Senec (Fr.), 571 pts ; 50. Senec (Fr.), 571 pts ; 51. Senec (Fr.), 571 pts ; 52. Senec (Fr.), 571 pts ; 53. Senec (Fr.), 571 pts ; 54. Senec (Fr.), 571 pts ; 55. Senec (Fr.), 571 pts ; 56. Senec (Fr.), 571 pts ; 57. Senec (Fr.), 571 pts ; 58. Senec (Fr.), 571 pts ; 59. Senec (Fr.), 571 pts ; 60. Senec (Fr.), 571 pts ; 61. Senec (Fr.), 571 pts ; 62. Senec (Fr.), 571 pts ; 63. Senec (Fr.), 571 pts ; 64. Senec (Fr.), 571 pts ; 65. Senec (Fr.), 571 pts ; 66. Senec (Fr.), 571 pts ; 67. Senec (Fr.), 571 pts ; 68. Senec (Fr.), 571 pts ; 69. Senec (Fr.), 571 pts ; 70. Senec (Fr.), 571 pts ; 71. Senec (Fr.), 571 pts ; 72. Senec (Fr.), 571 pts ; 73. Senec (Fr.), 571 pts ; 74. Senec (Fr.), 571 pts ; 75. Senec (Fr.), 571 pts ; 76. Senec (Fr.), 571 pts ; 77. Senec (Fr.), 571 pts ; 78. Senec (Fr.), 571 pts ; 79. Senec (Fr.), 571 pts ; 80. Senec (Fr.), 571 pts ; 81. Senec (Fr.), 571 pts ; 82. Senec (Fr.), 571 pts ; 83. Senec (Fr.), 571 pts ; 84. Senec (Fr.), 571 pts ; 85. Senec (Fr.), 571 pts ; 86. Senec (Fr.), 571 pts ; 87. Senec (Fr.), 571 pts ; 88. Senec (Fr.), 571 pts ; 89. Senec (Fr.), 571 pts ; 90. Senec (Fr.), 571 pts ; 91. Senec (Fr.), 571 pts ; 92. Senec (Fr.), 571 pts ; 93. Senec (Fr.), 571 pts ; 94. Senec (Fr.), 571 pts ; 95. Senec (Fr.), 571 pts ; 96. Senec (Fr.), 571 pts ; 97. Senec (Fr.), 571 pts ; 98. Senec (Fr.), 571 pts ; 99. Senec (Fr.), 571 pts ; 100. Senec (Fr.), 571 pts ; 101. Senec (Fr.), 571 pts ; 102. Senec (Fr.), 571 pts ; 103. Senec (Fr.), 571 pts ; 104. Senec (Fr.), 571 pts ; 105. Senec (Fr.), 571 pts ; 106. Senec (Fr.), 571 pts ; 107. Senec (Fr.), 571 pts ; 108. Senec (Fr.), 571 pts ; 109. Senec (Fr.), 571 pts ; 110. Senec (Fr.), 571 pts ; 111. Senec (Fr.), 571 pts ; 112. Senec (Fr.), 571 pts ; 113. Senec (Fr.), 571 pts ; 114. Senec (Fr.), 571 pts ; 115. Senec (Fr.), 571 pts ; 116. Senec (Fr.), 571 pts ; 117. Senec (Fr.), 571 pts ; 118. Senec (Fr.), 571 pts ; 119. Senec (Fr.), 571 pts ; 120. Senec (Fr.), 571 pts ; 121. Senec (Fr.), 571 pts ; 122. Senec (Fr.), 571 pts ; 123. Senec (Fr.), 571 pts ; 124. Senec (Fr.), 571 pts ; 125. Senec (Fr.), 571 pts ; 126. Senec (Fr.), 571 pts ; 127. Senec (Fr.), 571 pts ; 128. Senec (Fr.), 571 pts ; 129. Senec (Fr.), 571 pts ; 130. Senec (Fr.), 571 pts ; 131. Senec (Fr.), 571 pts ; 132. Senec (Fr.), 571 pts ; 133. Senec (Fr.), 571 pts ; 134. Senec (Fr.), 571 pts ; 135. Senec (Fr.), 571 pts ; 136. Senec (Fr.), 571 pts ; 137. Senec (Fr.), 571 pts ; 138. Senec (Fr.), 571 pts ; 139. Senec (Fr.), 571 pts ; 140. Senec (Fr.), 571 pts ; 141. Senec (Fr.), 571 pts ; 142. Senec (Fr.), 571 pts ; 143. Senec (Fr.), 571 pts ; 144. Senec (Fr.), 571 pts ; 145. Senec (Fr.), 571 pts ; 146. Senec (Fr.), 571 pts ; 147. Senec (Fr.), 571 pts ; 148. Senec (Fr.), 571 pts ; 149. Senec (Fr.), 571 pts ; 150. Senec (Fr.), 571 pts ; 151. Senec (Fr.), 571 pts ; 152. Senec (Fr.), 571 pts ; 153. Senec (Fr.), 571 pts ; 154. Senec (Fr.), 571 pts ; 155. Senec (Fr.), 571 pts ; 156. Senec (Fr.), 571 pts ; 157. Senec (Fr.), 571 pts ; 158. Senec (Fr.), 571 pts ; 159. Senec (Fr.), 571 pts ; 160. Senec (Fr.), 571 pts ; 161. Senec (Fr.), 571 pts ; 162. Senec (Fr.), 571 pts ; 163. Senec (Fr.), 571 pts ; 164. Senec (Fr.), 571 pts ; 165. Senec (Fr.), 571 pts ; 166. Senec (Fr.), 571 pts ; 167. Senec (Fr.), 571 pts ; 168. Senec (Fr.), 571 pts ; 169. Senec (Fr.), 571 pts ; 170. Senec (Fr.), 571 pts ; 171. Senec (Fr.), 571 pts ; 172. Senec (Fr.), 571 pts ; 173. Senec (Fr.), 571 pts ; 174. Senec (Fr.), 571 pts ; 175. Senec (Fr.), 571 pts ; 176. Senec (Fr.), 571 pts ; 177. Senec (Fr.), 571 pts ; 178. Senec (Fr.), 571 pts ; 179. Senec (Fr.), 571 pts ; 180. Senec (Fr.), 571 pts ; 181. Senec (Fr.), 571 pts ; 182. Senec (Fr.), 571 pts ; 183. Senec (Fr.), 571 pts ; 184. Senec (Fr.), 571 pts ; 185. Senec (Fr.), 571 pts ; 186. Senec (Fr.), 571 pts ; 187. Senec (Fr.), 571 pts ; 188. Senec (Fr.), 571 pts ; 189. Senec (Fr.), 571 pts ; 190. Senec (Fr.), 571 pts ; 191. Senec (Fr.), 571 pts ; 192. Senec (Fr.), 571 pts ; 193. Senec (Fr.), 571 pts ; 194. Senec (Fr.), 571 pts ; 195. Senec (Fr.), 571 pts ; 196. Senec (Fr.), 571 pts ; 197. Senec (Fr.), 571 pts ; 198. Senec (Fr.), 571 pts ; 199. Senec (Fr.), 571 pts ; 200. Senec (Fr.), 571 pts ; 201. Senec (Fr.), 571 pts ; 202. Senec (Fr.), 571 pts ; 203. Senec (Fr.), 571 pts ; 204. Senec (Fr.), 571 pts ; 205. Senec (Fr.), 571 pts ; 206. Senec (Fr.), 571 pts ; 207. Senec (Fr.), 571 pts ; 208. Senec (Fr.), 571 pts ; 209. Senec (Fr.), 571 pts ; 210. Senec (Fr.), 571 pts ; 211. Senec (Fr.), 571 pts ; 212. Senec (Fr.), 571 pts ; 213. Senec (Fr.), 571 pts ; 214. Senec (Fr.), 571 pts ; 215. Senec (Fr.), 571 pts ; 216. Senec (Fr.), 571 pts ; 217. Senec (Fr.), 571 pts ; 218. Senec (Fr.), 571 pts ; 219. Senec (Fr.), 571 pts ; 220. Senec (Fr.), 571 pts ; 221. Senec (Fr.), 571 pts ; 222. Senec (Fr.), 571 pts ; 223. Senec (Fr.), 571 pts ; 224. Senec (Fr.), 571 pts ; 225. Senec (Fr.), 571 pts ; 226. Senec (Fr.), 571 pts ; 227. Senec (Fr.), 571 pts ; 228. Senec (Fr.), 571 pts ; 229. Senec (Fr.), 571 pts ; 230. Senec (Fr.), 571 pts ; 231. Senec (Fr.), 571 pts ; 232. Senec (Fr.), 571 pts ; 233. Senec (Fr.), 571 pts ; 234. Senec (Fr.), 571 pts ; 235. Senec (Fr.), 571 pts ; 236. Senec (Fr.), 571 pts ; 237. Senec (Fr.), 571 pts ; 238. Senec (Fr.), 571 pts ; 239. Senec (Fr.), 571 pts ; 240. Senec (Fr.), 571 pts ; 241. Senec (Fr.), 571 pts ; 242. Senec (Fr.), 571 pts ; 243. Senec (Fr.), 571 pts ; 244. Senec (Fr.), 571 pts ; 245. Senec (Fr.), 571 pts ; 246. Senec (Fr.), 571 pts ; 247. Senec (Fr.), 571 pts ; 248. Senec (Fr.), 571 pts ; 249. Senec (Fr.), 571 pts ; 250. Senec (Fr.), 571 pts ; 251. Senec (Fr.), 571 pts ; 252. Senec (Fr.), 571 pts ; 253. Senec (Fr.), 571 pts ; 254. Senec (Fr.), 571 pts ; 255. Senec (Fr.), 571 pts ; 256. Senec (Fr.), 571 pts ; 257. Senec (Fr.), 571 pts ; 258. Senec (Fr.), 571 pts ; 259. Senec (Fr.), 571 pts ; 260. Senec (Fr.), 571 pts ; 261. Senec (Fr.), 571 pts ; 262. Senec (Fr.), 571 pts ; 263. Senec (Fr.), 571 pts ; 264. Senec (Fr.), 571 pts ; 265. Senec (Fr.), 571 pts ; 266. Senec (Fr.), 571 pts ; 267. Senec (Fr.), 571 pts ; 268. Senec (Fr.), 571 pts ; 269. Senec (Fr.), 571 pts ; 270. Senec (Fr.), 571 pts ; 271. Senec (Fr.), 571 pts ; 272. Senec (Fr.), 571 pts ; 273. Senec (Fr.), 571 pts ; 274. Senec (Fr.), 571 pts ; 275. Senec (Fr.), 571 pts ; 276. Senec (Fr.), 571 pts ; 277. Senec (Fr.), 571 pts ; 278. Senec (Fr.), 571 pts ; 279. Senec (Fr.), 571 pts ; 280. Senec (Fr.), 571 pts ; 281. Senec (Fr.), 571 pts ; 282. Senec (Fr.), 571 pts ; 283. Senec (Fr.), 571 pts ; 284. Senec (Fr.), 571 pts ; 285. Senec (Fr.), 571 pts ; 286. Senec (Fr.), 571 pts ; 287. Senec (Fr.), 571 pts ; 288. Senec (Fr.), 571 pts ; 289. Senec (Fr.), 571 pts ; 290. Senec (Fr.), 571 pts ; 291. Senec (Fr.), 571 pts ; 292. Senec (Fr.), 571 pts ; 293. Senec (Fr.), 571 pts ; 294. Senec (Fr.), 571 pts ; 295. Senec (Fr.), 571 pts ; 296. Senec (Fr.), 571 pts ; 297. Senec (Fr.), 571 pts ; 298. Senec (Fr.), 571 pts ; 299. Senec (Fr.), 571 pts ; 300. Senec (Fr.), 571 pts ; 301. Senec (Fr.), 571 pts ; 302. Senec (Fr.), 571 pts ; 303. Senec (Fr.), 571 pts ; 304. Senec (Fr.), 571 pts ; 305. Senec (Fr.), 571 pts ; 306. Senec (Fr.), 571 pts ; 307. Senec (Fr.), 571 pts ; 308. Senec (Fr.), 571 pts ; 309. Senec (Fr.), 571 pts ; 310. Senec (Fr.), 571 pts ; 311. Senec (Fr.), 571 pts ; 312. Senec (Fr.), 571 pts ; 313. Senec (Fr.), 571 pts ; 314. Senec (Fr.), 571 pts ; 315. Senec (Fr.), 571 pts ; 316. Senec (Fr.), 571 pts ; 317. Senec (Fr.), 571 pts ; 318. Senec (Fr.), 571 pts ; 319. Senec (Fr.), 571 pts ; 320. Senec (Fr.), 571 pts ; 321. Senec (Fr.), 571 pts ; 322. Senec (Fr.), 571 pts ; 323. Senec (Fr.), 571 pts ; 324. Senec (Fr.), 571 pts ; 325. Senec (Fr.), 571 pts ; 326. Senec (Fr.), 571 pts ; 327. Senec (Fr.), 571 pts ; 328. Senec (Fr.), 571 pts ; 329. Senec (Fr.), 571 pts ; 330. Senec (Fr.), 571 pts ; 331. Senec (Fr.), 571 pts ; 332. Senec (Fr.), 571 pts ; 333. Senec (Fr.), 571 pts ; 334. Senec (Fr.), 571 pts ; 335. Senec (Fr.), 571 pts ; 336. Senec (Fr.), 571 pts ; 337. Senec (Fr.), 571 pts ; 338. Senec (Fr.), 571 pts ; 339. Senec (Fr.), 571 pts ; 340. Senec (Fr.), 571 pts ; 341. Senec (Fr.), 571 pts ; 342. Senec (Fr.), 571 pts ; 343. Senec (Fr.), 571 pts ; 344. Senec (Fr.), 571 pts ; 345. Senec (Fr.), 571 pts ; 346. Senec (Fr.), 571 pts ; 347. Senec (Fr.), 571 pts ; 348. Senec (Fr.), 571 pts ; 349. Senec (Fr.), 571 pts ; 350. Senec (Fr.), 571 pts ; 351. Senec (Fr.), 571 pts ; 352. Senec (Fr.), 571 pts ; 353. Senec (Fr.), 571 pts ; 354. Senec (Fr.), 571 pts ; 355. Senec (Fr.), 571 pts ; 356. Senec (Fr.), 571 pts ; 357. Senec (Fr.), 571 pts ; 358. Senec (Fr.), 571 pts ; 359. Senec (Fr.), 571 pts ; 360. Senec (Fr.), 571 pts ; 361. Senec (Fr.), 571 pts ; 362. Senec (Fr.), 571 pts ; 363. Senec (Fr.), 571 pts ; 364. Senec (Fr.), 571 pts ; 365. Senec (Fr.), 571 pts ; 366. Senec (Fr.), 571 pts ; 367. Senec (Fr.), 571 pts ; 368. Senec (Fr.), 571 pts ; 369. Senec (Fr.), 571 pts ; 370. Senec (Fr.), 571 pts ; 371. Senec (Fr.), 571 pts ; 372. Senec (Fr.), 571 pts ; 373. Senec (Fr.), 571 pts ; 374. Senec (Fr.), 571 pts ; 375. Senec (Fr.), 571 pts ; 376. Senec (Fr.), 571 pts ; 377. Senec (Fr.), 571 pts ; 378. Senec (Fr.), 571 pts ; 379. Senec (Fr.), 571 pts ; 380. Senec (Fr.), 571 pts ; 381. Senec (Fr.), 571 pts ; 382. Senec (Fr.), 571 pts ; 383. Senec (Fr.), 571 pts ; 384. Senec (Fr.), 571 pts ; 385. Senec (Fr.), 571 pts ; 386. Senec (Fr.), 571 pts ; 387. Senec (Fr.), 571 pts ; 388. Senec (Fr.), 571 pts ; 389. Senec (Fr.), 571 pts ; 390. Senec (Fr.), 571 pts ; 391. Senec (Fr.), 571 pts ; 392. Senec (Fr.), 571 pts ; 393. Senec (Fr.), 571 pts ; 394. Senec (Fr.), 571 pts ; 395. Senec (Fr.), 571 pts ; 396. Senec (Fr.), 571 pts ; 397. Senec (Fr.), 571 pts ; 398. Senec (Fr.), 571 pts ; 399. Senec (Fr.), 571 pts ; 400. Senec (Fr.), 571 pts ; 401. Senec (Fr.), 571 pts ; 402. Senec (Fr.), 571 pts ; 403. Senec (Fr.), 571 pts ; 404. Senec (Fr.), 571 pts ; 405. Senec (Fr.), 571 pts ; 406. Senec (Fr.), 571 pts ; 407. Senec (Fr.), 571 pts ; 408. Senec (Fr.), 571 pts ; 409. Senec (Fr.), 571 pts ; 410. Senec (Fr.), 571 pts ; 411. Senec (Fr.), 571 pts ; 412. Senec (Fr.), 571 pts ; 413. Senec (Fr.), 571 pts ; 414. Senec (Fr.), 571 pts ; 415. Senec (Fr.), 571 pts ; 416. Senec (Fr.), 571 pts ; 417. Senec (Fr.), 571 pts ; 418. Senec (Fr.), 571 pts ; 419. Senec (Fr.), 571 pts ; 420. Senec (Fr.), 571 pts ; 421. Senec (Fr.), 571 pts ; 422. Senec (Fr.), 571 pts ; 423. Senec (Fr.), 571 pts ; 424. Senec (Fr.), 571 pts ; 425. Senec (Fr.), 571 pts ; 426. Senec (Fr.), 571 pts ; 427. Senec (Fr.), 571 pts ; 428. Senec (Fr.), 571 pts ; 429. Senec (Fr.), 571 pts ; 430. Senec (Fr.), 571 pts ; 431. Senec (Fr.), 571 pts ; 432. Senec (Fr.), 571 pts ; 433. Senec (Fr.), 571 pts ; 434. Senec (Fr.), 571 pts ; 435. Senec (Fr.), 571 pts ; 436. Senec (Fr.), 571 pts ; 437. Senec (Fr.), 571 pts ; 438. Senec (Fr.), 571 pts ; 439. Senec (Fr.), 571 pts ; 440. Senec (Fr.), 571 pts ; 441. Senec (Fr.), 571 pts ; 442. Senec (Fr.), 571 pts ; 443. Senec (Fr.), 571 pts ; 444. Senec (Fr.), 571 pts ; 445. Senec (Fr.), 571 pts ; 446. Senec (Fr.), 571 pts ; 447. Senec (Fr.), 571 pts ; 448. Senec (Fr.), 571 pts ; 449. Senec (Fr.), 571 pts ; 450. Senec (Fr.), 571 pts ; 451. Senec (Fr.), 571 pts ; 452. Senec (Fr.), 571 pts ; 453. Senec (Fr.), 571 pts ; 454. Senec (Fr.), 571 pts ; 455. Senec (Fr.), 571 pts ; 456. Senec (Fr.), 571 pts ; 457. Senec (Fr.), 571 pts ; 458. Senec (Fr.), 571 pts ; 459. Senec (Fr.), 571 pts ; 460. Senec (Fr.), 571 pts ; 461. Senec (Fr.), 571 pts ; 462. Senec (Fr.), 571 pts ; 463. Senec (Fr.), 571 pts ; 464. Senec (Fr.), 571 pts ; 465. Senec (Fr.), 571 pts ; 466. Senec (Fr.), 571 pts ; 467. Senec (Fr.), 571 pts ; 468. Senec (Fr.), 571 pts ; 469. Senec (Fr.), 571 pts ; 470. Senec (Fr.), 571 pts ; 471. Senec (Fr.), 571 pts ; 472. Senec (Fr.), 571 pts ; 473. Senec (Fr.), 571 pts ; 474. Senec (Fr.), 571 pts ; 475. Senec (Fr.), 571 pts ; 476. Senec (Fr.), 571 pts ; 477. Senec (Fr.), 571 pts ; 478. Senec (Fr.), 571 pts ; 479. Senec (Fr.), 571 pts ; 480. Senec (Fr.), 571 pts ; 481. Senec (Fr.), 571 pts ; 482. Senec (Fr.), 571 pts ; 483. Senec (Fr.), 571 pts ; 484. Senec (Fr.), 571 pts ; 485. Senec (Fr.), 571 pts ; 486. Senec (Fr.), 571 pts ; 487. Senec (Fr.), 571 pts ; 488. Senec (Fr.), 571 pts ; 489. Senec (Fr.), 571 pts ; 490. Senec (Fr.), 571 pts ; 491. Senec (Fr.), 571 pts ; 492. Senec (Fr.), 571 pts ; 493. Senec (Fr.), 571 pts ; 494. Senec (Fr.), 571 pts ; 495. Senec (Fr.), 571 pts ; 496. Senec (Fr.), 571 pts ; 497. Senec (Fr.), 571 pts ; 498. Senec (Fr.), 571 pts ; 499. Senec (Fr.), 571 pts ; 500. Senec (Fr.), 571 pts ; 501. Senec (Fr.), 571 pts ; 502. Senec (Fr.), 571 pts ; 503. Senec (Fr.), 571 pts ; 504. Senec (Fr.), 571 pts ; 505. Senec (Fr.), 571 pts ; 506. Senec (Fr.), 571 pts ; 507. Senec (Fr.), 571 pts ; 508. Senec (Fr.), 571 pts ; 509. Senec (Fr.), 571 pts ; 510. Senec (Fr.), 571 pts ; 511. Senec (Fr.), 571 pts ; 512. Senec (Fr.), 571 pts ; 513. Senec (Fr.), 571 pts ; 514. Senec (Fr.), 571 pts ; 515. Senec (Fr.), 571 pts ; 516. Senec (Fr.), 571 pts ; 517. Senec (Fr.), 571 pts ; 518. Senec (Fr.), 571 pts ; 519. Senec (Fr.), 571 pts ; 520. Senec (Fr.), 571 pts ; 521. Senec (Fr.), 571 pts ; 522. Senec (Fr.), 571 pts ; 523. Senec (Fr.), 571 pts ; 524. Senec (Fr.), 571 pts ; 525. Senec (Fr.), 571 pts ; 526. Senec (Fr.), 571 pts ; 527. Senec (Fr.), 571 pts ; 528. Senec (Fr.), 571 pts ; 529. Senec (Fr.), 571 pts ; 530. Senec (Fr.), 571 pts ; 531. Senec (Fr.), 571 pts ; 532. Senec (Fr.), 571 pts ; 533. Senec (Fr.), 571 pts ; 534. Senec (Fr.), 571 pts ; 535. Senec (Fr.), 571 pts ; 536. Senec (Fr.), 571 pts ; 537. Senec (Fr.), 571 pts ; 538. Senec (Fr.), 571 pts ; 539. Senec (Fr.), 571 pts ; 540. Senec (Fr.), 571 pts ; 541. Senec (Fr.), 571 pts ; 542. Senec (Fr.), 571 pts ; 543. Senec (Fr.), 571 pts ; 544. Senec (Fr.), 571 pts ; 545. Senec (Fr.), 571 pts ; 546. Senec (Fr.), 571 pts ; 547. Senec (Fr.), 571 pts ; 548. Senec (Fr.), 571 pts ; 549. Senec (Fr.), 571 pts ; 550. Senec (Fr.), 571 pts ; 551. Senec (Fr.), 571 pts ; 552. Senec (Fr.), 571 pts ; 553. Senec (Fr.), 571 pts ; 554. Senec (Fr.), 571 pts ; 555. Senec (Fr.), 571 pts ; 556. Senec (Fr.), 571 pts ; 557. Senec (Fr.), 571 pts ; 558. Senec (Fr.), 571 pts ; 559. Senec (Fr.), 571 pts ; 560. Senec (Fr.), 571 pts ; 561. Senec (Fr.), 571 pts ; 562. Senec (Fr.), 571 pts ; 563. Senec (Fr.), 571 pts ; 564. Senec (Fr.), 571 pts ; 565. Senec (Fr.), 571 pts ; 566. Senec (Fr.), 571 pts ; 567. Senec (Fr.), 571 pts ; 568. Senec (Fr.), 571 pts ; 569. Senec (Fr.), 571 pts ; 570. Senec (Fr.), 571 pts ; 571. Senec (Fr.), 571 pts ; 572. Senec (Fr.), 571 pts ; 573. Senec (Fr.), 571 pts ; 574. Senec (Fr.), 571 pts ; 575. Senec (Fr.), 571 pts ; 576. Senec (Fr.), 571 pts ; 577. Senec (Fr.), 571 pts ; 578. Senec (Fr.), 571 pts ; 579. Senec (Fr.), 571 pts ; 5

Le conflit du « Parisien libéré »

Les ouvriers C.G.T. demandent le paiement de leurs salaires

La Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T. annonce, dans un communiqué diffusé dimanche 27 juillet, que les ouvriers C.G.T. du Parisien libéré exigent le paiement de leurs salaires...

alors que plus de 2 milliards 300 millions d'anciens francs ont été affectés à l'agrégation contre les organisations syndicales représentatives des travailleurs...

leurs », le communiqué ajoute : « En outre, les organisations syndicales ont entrepris de rendre public l'état d'accusation qui dénonce entre autres la violation par M. Amaury de la convention collective...

Libres opinions

Le droit de disposer de la manière la plus absolue

« La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements. » Article 544 du code civil.

par HUBERT DALLE (*)

Un licenciement collectif, une grève avec occupation pour obtenir l'ouverture de négociations, le conflit du Parisien libéré pourrait n'être qu'un conflit banal parmi tant d'autres...

M. Amaury tente de porter un coup sévère au droit de grève et au droit syndical, ainsi qu'une atteinte qui, en 71 des jours, devient irréversible, au droit à l'emploi des salariés de son entreprise...

Faut-il y prendre garde, le conflit, qui a débuté en grève de contestation contre un licenciement collectif, grève dont la légitimité est incontestable, se terminera par un licenciement collectif pour fait de grève, licenciement parfaitement légal.

On ne peut que mettre en doute la légalité de la stratégie de M. Amaury. Comment expliquer alors qu'elle soit cautionnée par les pouvoirs publics ?

Cette caution est évidente : le bilan de l'action de la justice et de la police ne laisse planer aucune équivoque sur l'orientation de leurs interventions dans ce conflit.

La justice du travail, comme la justice civile ou pénale, ont montré, et fois encore, leur caractère légalitaire.

Le conseil des prud'hommes de Paris a condamné M. Amaury à verser des salaires antérieurs à la grève. Ces décisions restent vaines en raison de la surcharge de travail de ce conseil. Ce n'est pas un hasard si cette juridiction ne peut remplir sa mission de la manière suffisante. Flagrants délits ou justice du travail, la tige et deux vitesses.

Devant le tribunal civil, après quelques tergiversations, la direction Parisien libéré a obtenu en justice l'expulsion des grévistes. L'expulsion est possible, y compris avec l'aide de la force publique. Elle n'est jamais lorsqu'il s'agit de réintégrer un travailleur protégé socialement.

Devant les juridictions pénales, de nombreuses poursuites sont en cours contre les militants qui ont entravé la distribution du quotidien. Les premières réquisitions des procureurs étaient modérées, elles ne rejetaient pas toutes la qualification de vol et ne demandaient jamais la mise en détention préventive.

Sur le plan pénal, on assiste à un véritable détournement de mission des forces de l'ordre au service d'intérêts privés, et ce au bris d'une grève parfaitement légale et facilité l'arrêt de plusieurs centaines d'emplois.

De prime abord, la stratégie de M. Amaury et l'aide apportée par la puissance publique apparaissent en complète contradiction avec leurs principes constitutionnels. Le préambule de la Constitution octroie clairement le droit à l'emploi et le droit de grève.

Au nom de quelle légalité supérieure, M. Amaury peut-il violer les lois syndicales les plus élémentaires et supprimer plusieurs centaines d'emplois ?

Au nom de quelle légalité supérieure, la justice et la police sanctionnent leurs concours ?

La réponse est simple, elle nous ramène au code civil de 1804, est au nom du droit de propriété. Ce pilier sacré de la société et le droit français reste bien la valeur fondamentale et le droit dominant, continue à faire échec aux autres droits conquis ultérieurement.

C'est au nom du droit de propriété que M. Amaury et la puissance publique mettent en échec le droit de grève et le droit au travail.

C'est le même droit qui permet l'expulsion des grévistes. C'est encore lui qui permet au propriétaire de détruire sa propre chose.

Le droit de propriété se cache même derrière la liberté de la presse. La liberté de la presse, c'est bien souvent celle du propriétaire de la presse, c'est-à-dire le droit pour lui d'en disposer librement, ne faut pas confondre liberté de la presse et liberté du propriétaire de la presse. La liberté devient alors l'alibi de la propriété.

Le conflit du Parisien libéré révèle, une fois de plus, le caractère usure de certains principes qui ont été inscrits dans la Constitution la suite de luttes mais qui restent impossibles de faire appliquer. démontre aussi qu'en dépit des belles dissertations, l'entreprise est, tout d'abord, une propriété et non une collectivité. Il indique clairement l'absence du fondement de tout pouvoir et sa légitimité dans la société.

Mieux que tout autre, il illustre la toute-puissance du capital par rapport au travail. Le reste n'est souvent que théorie voire mystification.

Face à cette situation, les travailleurs sont juridiquement démunis, la plupart du temps, réduits à un simple élément de factotum, à la disposition du propriétaire. Celui-ci peut remplacer un établissement par un autre sans que les salariés puissent l'empêcher par des voies légales. Lip n'a rien changé dans ce domaine. De nombreuses entreprises ne l'ignorent pas, les lois sur les sociétés permettent de négocier pour faire échec aux droits des travailleurs. Cette stratégie, fréquemment utilisée par les sociétés multinationales pour maximiser leur profit, l'est ici pour briser une grève et un syndicat.

La véritable réforme, la seule solution réside dans l'affaiblissement du droit de travail et du droit de propriété ; il faut faire céder le droit de propriété devant le droit de travail.

(*) Secrétaire général du Syndicat de la magistrature.

LA LIBERTÉ POUR TOUS

par PIERRE LEFRANC (*)

Le conflit du Parisien libéré fait réfléchir. Les libertés dans le cas présent leur respect provoque une situation abusive. On sait que la liberté ne se déçoit pas ; c'est tout ou rien ; mais c'est aussi le respect du droit des autres, et on ne peut se défendre de l'impression que la circonstance est un procès d'opinion qui est fait à la direction du journal.

C'est pourquoi, sans porter atteinte aux principes affirmés par la Constitution, je veux personnellement saluer la résolution du « patron » du Parisien libéré. Je le fais avec d'autant plus d'indépendance qu'en de nombreuses circonstances, lors de l'affaire algérienne et depuis le départ du général de Gaulle, nos positions ont été différentes. Mais son combat pour l'expression de son opinion force le respect. A notre époque, se heurter de plein furet à la C.G.T. en déviant ses méthodes totalitaires, c'est beaucoup de courage. M. Amaury avait eu en fait preuve dans la lutte contre le nazisme, cela nous ne l'oublions pas. Nous ne saurions pas non plus oublier l'appui qu'il apporta pendant la traversée du désert à celui qui voulait rénover les institutions et devait fonder la V^e République.

Que les maîtres à penser du syndicat politique en question, si respectueux de la Résistance et, aujourd'hui, si administratifs de l'œuvre du général de Gaulle, se souviennent des titres et de la qualité de leur interlocuteur.

Il ne nous est pas indifférent non plus que le chef d'entreprise prenne le risque de rechercher et de mettre au point des progrès techniques qui puissent rendre accessible aux journaux un équilibre financier sans lequel il n'est guère d'indépendance ni pluralité d'expressions.

J'exprime ici le souhait que les libertés fondamentales, qui s'appellent : le droit de s'organiser professionnellement, le droit de fonder et de diriger une entreprise et le droit de s'exprimer, ne perdent rien dans la solution qui interviendra.

(*) Secrétaire général de l'Institut Charles-de-Gaulle.

Décès de M. Jean Meunier président du directoire de « la Nouvelle République du Centre-Ouest »

M. Jean Meunier, ancien ministre, président du directoire de « la Nouvelle République du Centre-Ouest », président de l'Association de la presse démocratique, est mort subitement, samedi 28 juillet à Tours, des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-neuf ans. Ses obsèques seront célébrées mardi 29 juillet, à 14 h. 30, au cimetière Lafaille, à Tours.

Né le 19 mai 1906, à Bourges (Cher), Jean Meunier était imprimeur. élu, en mai 1935, député socialiste de la troisième circonscription de Tours, il fut l'un des plus jeunes élus de France. Engagé volontaire en 1939, fait prisonnier en 1940, puis libéré comme malade, il entra, à son retour, dans la Résistance et contribua à la réorganisation du parti socialiste dans la clandestinité. Entre-temps, il avait été révoqué par les Allemands de ses fonctions de conseiller municipal de Tours, où il avait été élu en 1935.

Il fut l'un des pionniers du mouvement Libération, dont il devint responsable pour l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et les Deux-Sèvres. A partir de septembre 1944, ce titre devait devenir, sous sa présidence, l'un des grands quotidiens régionaux. Depuis le 1^{er} janvier 1973, il était président du directoire de la Nouvelle République du Centre-Ouest, dont le vice-président et le directeur de la publication est M. Pierre Archambault.

Délégué à l'Assemblée consultative provisoire (1944-1946), maire de Tours de 1946 à 1967, conseiller général de 1945 à 1969, Jean Meunier retrouva son mandat de député de l'Indre-et-Loire dès l'élection de la première Constituante, en octobre 1945. Il représenta le département à l'Assemblée nationale jusqu'en 1958.

Secrétaire d'Etat aux travaux publics dans le ministère Léon Eluyn (décembre 1946-janvier 1947), Jean Meunier fut également député, comme secrétaire d'Etat à l'Intérieur, du cabinet Bidault (en octobre 1948), dont il démissionna avec les autres ministres socialistes en février 1950. En juin 1957, il fut secrétaire d'Etat à la jonction publique et à la réforme administrative, dans le ministère Bourges-Mannoury.

Jean Meunier était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre et de la médaille de la Résistance.

M. JEAN D'ORMESSON ABANDONNERAIT LA DIRECTION DU « FIGARO »

Après l'achat des actions de M. Jean Frouvost par M. Robert Hersant, qui contrôle désormais le Figaro d'importantes changements vont être apportés à la direction du quotidien. M. Robert Hersant prendra vraisemblablement la présidence de la société propriétaire et sera, de droit, directeur de la publication. Il entrerait personnellement au directoire de la société de gestion ainsi que plusieurs journalistes, dont M. Marcel Gabilly, l'actuel directeur-adjoint de la rédaction, et M. Yann Clerc, secrétaire général de rédaction et président du syndicat des journalistes C.G.O. La compétence de cet organisme serait limitée aux problèmes rédactionnels.

M. Jean d'Ormesson, actuel président de directoire et directeur du journal, ainsi que M. Jean Griot, l'autre représentant de la rédaction au sein du directoire, considèrent que les nouvelles structures envisagées ne sont conformes ni à l'esprit ni à la lettre des accords conclus en 1971 entre la rédaction du Figaro et le propriétaire d'alors, M. Jean Frouvost. Ils s'apprêtent, par conséquent, à abandonner leurs fonctions.

Pour diriger la rédaction, plusieurs noms sont actuellement prononcés : ceux de M. Henri Amoureux, ancien directeur de Sud-Ouest, puis de France-soir, de M. Raymond Aron et de M. Bernard de Fallois, ancien directeur du groupe livre de la librairie Hachette, directeur général adjoint des Presses de la Cité.

Certains Français se remettent à l'anglais.

Au mois d'août les affaires sont plus calmes, les esprits plus libres. C'est pourquoi l'International Herald Tribune a choisi cette période pour offrir aux lecteurs du Monde une détente intéressante : parfaire leur anglais tout en gardant un contact avec le monde extérieur. C'est une formule simple et peu coûteuse pour passer un bon mois de vacances.

Formule de réponse pour recevoir l'International Herald Tribune. Contient un coupon à remplir avec nom, adresse et ville, et un chèque de 40f.

RADIO-TÉLÉVISION

Le châtelain et le villageois

Des garçonnets en tablier sautillent, en noir et blanc, sur nos écrans. Une dame aux cheveux crépus serra autour de son cou, patte ballante, regard vitreux, un renard. Une nurse en uniforme guide les pas d'un marmot chancelant. Dans les bras d'un monsieur à moustache, un gros poupon emmaillotté de blanc. « C'est papa », explique une voix, le voix de l'un de ceux — ils sont nombreux — qui ont retrouvé, à l'invitation de FR 3, dans leurs placards, dans leurs cartons, des films d'animateur tournés entre 1925 et 1950. Il y en a pour sept semaines.

Vendredi, c'était, péta-mêle, des vacances dans une ville de Deauville, le dévalonnement du franc Poincaré, un plique-riqué devant la voiture conduite par un chauffeur en livrée, le nouveau de l'association de Sacco et Vanzetti, la cour de l'usine paternelle, la dissolution du Cartel des gauches. Entre la vie publique et la vie privée, il n'y avait, eût-on dit, de rapport que fortuit. Un seul lien : un pot de colle enchanant, sur la table de montage, la séquence sur son plan fixe.

Ces images, arrachées à la complexité du carcé familial, nous étaient données, étaient reçues par nous, avec un sourire mi-gêné, mi-ému. Quoi de plus attendrissant que les autos à manivelle ou à pédale, les loques flânées qui mûrissent sous un carter, les sorties d'église au bras d'un saint-cyprien ? C'était le bon temps ! Pour ceux, en tout cas, qui pouvaient s'offrir une caméra Pathé-Baby, l'équivalent d'un magnétoscope à notre époque.

Les Bouscardot, on allait les retrouver, samedi, sur cette même troisième chaîne, allant prendre les eaux à Caudebec avec leurs malles, leurs bonnets, leurs héritiers, ou recevant la parentèle dans leur château de Grancy, pour se distribuer les parts d'une spéculative immobilière sur la plaine flouzeuse. On les avait surpris la veille dans le spontanéisme — rendus plus désinvolts encore par le rythme saccadé de la projection — de leurs plaisirs et de leurs affections. On les avait vus nus et crus, sans ce vernis qui protège et qui fige les personnages de fiction.

On les a quittés en 1974. Pour rejoindre, avec Charles Exbrayat, ces jeunes fermiers, ces jeunes apprentis, déshérités, devant un bol de soupe et une gibelotte, leur feuille de route. Et, plus tard, ces vieux parents ouvrant, les doigts tremblants, un avis de décès. Deux mois d'un été plein de souffrances ici, plein d'insouciance là-bas.

Bien composée, cet album de photos-souvenirs sur papier transparent ou glacé. Bien mêlée, la famille des Français. A se demander si l'on peut vraiment classer les hommes par nationalités. Entre ces châtelains et ces villageois, il n'y avait rien de commun, rien, même pas la langue. Ce fossé, il semble que l'automobile, la télévision et la machine à laver l'aient et réduit et creusé. Entre ces deux mondes, les distances sont moins grandes qu'elles n'étaient, et pourtant elles n'ont jamais paru plus scandaleuses. Ce dont on s'accoutumait hier, on l'endure mal aujourd'hui. Demain peut-être ne le supportera-t-on plus.

CLAUDE SARRAUTE.

LES PROGRAMMES LUNDI 28 JUILLET

- CHAÎNE I : TF 1**
20 h. 30, film : « Les Jeux sont faits », de J. Delannoy (1947), avec M. Fresia, M. Pagliero, F. Fabre.
Une bourgeoisie et un militant politique, frappés au même moment de mort violente, se retrouvent dans l'au-delà. On leur donne le droit de revenir vingt-quatre heures chez les vivants pour éprouver leur amour.
22 h. Document : Seychelles en liberté, de P. Souffron.
L'avenir économique et politique d'une colonie britannique située au nord-est de Madagascar, à dix mois de son indépendance.
22 h. 20, IT 1 dernière.
- CHAÎNE II (couleur) : A 2**
17 h. 45, Championnat du monde de natation.
20 h. 35, « Grammatique », Washington Square d'après H. James, adapt. J.-L. Roucouin, réal. A. Boudet, avec M. Clément, J. François et M. Boudet.
A New-York, en 1859, une jeune fille de bonne famille vit une triste histoire d'amour.
22 h. 15, Actualité de l'histoire, d'A. Ferrari. Débat à propos de l'ouvrage récemment réédité de G. H. H. et P. Langlois.
22 h. 40, Journal de l'A 2.

- CHAÎNE III (couleur) : FR 3**
20 h. 30, Prestige du cinéma : « Le Voyage », d'A. Litvak (1958), avec D. Kerr, Y. Brynner, J. Roberts, R. Morley, A. Aimée.
Un petit groupe d'étrangers qui cherchent à quitter la Hongrie après l'invasion de Budapest, est retenu à la frontière par un officier soviétique. Un Hongrois traqué se trouve parmi les voyageurs.
22 h. 30, FR 3 actualités.
- FRANCE-CULTURE**
20 h. Métronome : « Le Crime de catancombet ou la note suspendue », de M. Surtis avec R. Verbe (réalisé de S. Horowitz) ; 21 h. Festival de Lausanne. Orchestre national de Radio-France. Direction : Z. Maccà, soliste M. Mousiloff ; « Sarynthé », ouverture (Wagner) ; « Concerto no 3 en ré mineur » (Brahms) ; « Symphonie no 7 en la mineur » (Beethoven) ; 22 h. 30, Mémoires improvisés de Paul Claudel (retrans.) ; 23 h. Histoires de brigades.
- FRANCE-MUSIQUE**
20 h. (S.). En musique avec : 20 h. 30 (S.), Concert à l'abbaye de Royaumont ; Orchestre de la XXIV^e session musicale (Haydn, Schumann, Schubert, Brahms) ; 22 h. (S.), Musique française (Fauré, Ravel, Debussy) ; 23 h. (S.), Répertoire symphonique ; Concerto, L. Godey, Ten That Tiet ; 24 h. (S.), Maito cantabile ; 1 h. 30 (S.), Nocturnes.

MARDI 29 JUILLET

- CHAÎNE I : TF 1**
20 h. 30, Les animaux du monde : 21 h. Jeu : Le noir et le noir ; 22 h. Vocation : Le danseur, réal. S. Vanier.
22 h. 45, IT 1 dernière.
- CHAÎNE II (couleur) : A 2**
17 h. 45, Championnat du monde de natation ; 20 h. 35, Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film : « La Bataille des Thermopyles », de R. Maté (1962), avec R. Egan, Sir R. Richardson, D. Baker, D. Farrar.
Comment Léonidas, roi de Sparte, et trois cents guerriers empêchèrent l'invasion des Perses (480 avant J.-C.).
Débat : « Sparte, cité guerrière ».
Avec la participation de René de Romilly, professeur au Collège de France ; de M. Robert Fialabrési, professeur à la Sorbonne ; de M. Chénouat, professeur à la Sorbonne ; de M. Jean Boivin, ancien ambassadeur de France à Athènes ; de M. Ali Mousset, historien français, secrétaire général du Centre culturel français à Paris.
22 h. 15, Journal de l'A 2.

- CHAÎNE III (couleur) : FR 3**
20 h. 25, Westerns, films policiers, aventure (R.) : « La Bella et le Cavalier », de F. Rosi (1966), avec S. Loren et O. Sharif.
Dana, une jeune fille de Naples, est désespérément stérile, une princesse doit choisir une épouse. Il rencontrera une paysanne belle et fière.
22 h. 5, FR 3 actualités.
- FRANCE-CULTURE**
20 h. (R.), Dialogues : « Ce que nous pouvons apprendre du monde non occidental », avec J. Barque et G. Baladier ; 21 h. 30, Concert à l'académie de musique de Budapest (Kreutzer, Berlioz, Beethoven, Liszt, Chopin, Liszt, Alkan) ; par l'Orchestre de chambre de Budapest, direction Andras Mihaly ; 22 h. 30 (R.), Mémoires improvisés de P. Claudel, par J. Anroche ; 23 h. Histoire de brigades, par L.-C. Silfven ; 24 h. 30, Poésie.
- FRANCE-MUSIQUE**
20 h. (S.). En musique avec D. Lemery : 20 h. 30, Mustique médiane : Concerto de cantates de Bach (BWV 35, BWV 144), orchestre J.-F. Peltier ; 22 h. (S.), Hors œuvre (L. Durey, G. Auric, D. Milhaud, H. Sauguet), par H. Poup-Souet ; 23 h. 40 (S.), Concours international de culture ; 23 h. (S.), Musique d'aujourd'hui, par E. Rosenzweig ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnes.

D'une chaîne à l'autre

« La France d'il y a cinquante ans » sur France-Culture

intégrés dans la fonction publique. Pour eux, il ne saurait être question que ce passage dans la fonction publique puisse s'effectuer en portant préjudice à ces agents », notamment en ce qui concerne les salaires et les retraites.

France-Culture consacrera cinq émissions à « La France d'il y a cinquante ans », à 14 h. 15, du 29 juillet au 14 août. Jean-Dominique Lajoux, chercheur au C.N.R.S., partira à la recherche d'une culture disparue et traitera les thèmes suivants : lundi, la maison (du blé au pain) ; mardi, le troupeau ; mercredi, les hommes de la forêt ; jeudi, le forgeron ; vendredi, la vie domestique.

Des agents de la redevance écrivent au président de la République

Les agents C.G.T. et C.F.D.T. de la redevance radio-télévision de Toulouse viennent d'adresser une « lettre ouverte » au président de la République, dans laquelle ils exposent certains des problèmes qui se posent aux personnels après la dissolution de l'ORTF, en particulier ceux des agents chargés du recouvrement de la redevance, qui vont être

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : Le Bourgeois gentilhomme.

Les autres salles

Bouffes-Parisiens, 21 h. : L'ombre locale.

Opéra-Comique, 20 h. 30 : La Bohème.

Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : L'Age d'or.

Comédie de la Sorbonne, 21 h. 10 : Les Femmes de bonne humeur.

Comédie de la Sorbonne, 21 h. 10 : Les Femmes de bonne humeur.

Comédie de la Sorbonne, 21 h. 10 : Les Femmes de bonne humeur.

Les cafés-théâtres

du Parc, 18 h. 30 et 21 h. 30 : Pouter Boys, 21 h. : 1 m 80 - 85 kg et on cause ; 22 h. : Hypothécar.

Les music-hall

Albatros, 18 h. 15 et 21 h. 15 : Revue.

La danse

Jardin des Tuileries, 21 h. 30 : Atelier chorégraphique Serge Kreuten.

Festival estival

Musée des monuments français, 18 h. 30 : Chantal Mathieu, harpe (Händel, Bach, Rousset, Fauré, Yaganeli).

Animation

Espace de la Défense, de 11 h. à 18 h. : Picasso, vous connaissez ?

BIARRITZ MONTPARNASSE BIENVENUE PARAMOUNT ODEON

L'éclat de rire de l'été
Gilles Jacob « l'Express »

THE GROOVE TUBE
Version originale

Faites le avec les doigts

INTERDIT AUX MOINS DE 13 ANS

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES - 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Lundi 28 juillet

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillet, 15 h. : Rio Bravo, d'H. Hawks ; 20 h. 30 : Le Port de l'angoisse, d'H. Hawks ; 20 h. 30 : Piété dans le sang, d'H. Kazan ; 22 h. 30 : On était la veille, docteur, de F. Bogdanovich.

Les exclusivités

du GUY DE LA COLÈRE DE DIEU (All. V.O.) ; Murs, 18 (20-25-75) ; O.G.C. - Marbeuf, 8 (25-47-15) ; Studio des Ursulines, 5 (033-35-19)

ALICE NEST PLUS ICI (A. V.O.) ; Studio Jean-Coclain, 5 (033-47-82) ; v.t. ; Plaza, 6 (073-74-35) ; ALONSO (A. V.O.) ; Guimbert, 5 (033-35-40) ; Marais, 5 (278-47-85)

ANTHROPOLOGIE DU PLAISIR (A. V.O.) ; Saint-André-des-Arts, 14 (232-48-18) ; Saint-André-des-Arts, 14 (232-48-18)

LA SAUVAGE (A. V.O.) ; Hautefeuille, 6 (032-70-38)

LA CAGE (Fr.) ; Bretagne, 6 (222-57-07) ; Royal-Hôtelmann, 6 (770-47-83) ; Paris, 12 (433-01-38) ; Normandie, 6 (330-41-18)

Les films nouveaux

PARACHUTISTE MALGRE LUI, film américain de Norman Taurog, avec Dean Martin, et J. Lewis (réédition) - (V.O.)

ÉPIQUE-Lancelin, 8 (350-35-14) ; Quartier-Latin, 5 (232-84-85) ; (V.L.) Clichy-Paris, 18 (232-74-11) ; Montparnasse-Fabre, 18 (232-85-21) ; Gaumont-Convention, 15 (232-42-27) ; Max et Villa, 18 (232-74-11)

ÉCHEC À L'ORGANISATION, film américain de Jobo Fyfar, avec Robert Duvall, (V.O.)

UN FILIC HORS-LA-LOI, film italo-français de Steno avec Rod Spencer, Moullo-Bogor, (V.O.)

Paramount-Odeon, 17 (232-85-21) ; Paramount-Oriente, 14 (232-85-21) ; Paramount-Mallot, 17 (232-85-21)

ORDRE DE TUEZ, film italien de José Masso avec Helmut Berger, (V.O.)

LES SEPT MERCIERAIRES (A. V.O.) ; Colisée, 6 (330-25-48) ; U.G.C. Odéon, 6 (232-71-71) ; Diderot, 12 (243-18-28)

LES SEPT MERCIERAIRES (A. V.O.) ; Colisée, 6 (330-25-48) ; U.G.C. Odéon, 6 (232-71-71) ; Diderot, 12 (243-18-28)

LES SEPT MERCIERAIRES (A. V.O.) ; Colisée, 6 (330-25-48) ; U.G.C. Odéon, 6 (232-71-71) ; Diderot, 12 (243-18-28)

Les rééditions

SPARTACUS (A. V.O.) ; Marignan, 8 (232-85-21) ; Saint-Germain-Stodol, 6 (032-42-72) ; V.I. ; Caravelle, 18 (232-85-21) ; Gaumont-Opéra, 8 (073-94-45) ; Diderot, 12 (243-18-28)

LES SEPT MERCIERAIRES (A. V.O.) ; Colisée, 6 (330-25-48) ; U.G.C. Odéon, 6 (232-71-71) ; Diderot, 12 (243-18-28)

LES SEPT MERCIERAIRES (A. V.O.) ; Colisée, 6 (330-25-48) ; U.G.C. Odéon, 6 (232-71-71) ; Diderot, 12 (243-18-28)

Les grandes reprises

AO CŒUR DE LA NUIT (A. V.O.) ; Arlecchino, 6 (048-62-35)

CERRIERE, SEI MES BERSI BASTONIERI (A. V.O.) ; Arlecchino, 6 (048-62-35)

DRÔLE DE DRAMS (Fr.) ; Studio de la Harpe, 6 (032-70-38)

JULIETTE DES ESPRITS (A. V.O.) ; la Clef, 5 (327-90-90) ; Olympia-Entrée, 14 (232-85-21)

LAUREL ET HARDY (V.L.) ; République-Cinéma, 10 (208-94-08)

SENTO (A. V.O.) ; 14-Juillet, 11 (700-57-13) ; U.G.C. ; 14-Juillet, 11 (700-57-13) ; U.G.C. ; 14-Juillet, 11 (700-57-13)

SHERLOCK JUNIOR (A.) ; Quintette, 5 (033-35-40) ; Dragon, 6 (542-54-74) ; Elvines, Lincoln, 6 (330-25-48) ; Activa, Lafayette, 6 (278-80-50) ; 14-Juillet, 11 (700-57-13) ; Jean-Renoir, 6 (274-40-75)

Les festivals

PROGRAMME JEAN VIGO : Le Soldat, 6 (232-85-49) ; 13 h. - 14 h. 10, 18 h. 30, 19 h. 30 ; Yvelines, 13 h. 20, 15 h. 30, 17 h. 30 ; Zéro de conduite.

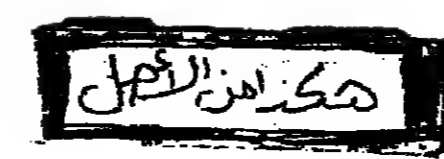
PANTHON 18 ; Olympia, 14 (232-85-21) ; Triple Echo, 14 (232-85-21)

QUARANTE CHEFS-D'ŒUVRES DU CINÉMA FRANÇAIS ; Arlecchino, 6 (048-62-35) ; U.G.C. Odéon, 6 (232-71-71) ; Diderot, 12 (243-18-28)

PARIS EN FILMS, Hôtel de Sully ; Ateliers aux Salles de Paris ; le Ravantisme ; Expositions chez J.-L. Barraud ; Naissance d'un théâtre ; la Bleue ; Un taxi nommé propriété.

Skiez plus blanc à Val Thorens

LA HENIN FAIT VAL THORENS



festivals

DÉBATS SUR LA POLITIQUE CULTURELLE ET CRÉATIONS A AVIGNON

Sept chartes >>>

On parle beaucoup, à Avignon, des « chartes » conclues par le secrétariat d'Etat à la Culture et un certain nombre de collectivités locales ; elles sont au centre d'un débat mené à l'initiative de la gauche, et par des professionnels du spectacle, la politique culturelle du mouvement. Pourtant, si on lit les déclarations de la rue Valois : « Les chartes ne sont pas toutes la politique culturelle ; elles sont une nouvelle approche, l'expression de concertation entre les élus et les pouvoirs publics. » « chartes » concernent l'ensemble des activités culturelles de la ville, d'un département, ou la région, au cours des années...

Une nouvelle politique a été émise, pour ses débats, sous le nom de charte, sept, chiffre symbolique qui fortuit : dans de sept villes (Grenoble, Bordeaux, Dijon, Strasbourg, Metz, Marseille et Toulouse), à l'initiative de sept élus, représentant, grosso modo, 7 % de la population, ont ratifié des chartes qui engagent le secrétariat d'Etat à la Culture et des collectivités locales.

Avignon cette forme contractuelle ? En quoi est « charte » ? On affirme, au cabinet de Michel Gory, que le caractère des négociations permettrait d'harmoniser le travail des élus et des collectivités locales de la synchronisation de leurs décisions a rendu possible l'avancement de plusieurs...

« C'est simple, dit le secrétaire, directeur de l'administration générale, au secrétariat d'Etat en trois séances de travail difficiles, en se fiant sur tout M. Diez à déléguer, l'autre vendrait un peu, qu'il avait obtenu autant d'engagements des élus publics qu'en cinq ans de négociations sectorielles et certaines de séances. »

Les chartes, dit aussi, sont, d'abord, une joggie, une approche nouvelle des dossiers, elles manient, elles créent des priorités, elles accordent la priorité à l'équipement ; ici, le travail régional et les spots Laine ; là, l'aménagement de la crèche aux poissons, le Nouveau Théâtre, mais dont la direction sera liée à Marcel Maréchal le 15 1976, et l'achèvement de la restauration de la vieille Chartreuse nationale des monuments historiques, dans le cadre du Centre de fondation méditerranéenne de la culture. La ville de Grenoble est devenue orientée vers des opérations innovatrices : celle de Strasbourg a été prioritaire aux monuments historiques et aux urbanisme.

don le secrétariat d'Etat à la Culture, les chartes n'entraînent pas de modifications fondamentales des masses financières engagées, mais plutôt un changement de rythme de l'exécution ; d'autre part, ces documents ne provoquent aucun transfert de charges de l'Etat aux collectivités ; au contraire, la participation du Fonds d'Intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT) au financement des chartes permet d'obtenir des subventions obtenues à environ 50 % — ce qui ne porte pas atteinte à la part de l'Etat dans les décisions prises à partir des collectivités locales.

Les chartes semblent être accueillies, dans l'ensemble, les élus locaux, de toutes nuances ; à l'exception des communistes ; M. Jack Halitte, député des Hauts-de-Seine, a annoncé récemment un cours de séminaire-débat à Arles, consacré à ce qui est appelé « les transferts de charges, développement de l'autonomie, etc. ». Déjà une vingtaine de chartes sont en préparation ; certaines collectivités ont même rédigé des projets écrits. Dès 1977, une ligne de chartes culturelles « figurera » dans le budget du secrétariat d'Etat. — M. E.

Les signataires du programme commun dans la Cité des papes

Stages syndicaux, sportifs, colloques et journées d'étude trouvent dans la Cité des papes en période de canicule une atmosphère favorable de réflexion. Séparément, les participants du programme commun s'occupent des retrouvailles. On fait le point sur le rapport des problèmes d'actualité, Paris s'est vidé de sa substance politique. La province et Avignon, notamment, constituent souvent des tribunes privilégiées pour ceux que les journalistes s'y croisent.

Le 24 juillet, l'Union départementale C.O.T. du Vaucluse a organisé, devant le Club des écrivains, un meeting pour protester contre le chômage, les licenciements, les fermetures et les répressions antidémocratiques ; les salariés du spectacle et de l'action culturelle, qui veulent défendre à travers la ville, ont rejoint les manifestants. Mêlés les uns aux autres, les travailleurs de l'industrie, de l'agriculture et de la culture ont applaudi les responsables syndicaux qui condamnaient « la même politique » et appelaient « au même combat ».

Le P.C.F. et « Vivre libres »

Pour le P.C.F., c'est autour de « Vivre libres », le projet de déclaration des libertés (et un beau thème de réflexion), dont Georges Marchais a rédigé la préface et les membres du comité central le « corps » du sujet, qu'articulent les débats. Parmi les animateurs de ces journées d'étude, MM. Paul Laurent et Jacques Chabaz, tous deux députés de Paris, étaient le plus en vue. Engager le dialogue sur les libertés municipales dans l'obligation de prendre en charge toutes les dépenses qui s'y rapportent.

Le P.S. et l'autogestion

Dominique Taddei, organisateur de ces journées, a cité les paroles de Jean Vilar : « Le théâtre ne fera pas la révolution. C'est la révolution qui fera le théâtre. » On est au cœur du problème. Pour le secrétaire du P.S., la culture ne doit pas être l'espanage

UNE FABLE MUSICALE AUX CÉLESTINS

« Le Pavillon au bord de la rivière »

Révisant à s'emparer par le ruse d'un acte d'accusation, le ballet Tan Chi-erh sur la tête de son mari, un magistrat, qu'on l'oblige à épouser, mais dont la droiture et la conquête, puis obtient la condamnation du perfide et puissant seigneur Yang.

Œuvre de combat, écrite à une époque de corruption où le thème était profondément inspiré, le Pavillon au bord de la rivière, fable de Kuan Han-chin, le grand dramaturge chinois du seizième siècle, choisie pour thème du second spectacle de théâtre musical, présentée par le Festival d'Avignon (en collaboration avec France-Culture), évoque le théâtre de marionnettes sous la forme la plus primitive, et si l'on rit est souvent de la naïveté de l'expression ou des procédés dramatiques.

Reste à savoir si l'on a raison de siffler son jugement au premier degré. La mise en scène de Bernard Sobel, parfaitement réglée, comme la mécanique d'une boîte à musique, ne devrait cependant pas nous y inciter. L'espace scénique extrêmement restreint, conçu par Bernard Thomassin, les décors, réduits à quatre colonnes d'un lot imaginaire et à une chaise, ne permettent aucune confusion. D'où vient alors qu'on ne parvienne pas à considérer l'ensemble du spectacle seulement comme le symbole d'un drame clandestin ? Peut-être en fait parce qu'il ne s'agit pas uniquement de théâtre ; la musique de Betsy Jolas est là, à la fois poétique et glaciale, pour épauler une confusion volontairement créée — c'est indiscutable, — mais dont on finit par voir les limites.

S'il y a de l'oxymore dans le GÉRARD CONDE.

La formation de l'acteur

(Suite de la première page.) Jacques Rosner n'a pas réuni des professeurs, des responsables, des universitaires français, anglais, danois, espagnols, polonais, etc., pour l'aider à résoudre les problèmes du Conservatoire ni pour organiser le futur en vue d'un changement de société, mais pour tenter d'analyser le statut de l'acteur à partir de celui de l'éleve, de définir (ici) et maintenant la fonction de l'école.

Ecole modèle ? Ecole expérimentale ? En tout cas école préparant directement à la vie professionnelle. Pour parler de l'apprentissage élémentaire, Jacques Rosner avait invité des directeurs de conservatoires municipaux. Il en est venu un seul, celui de Rouen. Puisqu'il n'existe que deux écoles nationales en France — celle de Strasbourg et le Conservatoire, — la coordination avec certains cours privés, avec les groupes qui travaillent dans les maisons de jeunes, avec les organismes municipaux serait utile.

Trois commissions se sont formées autour de trois thèmes : recrutement, méthode pédagogique, recherche. Des élèves ont présenté des exercices d'entraînement qui ont été commentés, critiqués. Il y a eu des polémiques et du temps perdu, mais aucune désinvolture. Tous ceux qui étaient là s'engagent totalement dans ce qu'ils font. Se posent des questions parfois essentielles.

Celle du recrutement est la plus onéreuse. La disproportion entre la demande et l'offre oblige à une sélection sévère. La première éliminatoire est relativement facile. Une école d'art dramatique ne peut pas servir de refuge à des jeunes désemparés, riches ou pauvres. L'amateurisme et le professionnalisme peuvent se compléter, mais non cohabiter. Par la suite tout se complique. Qui choisit et comment ?

Qui ? Dans toutes les écoles, les jurés sont des professeurs, soit du Conservatoire, qui viennent s'ajouter à des jurés externes. Les jurés représentants la Comédie-Française, le secrétariat d'Etat à la Culture, etc. Le règlement est devenu anachronique. Comment choisir ? On se fie à l'intuition — la rapidité à décider des signes, selon la définition de Vitez — ou au stage-test. En fait, on associe les deux le plus souvent. La question est que la sélection ne soit plus synonyme de coucher, mais d'expérience.

Être refusé ne veut pas dire être rejeté, humilié. Toute expérience peut être positive, même si elle n'aboutit pas dans l'immédiat. Encore faut-il avoir le temps d'y trouver un plaisir, d'acquiescer une confiance en soi, une information qui permettrait de devenir un interlocuteur valable dans le choix de son orientation. La mythologie de l'acteur, du pouvoir magique, plus ou moins consciemment demeure. Peut-être vit-il ainsi sur les planches, mais il est plus souvent en dehors, et là, peu de comédiens ont la possibilité de simplement prendre en charge leur vie professionnelle.

La majorité forme un sous-prolétariat qui survit dans l'anonymat, en espérant toucher un nombre suffisant de cachets pour avoir droit aux allocations de chômage. L'école ne peut pas assurer l'emploi. Elle essaie de former des individus capables de répondre aux exigences de la profession, de l'améliorer, de la transformer. Des individus responsables et non pas des instables pétrifiés qui vieillissent dans l'obscurité.

Les professeurs supportent cette lourde tâche. Que sont-ils ? En Belgique, les conservatoires rattachés ont pour mission de former des enseignants. Une sorte de recyclage « a priori » qui ne satisfait personne. On préfère le modèle du maître et des disciples, l'atelier de Michel Ange, l'idée que l'on s'en fait.

Un professeur de Barcelone a défini les quatre tentations du maître : le sacerdoce (consacrer ce qui est établi ou prêcher la nouveauté), le démiurge (Pygmalion créant à partir de l'inerte), l'occulteur (déliant l'élevé de ses causes cachées), le technocrate (maître

MODE

LES NOUVELLES COLLECTIONS

Fillettes, fourrures et libellules...

ANDRÉ COURRÈGES assoupit, par le choix des tissus et une utilisation novatrice de la couleur, le côté structuré de ses coupes. Sans doute a-t-il pensé à Cieloutie, sa fillette de cinq ans, tant l'impression qu'on ressent ici est juvénile : ourlets nus, dessous du genou, robes d'écolières, blouses et parkes, salopettes et chandails se succèdent sur un rythme enlaidi. PHILIPPE VENET, très en verve, découpe ses capes et ponchos en silles de libellules pour en ouvrir les ensembles de jour, de crépuscule et du soir de taches de couleur profondes, belles, mais sans ostentation, d'une élégance très actuelle. A côté des tailleurs contingents droits, aux épaules carrées, il diversifie ses robes par des découpes égarées sur le buste et effinant la taille sur des jupes à effet froncé. Ses robes d'hiver, en mousseline de soie et ruban broché, se complètent de sponsors décontractés ou de gilets en satin matelassé.



COLETTE GODARD. « Le premier Festival de théâtre de Carpiennes (Ardennes) se déroulera du 17 au 19 août et sera consacré aux auteurs du dix-seizième siècle. » « La « Warner Bros » vient de signer un contrat avec Irwin Allen, le réalisateur de « La Tour infernale », au terme duquel celui-ci s'engage à produire chaque année deux films à grand spectacle pour cette firme. » « Les « Tina Turner » donneront ce soir de concerts en France, du 5 au 12 août. Les 5 et 6 août, ils seront à Jean-les-Pins ; le 8, à Colmar ; le 10, à Arles ; le 11, à Grenoble ; le 12, à Fréjus. »

LE MAIRE DE LYON CONTRE LE SECRÉTARIAT D'ETAT A LA CULTURE

Interrogé sur le renouveau de la direction des bibliothèques, M. Pradal, maire de Lyon et président de la communauté urbaine, s'est déclaré « totalement opposé » au transfert de la direction des bibliothèques du ministère de l'Éducation au secrétariat d'Etat à la Culture. A cette occasion, M. Pradal a promis « la suppression du secrétariat d'Etat et son rattachement à l'Éducation ». « C'est, selon lui, un ministère « fané », qui lui doit « au moins 100 millions de francs ».

	La ligne	La ligne L.E.		La ligne	La ligne L.E.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70	L'IMMOBILIER	25,00	28,10
Offres d'emploi "Placards encadrés"			Actes-Ventes-Location	30,00	35,00
minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37	EXCLUSIVITÉS		
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03	L'AGENDA DU MONDE	23,00	26,25
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89	(chaque vendredi)		

ANNONCES CLASSEES

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE

leader Européen dans sa spécialité, recherche :

● Pour sa **COMPTABILITE GENERALE**

un cadre de haut niveau

capable d'assister le Responsable, dans tous les aspects de la fonction, chargé plus particulièrement de la consolidation des comptes au niveau du GROUPE (Société et Filiales françaises et étrangères).

Le Candidat devra pouvoir faire état de solides connaissances comptables, juridiques, fiscales et financières acquises par une expérience de plusieurs années, à partir d'une formation de bon niveau (E.C. ou E.S.C.).

● Pour son **CONTROLE BUDGETAIRE**

un cadre de gestion

chargé notamment de :

- l'établissement et du suivi du Plan et du Tableau de Bord ;
- la préparation et de l'analyse des budgets ;
- du développement de la gestion prévisionnelle.

Le Candidat aura déjà assumé des responsabilités analogues pendant quelques années dans une Entreprise Industrielle.

Formation ou niveau : E.S.C. ou similaire. Perfectionnement L.C.G. apprécié. Anglais souhaitable.

La Résidence, pour ces deux postes est située dans une ville universitaire de province. Ecrire à No 16886 CONTESSÉ Publ. 20, av. Ophra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmet. Discrétion assurée.

SOCIETE ELP - ERAP
7, rue Nélaton - 75015 Paris

recherche pour son **CENTRE DE RECHERCHES (REGION TOULOUSAINE)**

UN INGENIEUR PHYSICIEN

GRANDE ECOLE (X - Mines - Centrale - Arts & Métiers...) ou DOCTEUR ES-SCIENCES. Spécialité : Mécanique des fluides.

Sera chargé d'études et de recherches concernant des problèmes d'écoulement en milieu poreux liés à l'exploitation des gisements.

Bonne connaissance de l'anglais. Aptitude à l'expatriation.

Ecrire sous référence No 16134 avec C.V. et photo, ELP-RE Département Développement Formation 75739 PARIS CEDEX 15.

offres d'emploi

PROGRAMMEURS DEBUTANTS

Vous avez au moins un baccalauréat scientifique et vous souhaitez entrer dès maintenant dans la vie active.

Après une formation complète de 3 mois pendant laquelle vous percevrez un salaire plein, nous vous ferons entreprendre une carrière au sein de notre société de conseil en informatique.

Si vous êtes libérés de vos obligations militaires et disponibles pour le 25 août 1975, écrivez à Mme JAMET - C.G.I. - 84, rue de Grenelle - 75007 Paris - qui recevra vos candidatures.

Compagnie Générale d'Informatique

UN DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Société Industrielle américaine mondialement implantée (3 usines en Europe), poursuivant une expansion annuelle supérieure à 25 %, recherche pour sa filiale marketing France un Directeur Administratif.

Il assistera le Directeur Général, et ses responsabilités comporteront notamment la supervision des Services Comptabilité, Achats inter-sociétés, Administration des Ventes, Services du Personnel (plus de 80 employés et cadres).

Ce poste convient à un cadre de formation supérieure (E.S.E.C. - E.S.C.), 30 ans minimum, ayant une bonne expérience administrative et connaissant les méthodes de gestion américaines. Une pratique courante de l'anglais est indispensable pour assurer les liaisons internationales.

La constante progression du groupe, son renom liés à la qualité de ses produits peuvent permettre une évolution de carrière rapide sur le plan européen.

Lieu de travail : proche bordure ouest Paris.

Adresser lettres de candidatures, C.V. détaillé à Monsieur NEY, 8, square de la Daubonne, 75017 PARIS

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE A SUCCURSALES MULTIPLES (C.A. 100 millions de francs). Pour sa succursale Centre Auto de MARSEILLE se composant : station-service, atelier de mécanique légère, magasin vente d'accessoires et pièces détachées, tunnel de lavage.

1 CHEF DE CENTRE

Sous l'autorité du Directeur Général et en liaison constante avec le Directeur d'Exploitation et le Directeur Administratif et Financier, il prendra en charge la gestion globale du centre-auto. Cette fonction implique des responsabilités à la fois commerciales, techniques, administratives et comptables.

Ce poste conviendrait à un candidat âgé de 28 ans minimum, au moins de formation secondaire. Possédant une solide expérience de la gestion, ayant eu à sa charge des responsabilités de l'automobile. Le dynamisme et les qualités d'animateur seront des atouts déterminants. La rémunération annuelle de départ, fonction de l'expérience acquise, sera de l'ordre de 50.000 F + intéressement.

Les candidats intéressés adresseront leur C.V. + photo (retournés), au réf. 2.866 à F. LICHOU S.A., 10, rue Louvois, 75003 PARIS-Cedex 02, qui transmet.

USINE DE CHAUDRONNERIE ET MECANIQUE LOURDE en pleine expansion (200 personnes - Région Metz)

fabriquant des équipements lourds pour industries chimique, pétrochimique, sidérurgique et off shore

UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

qui assurera entre autres les fonctions principales suivantes :

- suivi des offres technico-commerciales ;
- prospection d'une nouvelle clientèle.

On demande :

- niveau ingénieur A. et M. ou équivalent ;
- bonne connaissance de la chaudronnerie et de la soudure ;
- liaisons constantes avec clientèle d'industrie ou d'engineering ;
- nombreux déplacements en France et à l'étranger ;
- connaissance parfaite de l'anglais ;
- rémunération : 80.000 à 100.000 francs an.

Ecrire no 7.037, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75227 PARIS (9^e).

LE CRÉDIT AGRICOLE DE LOIRE-ATLANTIQUE RECHERCHE

1 COLLABORATEUR

pour son service crédit aux entreprises. Chargé de contacter les entreprises et de mettre en place en liaison avec UNICREDIT (filiale Crédit Agricole) les dossiers de financement. Le candidat devra être âgé de 35 ans minimum et disposer d'une formation licence Sciences économiques ou droit. L.A.R. E.S.C. ou S.E.C.

Il bénéficiera d'une expérience de banque et de crédit.

Lieu de travail : NANTES.

Ecrire avec C.V., photo et présent. à : C.R.A.M. DE LOIRE-ATLANTIQUE, Serv. du Personnel 30 z. 44080 NANTES CEDEX.

IMPORTANT SOCIETE INDUSTRIELLE MECANIQUE LOURDE

SUB-BRETAGNE

recherche

MÉDECIN DU TRAVAIL

TITULAIRE DU C.E.S. DE MÉDECINE DU TRAVAIL

Avant 2 à 3 années d'expérience professionnelle.

Ecr. avec C.V., photo attachée et lettre de motivation à : PUBLISIA S.P. 13-22, 75002 PARIS CEDEX 02, qui tr.

MUNICIPALITE

Proche banlieue Ouest de Paris, recherche :

CHEF DE BUREAU RELATIONS PUBLIQUES

Il sera :

- responsable des activités tournées vers l'extérieur ;
- activités culturelles, sports, loisirs ;
- activités jumelages, bulletin municipal.

Il aura :

- une solide expérience des activités en relation avec le public ;
- une expérience de direction d'une équipe de collaborateurs ;
- une formation générale de base au moins égale au B.A.C. ;
- la possibilité de s'adapter à des horaires irréguliers.

recherche également :

ASSISTANTE SOCIALE, CHEF DE B.A.S., PUERICULTRICE POUR DIRECTION GÉRÉ, ASSISTANTES SOCIALES, INGENIEUR OU TECHNICIEN D'URBANISME, ADJOINT TECHNIQUE, COMMISS DE SERVICE TECHNIQUE, STENOGRAPHS, REDACTEURS, COMMISS, AGENTS DE BUREAU, AGENTS PERIQUETE.

Env. C.V. dét., lettre motiv., photo réc. prés., n° 7.022, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75227 Paris (9^e), qui transmettra.

emplois internationaux

SPECIALISTES EN FORMATION AFRIQUE DE L'OUEST

Organisation internationale de formation professionnelle basée à Genève recrute des spécialistes pour encadrer un programme de formation après d'une banque commerciale en Afrique de l'Ouest.

Les candidats doivent :

- Avoir une expérience variée dans le domaine de la formation (formation bancaire souhaitée), et dans la préparation de programmes, de matériel didactique et autres éléments pédagogiques.
- Savoir enseigner et entraîner, soit dans des cours de classe, soit sur le tas, dans un des domaines suivants : employés de bureau, secrétaires, caissiers, employés des services change et étranger, etc.
- Savoir préparer des formateurs capables de mener à bien tous les aspects d'un programme complet de formation.
- Connaître parfaitement l'anglais et pouvoir enseigner dans cette langue ; une bonne connaissance du français serait souhaitable surtout pour la traduction de français en anglais.
- Etre prêts à s'expatrier en Afrique pour une période contractuelle de deux ans.

Les conditions offertes sont excellentes, salaire net d'impôts, allocation de subsistance, logement meublé, voyage cocoon en Europe, etc.

Prépare d'envoyer un curriculum vitae complet avec l'indication des rétributions salariales des trois dernières années, à Case Postale 192 - 1211 Genève 20.

Recherche pour GUINEE-BISSAU ou ILES CAPE-VERT

ENSEIGNANT (E)

pour classe privée primaire, début secondaire.

Ecr. No 7.025, « le Monde » P., 5, rue des Italiens, 75227 Paris.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Le Monde présente cette rubrique dans ses pages d'annonces le lundi et le mardi.

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

CADRE SUPERIEUR ADMINISTRATIF FINANCIER ET JURIDIQUE

Justifiant grande expérience bancaire et 2-3 ans d'expérience en tant que directeur par entreprise pour son siège à TOULOUSE

Ecr. s/n° 251 à P. LICHOU SA 50, allée Jean-Jaures 31000 TOULOUSE, qui transmet.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Expér. Très sérieuses référ. rec. par ENTPRUSE BÂTIMENT S.T.P. ayant son siège à TOULOUSE

recherché par entreprise dans le Sud de la France

Ecr. s/n° 252 à P. LICHOU SA 31000 TOULOUSE, qui transmet.

JEUNE INGENIEUR

3 à 5 ans expérience bâtiment

Dans un premier temps affecté à un poste de chef de chantier de la Société, il assistera celui-ci dans ses missions de prospectif, d'études, de négociation, de contrôle de chantier.

Base anglaise souhaitée, perfectionnement à prévoir.

Adr. C.V., photo, réf. à No 7.220 CONTESSÉ Publ. 20, av. Ophra, Paris-10^e, qui tr.

VIVRE A ANNECY

CHEF DE PUBLICITE

pour un groupe de JEUNES CHIEFS DE PUBLICITE ayant environ 2 ans d'expérience de gestion de budgets moyens (marketing communautaire, culture médias).

Adresser C.V. à Rhône-Alpes Havas, 17, avenue du Rhône 74000 ANNECY.

Pour CHENONCEAU cherche **SECRETARIE DE DIRECTION**

Env. C.V. et photo à R. Conzelmann (no 15), 12, r. Isly, Paris-8^e.

URGENT

Nous sommes un cabinet de conseil en assistance informatique et gestion.

Nous cherchons un ANALYSTE PROGRAMMEUR ayant une solide expérience en matière de systèmes d'information. Pratique du RPG et COBOL indispensable.

Site de formation complémentaire à courir du 11 août 75.

Envoyez lettre, C.V. et photo à G 5 - Général de Service - 10, place du Temple-Neuf - 67000 STRASBOURG.

Poste collaborateur libéral sous contrat exclusif et intéressement non installation offert à E.C. diplômé expérimenté dans ville Centre Ouest 1-2%, rémunéré 600 F par jour.

Ecrire HAVAS ST-MALO, 6390.

CARRIERE BANCAIRE

Votre formation (E.S.C., E.S.E.C. ou équivalent) et votre expérience (de 10 à 20 ans de Banque) ainsi qu'une excellente connaissance de l'anglais vous ont permis d'accéder à un poste élevé dans un Département titres et bourse.

Nous vous proposons de développer la Division Opérations Mobilières et Financière d'une grande banque privée associée à un Groupe bancaire multinationale.

Vous devrez coordonner la gestion, diriger l'administration et animer l'équipe de cette Division.

Nous examinerons rapidement et avec la discrétion d'usage les candidatures qui nous seront adressées.

Adresser curriculum vitae détaillé à M. COXTON, B.P. 12 - PARIS (15^e), qui transmettra.

FOUGEROLLE

recherche :

pour assurer le secrétariat de chef de Service Administratif et Juridique

SECRETARIE CONFIRMÉE

Travail varié, contacts humains, responsabilités. Notions juridiques apprises. Poste immédiatement disponible.

Envoyer curriculum vitae, photo et présent. à : FOUGEROLLE - Service du Personnel, 3, av. Morand-Baulinier, 75140 Valmy-Villacoublay.

offre

DI ADA

IMPO

INGEN

ASSIS

EL

UN INGE

Ville de

UN

SPECIALISTE MAI OBLIGATIONS

COMPTABLE QUALIFIE

COMPTABILITE GENERALE

RESPONSABLE COMMERCIAL

COMPTABLE DACT

سكينة النجل

offres d'emploi offres d'emploi

DIRECTEUR ADMINISTRATIF
Paris Ouest 100/120.000
Electronique
Notre client, une société américaine...

INGENIEURS (E.C.P., E.S.E., I.D.N.)
ASSISTANTE FORMATION (I.U.T.)
pour formations utilisateurs Techniciens...

ELF AQUITAINE
recherche pour SA DIRECTION DU GAZ NATUREL
INGENIEUR D'AFFAIRES
de formation Grande Ecole complétée par formation juridique et/ou commerciale...

Ville de Vitry-sur-Seine (94400)
recherche
UN DIRECTEUR
ensemble de ses services Médicaux et Sociaux...

RECHERCHONS
OBLIGATIONS
CREATION SERVICE
ASSURANCE

DIRECTEUR DE TRAVAUX ROUTES
Pour prendre en main l'ensemble de l'activité routière de l'entreprise...

UN CHEF DES VENTES
Il aura pour mission dans le cadre d'une reconstruction de créer un service des ventes...

AMERICAL (France)
recherche
COMPTABLE DACTYLO
RIANTE (E) pour adm. des serv. de conc. des serv. immobiliers...

DESSINATRICE EXECUTION
Exéc. dessinateur rebouche. Tél. heures bureau: 77-22-21. Mme Giller, 77-22-21, p. 46-8.

ETABLISSEMENT PUBLIC
REGION OUEST PARISIEN
RECHERCHE
pour une section de CONCEPTION et PROGRAMME d'EQUIPEMENTS PUBLICS de SUPERSTRUCTURES...

IMPORTANTE ENTREPRISE DE DISTRIBUTION
recherche pour proche Banlieue Parisienne
INGENIEURS (E.C.P., E.S.E., I.D.N.)
ASSISTANTE FORMATION (I.U.T.)

ELF AQUITAINE
recherche pour SA DIRECTION DU GAZ NATUREL
INGENIEUR D'AFFAIRES
de formation Grande Ecole complétée par formation juridique et/ou commerciale...

Ville de Vitry-sur-Seine (94400)
recherche
UN DIRECTEUR
ensemble de ses services Médicaux et Sociaux...

RECHERCHONS
OBLIGATIONS
CREATION SERVICE
ASSURANCE

DIRECTEUR DE TRAVAUX ROUTES
Pour prendre en main l'ensemble de l'activité routière de l'entreprise...

UN CHEF DES VENTES
Il aura pour mission dans le cadre d'une reconstruction de créer un service des ventes...

AMERICAL (France)
recherche
COMPTABLE DACTYLO
RIANTE (E) pour adm. des serv. de conc. des serv. immobiliers...

DESSINATRICE EXECUTION
Exéc. dessinateur rebouche. Tél. heures bureau: 77-22-21. Mme Giller, 77-22-21, p. 46-8.

L'immobilier

appartements vente

Paris
VUE SEINE. Elysées 15ème
17 bis, rue Commaire-Prendre
3 p., coll. a. de b., 161.200.000 F.
Mardi, mercredi 12 à 18 h.

13° SPECIAL
PLACEMENT
27 STUDIOS
Possibilité toutes surfaces
Entièrement meublé
Tout confort
Réception 100 m.
Importance 100 m.
GESTION ASSURÉE
M. Téléphone: 725-25-25.

16° RANELAGH
Dans beau quartier de 1000 m.
2 p., 1 chambre, 1 salle de bain,
120-85-87 et 84-85.

représentation offres
SITUATION D'AVENIR pour
COLLABORATEUR VENDEUR
très expérimenté, dynamique, 30 ans minimum,
pour relations commerciales avec clientèle privilégiée.

demandes d'emploi
J. H. nat. française, 28 ans,
sup. 4 a. exp. informatique ch.
emploi de chef de service...

capitaux ou
proposit. com.
Rouv. publ. économique tout
recherche
ASSOCIÉ ACTIF
compétent, expérimenté
S.C. Deville, 10, r. Chardin (10°).

cours
et leçons
Audi. ch. étudiants (nat) Amé-
ricaine pour perfectionnement de
langue. Tous niveaux, d'hor.
Ecr. n° 1202, r. de la Chapelle, 112.

autos-vente
Part. vend. GS Club 1973, très
bon état. Prix: 4000 F.
M. Téléphone: 725-25-25.

locaux industriels

RÉGION GRENOBLE
proximité autoroutes LYON et GENEVE
A vendre
BATIMENTS NEUFS
Usine complètement équipée
(travaux 150 kW, air comprimé, eau, chauffage,
2 points roulants, bureaux).
Surface construite 1.500 m² sur un terrain
de 5.000 m².
Prix: 1,5 million
Bourse HAVAS GRENOBLE n° 13.328.

locaux commerciaux
CENSIER, Sud, Imp. 500 F.
reçu + sel. camion. 327-49-49.

pavillons
A vendre, NEUILLY, près bois,
100 m², 4 pièces, entièrement
terminés. Constructions tradi-
tionnelles. Terrain de 200 m².
600 m² en toute propriété. Prix
ferme de 220.000 F à
230.000 F.

constructions neuves
INFORMATION
LOGEMENT
Centre Etoile: 525-25-25
Centre Nation: 346-11-74
Centre Mairie: 539-22-17
Pour vous louer ou pour investir
vous proposez:

locations meublées
PARIS
OFFRE
LOCALS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
14, rue Valdeuil (16° arr.),
45, r. de Valenciennes - 57-76-82.
R. Ph. Danguy, Versailles.
Tél. 1.42.12.12.

locations meublées
PARIS
OFFRE
LOCALS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
14, rue Valdeuil (16° arr.),
45, r. de Valenciennes - 57-76-82.
R. Ph. Danguy, Versailles.
Tél. 1.42.12.12.

bureaux
Avenue Montaigne
à louer
RICHARD ELLIS - 22-27-00

villegiatures
DEPART NEUF-VEZ
30 km de Paris, 200 m²,
moderne, Agence autonome.
Ecr. n° 1202, r. de la Chapelle, 112.

propriétés

ETANG vendre sur terrain
très boisé
TEL: 28 CERDON-DOULOIT

A LOUER
LOCAL COMMERCIAL
(PRIX EXCEPTIONNELS)
BUREAUX ET MAGASINS
Reçu-chasse: 430 m²
2, avenue des Dardes, Paris (17°)
100 m², entièrement
terminés. Terrain de 200 m².
600 m² en toute propriété. Prix
ferme de 220.000 F à
230.000 F.

VAUCRESSON
recherche
CALME
VERRIERES-LE-BUISSON
100 m², 4 pièces, entièrement
terminés. Constructions tradi-
tionnelles. Terrain de 200 m².
600 m² en toute propriété. Prix
ferme de 220.000 F à
230.000 F.

terrains
VENDUS PRES PALMOL (22)
TERRAINS A BATIR
100 m², 4 pièces, entièrement
terminés. Constructions tradi-
tionnelles. Terrain de 200 m².
600 m² en toute propriété. Prix
ferme de 220.000 F à
230.000 F.

locations non meublées
PARIS
OFFRE
LOCALS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
14, rue Valdeuil (16° arr.),
45, r. de Valenciennes - 57-76-82.
R. Ph. Danguy, Versailles.
Tél. 1.42.12.12.

SEVRES
2 lots de 400 m², 100 m²,
KATZ, Gare Garches, 70-33-31.

SEVRES
2 lots de 400 m², 100 m²,
KATZ, Gare Garches, 70-33-31.

manoirs
Maison, 90 m², Paris, très
bonne construction
Récent, 100 m², 4 pièces,
belle cuisine, ch. 3 b. b.
placé chauff. 12 x 4, jardin
parc 15.000 m². Tél. 466-18-02.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE... LA NOUVELLE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Ouest d'abord

Dans la lettre qu'il a adressée à M. Chirac à propos des nouvelles orientations de l'aménagement du territoire (« Le Monde » du 24 juillet), M. Giscard d'Estaing a souligné que l'on réduise les disparités entre les régions industrialisées et celles qui ne le sont pas, notamment entre l'Est et l'Ouest de la France.

La veille du jour où fut connue cette lettre, M. Jacques Voisard, commissaire à l'industrialisation de l'Ouest et délégué à l'Association pour le développement industriel de l'Ouest Atlantique (qui groupe les trois régions de Bretagne, pays de la Loire, Poitou-Charentes et le département de la Manche), avait commenté par avance les propos du président de la République.

Une nouvelle politique de développement de l'Ouest est nécessaire, avait en substance déclaré M. Voisard, car cette région est particulièrement vulnérable dans la crise économique actuelle. Le nouvel équilibre industriel qui va s'établir, en accélérant la production de biens d'équipement, aura tendance à renforcer le potentiel des zones déjà fortement industrialisées, et pourrait donc avoir dans l'Ouest des conséquences plus graves qu'ailleurs... Il ne s'agit pas d'une vision pessimiste ou dramatique de l'avenir du Ouest, précise M. Voisard. Au contraire cet avenir est bien assuré à la condition que certains choix de politique de budget soient faits dans la clarté.

Préalable indispensable à ce plan de développement de l'Ouest : l'aménagement des infrastructures. L'association pour l'Ouest Atlantique demande l'amélioration générale des communications, l'aménagement des plates-formes industrielles portuaires (à Brest et en Basse-Loire) et l'accélération du programme d'équipement en centres nucléaires sans attendre que la consommation locale impose ces investissements.

La politique industrielle doit concentrer sur quelques régions seulement (Est, Nord, grand bassin parisien, Sud-Est) l'Ouest Atlantique propose que tout programme d'investissement lourd (supérieur à 20 millions) soit au moins provisoirement soumis à un agrément, l'association souhaite aussi qu'obligation soit faite aux administrations et entreprises nationales de leurs exécuter une partie de leurs grands programmes dans l'Ouest. Enfin ce renforcement du contrôle des implantations industrielles devrait être accompagné, pour l'Ouest Atlantique, d'incitations financières supérieures à celles qui sont accordées actuellement.

Deux secteurs devraient bénéficier d'un traitement de faveur : l'agro-alimentaire (par la création d'une prime de développement régional remplaçant au moins en partie la prime d'orientation agricole actuelle compliquée et totalement inefficace) et le tertiaire (par la relèvement de la prime de localisation).

On saura d'ici à la fin de l'année comment ces suggestions auront été prises en compte dans le cadre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire.

LE RETOUR DES AUTOBUS A PLATEFORME

Un balcon sur quatre roues...

C'était le 21 janvier 1971. Un triste jour d'hiver. Les Parisiens, les vrais, ceux pour qui autobus ne peut rimer qu'avec nez au vent et pipe au bec, voyaient, nostalgiques... la promesse ? Laissez-moi mes mœurs, monsieur ! Tout le camp, un point c'est tout... — le dernier Saint-Lazare-Gare de Lyon, leur 20 à la rambarde de bois peinte comme un gilet par des milliers d'accouplements, promener une dernière fois sa bonne vieille plate-forme garnie de badames à roulettes le long des bœufers.

Opéra, République, Bastille, gare de Lyon, terminus. Le receveur avec sa crocelle sur le ventre, le cordon qui réclamait un coup de poignet énergique, la chaîne furtivement dégriffée avant le feu rouge du côté du coin, c'était bel et bien fini. Terminus. Quelque chose de changé dans Panama. « Tout le camp... »

28 juillet, 8 heures 4 minutes

18e de ligne du 20. L'horloge da

Un coup de volant malheureux et un heureux hasard

Le hasard fait parfois bien les choses. Un coup de volant malheureux, voici quelques semaines, on frein qui ne répond pas, et c'était l'accident : un véhicule enfonce l'arrière d'un autobus. Les atteliers de la R.A.T.P. s'apprêtent à réparer, quand un responsable — merci à l'anonyme — suggère qu'on pourrait peut-être, le chauffeur ayant fait le plus gros du travail, découper la machine à mi-corps, ne lui laisser que la moitié de son arrière-train. Un bus à plate-forme ? Pourquoi pas ?

C'est maintenant aux usagers de faire leur choix. Jusqu'au début du mois de septembre, ce balcon sur quatre roues roulera normalement en service régulier ; après la ligne 20, il ira se monter sur la 91 et la 21.

la gare de Lyon, toute ensablée. Des valises retour de vacances, des banlieusards qui comptent les jours comme les appels le quille. Et la surprise : un 20 qui se range au dépôt, semblable aux autres par devant mais à l'arrière... « Vas-y ? Vies un peu, ah ça alors ! Pas mal, non ? » le 20 se termine en plate-forme ouverte. On fait le tour, on regarde, on sourit. C'est pourtant vrai. Un peu du passé retrouvé, non ? « Et comment ! dit un quidam, ça semblerait bon ».

On est parti. « On peut fumer ? » interroge, curieuse, une jeune femme. Bien sûr, on peut fumer, quelle question ! Et respirer ce petit matin de juillet, même si ce que l'on respire, évidemment, il y a un photographe en service commandé, deux journalistes, et des usagers éperdues... « Vous savez qu'un prototype serait en ligne ce matin ? » Non, on ne le savait pas, mais on l'avait vu à la télé, ce bus décollé, sans y croire...

Et si les Parisiens adoptent, la R.A.T.P. commandera dix autres voitures identiques, 70 places (36 assises et 34 debout) plus une dizaine de places en plein air, qu'une porte vitrée coulissante isole de l'extérieur. Il faut penser aux frimas, à la pollution des cigares, à l'odeur des bouffards.

C'est quand même chouette, hein ? — Et les piétons qui maugraient le pas n'en croyaient pas leurs yeux, et les taxis, un peu jaloux, ou sourire ironique aux lèvres... Même si on ne peut plus grimper en volige et se laisser glisser subrepticement à hauteur de son domicile et sous les yeux éblouis de sa concubine, la plate-forme a du bon. Le progrès, peut-être ? J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Distric parisien

Un nouvel hôpital au Chesnay ?

Le maire conteste les projets de l'administration

Le préfet des Yvelines a autorisé le 11 juillet dernier la construction d'un hôpital de cinq cent quatre-vingt lits sur le territoire de la commune de Chesnay. Celle-ci a demandé, une semaine plus tard, en tribunal administratif d'annuler l'arrêté préfectoral parce que le projet lui semble inadéquât au site... et parce qu'elle estime qu'aucune concertation préalable n'a été établie avec le conseil municipal.

Depuis 1943 les responsables de l'hôpital intercommunal de Versailles, surchargé et vétuste, voulaient décentraliser une partie de leurs services. En 1968, après beaucoup de difficultés, ils réussirent à acquiescer une propriété sur le territoire de la commune de Chesnay.

En 1969 il fut question de construire un établissement de quatre cent lits, mais la municipalité de Chesnay s'opposa à un projet qui lui paraissait beaucoup trop important. On parla ensuite de cent cinquante lits, puis finalement de cinq cent quatre-vingt lits.

M. Maurice Cointe, maire sans étiquette du Chesnay, s'est toujours déclaré favorable à un hôpital de cette taille à condition qu'il ne représente pas la première tranche d'un établissement plus important. Il estime aujourd'hui ne pas avoir à ce propos toutes les garanties. Son opposition est aussi fondée sur la conception architecturale du projet : « Les services préfectoraux se plaignent-ils, nous ont interdit de construire des immeubles accotés plus hauts que 15 mètres. Or l'hôpital aura une façade de 34 mètres de haut. » Le maire regrette enfin que le projet ne lui ait pas soumis un plan-masse détaillé de l'opération. L'arrêté stipule seulement que le niveau d'implantation devra être recherché au plus bas et l'implantation la plus compatible avec les plantations de qualité et l'orientation « ment du château ». M. Cointe juge ce flou dangereux, surtout pour les 19 hectares du parc qui entourent le château proche du futur hôpital.

L'administration déclare, en revanche, que la commune de

Chesnay a été associée à l'élaboration du projet. Une nouvelle étude, déclare-t-on à la préfecture, demanderait plusieurs années et les trois cent mille habitants du site ne peuvent attendre plus longtemps un hôpital moderne.

L'arrêté du préfet des Yvelines ne met pas fin à la querelle. La municipalité de Chesnay est déterminée à tout faire pour empêcher la construction qu'elle conteste. Elle a lancé une campagne de signatures. Elle va classer en vote communal le chemin qui traverse la propriété du futur hôpital. Enfin, le maire est décidé à poser des scellés sur les baux travaux préparatoires les travaux préparatoires.

ALAIN FAUJAS.

ENVIRONNEMENT

UNE CENTRALE NUCLÉAIRE AU CAP GRIS-NEZ ?

« Ce serait un crime » affirme la Fédération Nord-Nature

Lille. — De vives protestations s'élevèrent contre le projet d'installation d'une centrale nucléaire au cap Gris-Nez. Ce site, le plus beau du littoral de la Manche, d'ailleurs inscrit à l'inventaire des sites protégés de France, figurait dans les propositions initiales du gouvernement.

La Fédération Nord-Nature, qui groupe trente associations, et affirme représenter deux cent mille personnes, s'oppose à la construction d'une centrale nucléaire au cap Gris-Nez. Elle avance de nombreux arguments écologiques et conclut : « Dans cette région du Nord, dominée par des siècles d'exploitation minière et industrielle, sans aucun bénéfice pour la population locale, qui est le tout point de vue, des plus riches de France, pourquoi continuer dans la même voie et sacrifier ce qui reste beau et fertile ? Cette centrale serait un crime écologique, en même temps qu'une erreur dans les domaines : industrie, marine, agriculture, tourisme, etc. »

De son côté, l'Association des amis du fort d'Anthemis (Pas-de-Calais) entend une campagne sur le même thème. Elle écrit : « De Calais à Rotterdam, la vie marine a presque disparu. Le littoral a été remanié et détruit, le rive qui devrait avec tout son potentiel biologique. Une nouvelle centrale face à la mer du Nord ne peut pas apporter de profit supplémentaire. Au contraire, elle entraînera dans le Boulonnais, elle stérilisera des eaux toujours productives sur une distance considérable. »

GEORGES SUEUR.

CROISIÈRE ANTIPOLLUTION POUR M. D'ORNANO

À l'invitation des marins-pêcheurs de la baie de la Seine, M. Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie et maître de Deauville, est parti dimanche 27 juillet une croisière de quatre jours pour constater l'état de la pollution. « La situation est très préoccupante », a-t-il reconnu.

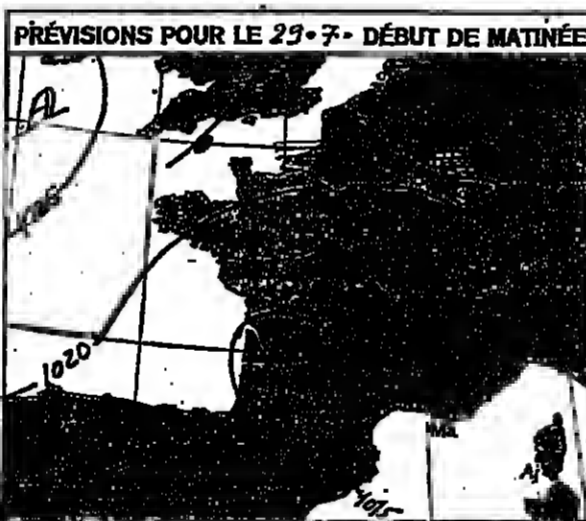
Le ministre a rappelé qu'il venait de réunir des représentants du secrétariat à la marine marchande, des ports de Rouen et du Havre pour faire le point. « Un matériel de traitement des eaux boues rouges » a été commandé, et ses résultats se feront sentir en 1977. Les papeteries seront définitivement équipées en 1978 et les moyens mis en œuvre dans les raffineries opérationnels dès la fin de 1976. Quant aux phosphogypses, M. d'Ornano a indiqué qu'une usine allait en absorber 45 % et qu'une seconde était prévue pour l'avenir.

Conclusion : les mesures prises purgent déjà la Seine de 50 % de la pollution en amont de Rouen. Le taux de 70 % sera atteint en 1978.

MANIFESTATION ANTI-CHASSEURS. — Pour protester contre l'ouverture de la chasse au gibier d'eau, une centaine d'écologistes ont manifesté le dimanche 27 juillet, en baie de Somme, sur l'initiative du Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Picardie. La France est, en effet, le seul pays d'Europe à autoriser la chasse des oiseaux migrateurs en été et cela de jour comme de la tombée de la nuit.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Évolutions probables du temps en France entre le lundi 28 juillet à 0 heure et le mardi 29 juillet à 24 heures. La France restera en bordure sud d'une crête anticyclonique située sur l'Angleterre. Le champ de pressions s'affaiblira un peu, et une instabilité convective se développera.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en vacances en France ou à l'étranger puissent recevoir leur journal chez les dépositaires. Mais pour permettre à ceux d'entre eux qui préfèrent l'application d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons les abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines sous conditions spéciales.

FRANCE : Quinze jours 26 F Trois semaines 34 F Un mois 54 F ÉTRANGER (voies ordinaires) : Quinze jours 27 F Trois semaines 35 F Un mois 55 F EUROPE (avion) : Quinze jours 43 F Trois semaines 57 F Un mois 81 F

gagneront ensuite la plupart des régions. Seuls le Nord et le Nord-Est seront probablement épargnés. Ces orages seront toutefois plus nombreux et plus forts du sud de la Bretagne au Massif Central et aux Pyrénées, où des chutes de grêle et de violentes rafales de vent sont à craindre.

En général, le ciel sera nuageux, mais de belles périodes ensolarées maintiendront les températures normales sans grand changement, par rapport à celles de lundi.

Lundi 28 juillet à 9 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1.022,5 millibars, soit 1.023 millibars de mercure. Température (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 juillet ; le second le minimum de la nuit du 27 au 28 juillet) : Biarritz, 29 et 12 degrés ; Bordeaux, 31 et 13 ; Brest, 24 et 12 ; Caen, 24 et 13 ; Cherbourg, 21 et 12 ; Clermont-Ferrand, 27 et 12 ; Dijon, 26 et 14 ; Grenoble, 27 et 11 ; Lille, 24 et 14 ; Lyon, 27 et 12 ; Marseille-Marinette, 31 et 13 ; Nancy, 23 et 12 ; Nantes, 29 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 28 et 20 ; Paris-La Bourdonnais, 26 et 14 ; Pau, 29 et 12 ; Perpignan, 29 et 10 ; Rennes, 28 et 13 ; Strasbourg, 24 et 11 ; Tours, 28 et 15 ; Toulouse, 31 et 17 ; Ajaccio, 29 et 16 ; Boulogne, 20 et 16 ; Deauville, 23 et 14 ; Granville, 24 et 16 ; Saint-Nazaire, 29 et 10 ; Royan-La Courbe, 22 et 12 ; Sète, 25 et 13 ; Cannes, 26 et 18 ; Saint-Raphaël, 27 et 13 ; Poitiers-Pitry, 31 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 23 et 13 ; Athènes, 23 et 24 ; Bonn, 19 et 11 ; Bruxelles,

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1212. Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

HORIZONTALEMENT : I. Fait que certains se rapprochent plus du lit que de la rose ; Sa mine est avantageuse... II. État de pêche... III. Coule en Italie ; Un bœuf bien naturel que certains n'hésitent pas à sacrifier en public... IV. C'est très loin ; Pronom... V. Prépo-

VERTICALEMENT : I. Généralement abandonnée après un remariage ; Se prête quand elle est forte... II. Constructeur occasionnel ; Petites centres de rélegation temporaire... III. Plantes ; Fruit... IV. Ancien pays ; Très fines... V. Fin de participe ; Poète latin ; La moitié de neuf... VI. Evoque entre autres choses le vodka et le caritas ; Sentinelle... VII. Groupe ; On peut donc compter sur elles... VIII. Point d'émigration ; Éléments d'un jeu... IX. Pour en faire cas, il faut qu'elles soient vraiment sérieuses.

Solution du problème n° 1211. Horizontalement : I. Terres ; II. Hon ; III. X ; IV. Sensation ; V. Avarice ; VI. Blesures ; VII. Tu ; VIII. Blesures ; IX. Ris ; X. Im ; XI. Sans-gêne.

VERTICALEMENT : I. Thèses ; Brû ; 2. Eole ; Lima ; 3. Ru ; Nantes ; 4. Sages ; As ; 5. Vaseux ; 6. Hon ; Ume ; 7. Moins ; Rien ; 8. Solo ; Édenté ; 9. Lien ; Siles.

GUY BROUÏT.

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel du 27 juillet 1975 : DES DÉCRETES : • Relatif à l'organisation des expositions nationales du travail ; • Modifiant le décret n° 72-197 du 10 mars 1972 modifié portant application de l'article 18 du décret n° 72-196 du 10 mars 1972 portant réforme du régime des subventions d'investissement accordées par l'État ; • Fixant le taux d'indemnité horaire pour privation partielle d'emploi visée à l'article R. 351-31 du code du travail. DES ARRÊTÉS : • Portant modification des conditions de capture de transport et d'utilisation des rapaces pour la chasse au vol ; • Fixant la date d'application du décret n° 72-200 du 21 avril 1975 relatif à l'exploitation de la chasse sur le domaine public maritime et sur la partie des cours d'eau situés à l'avant de la limite de salure des eaux. DES LISTES : • D'admissibilité aux concours de 1975 pour l'entrée à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et à l'École normale supérieure de jeunes filles (section des sciences).

BRIDGE

L'ITALIE REMPORTE LE CHAMPIONNAT D'EUROPE

Les championnats d'Europe de bridge viennent de se terminer à Bologne (Grande-Bretagne). L'équipe d'Italie, conformément aux pronostics, a remporté le titre avec 22 points, précédant nettement Israël et la Grande-Bretagne. L'équipe de France, qui avait longtemps occupé la seconde place, n'a pu finir qu'à la septième (vingt-trois points) devant la Belgique, précédée de quelques points par la Pologne, la Norvège et le Danemark. Dans le tournoi féminin, c'est la Grande-Bretagne qui l'emporte devant l'Italie ; Pologne de France occupant, là aussi, la septième place.

L'expert... sortit de la c... RELEVER LES... CHATEAU... DOMAINE... PRIX : 2...

سكافان النحل

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

SYNDICATS

LE DÉCÈS D'ANDRÉ MALTERRE

Le bâtisseur de la C.G.C.

André Malterre, président d'honneur de la C.G.C., décédé, à l'âge de soixante-trois ans, vendredi soir 25 juillet, à Cannes, enterré, mercredi 30 juillet, à 10 h. 30 à Paris, à la Madeleine. Président de la C.G.C. depuis 1956, il avait été remplacé, après sa démission, par M. Yves Charpentier lors du congrès de juin dernier.

Enterré à Paris, à la Madeleine. Président de la C.G.C. depuis 1956, il avait été remplacé, après sa démission, par M. Yves Charpentier lors du congrès de juin dernier.

Enterré à Paris, à la Madeleine. Président de la C.G.C. depuis 1956, il avait été remplacé, après sa démission, par M. Yves Charpentier lors du congrès de juin dernier.

Enterré à Paris, à la Madeleine. Président de la C.G.C. depuis 1956, il avait été remplacé, après sa démission, par M. Yves Charpentier lors du congrès de juin dernier.

Enterré à Paris, à la Madeleine. Président de la C.G.C. depuis 1956, il avait été remplacé, après sa démission, par M. Yves Charpentier lors du congrès de juin dernier.

Enterré à Paris, à la Madeleine. Président de la C.G.C. depuis 1956, il avait été remplacé, après sa démission, par M. Yves Charpentier lors du congrès de juin dernier.

EMPLOI

LES NOUVEAUX TAUX DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE PARTIEL

Les nouveaux taux de l'aide publique pour l'indemnisation du chômage partiel en-dessous de quarante heures ont été publiés au « Journal officiel » du 27 juillet; ils sont applicables à compter du 28 juillet. Selon l'accord signé le 23 juin par tous les syndicats et le C.N.P.F. (le Monde) du 24 juin, ces taux s'ajoutent à ceux de l'allocation complémentaire de la manière suivante: pour le chômage partiel inférieur à 20 heures par an, l'aide publique sera de 2,50 F par heure et l'aide complémentaire de 4,50 F; pour le chômage partiel compris entre 20 et 100 heures, les deux aides seront chacune égales à 3,50 F; au-delà de 100 heures, l'aide publique sera de 4,50 F et l'aide complémentaire de 2,50 F.

CONFLITS ET REVENDES

ORDONNANCE D'ÉVACUATION DE L'USINE TEPPAZ OCCUPÉE DEPUIS LE 18 MARS

L'évacuation de l'usine Teppaz (construction électro-acoustique) de Craponne (Rhône) a été ordonnée par le tribunal de Lyon, samedi 26 juillet. La majorité des deux cent vingt-huit employés en grève avec occupation des locaux depuis le 18 mars 1975 pour s'opposer aux licenciements, — avaient relancé la production d'électrophones le 23 avril, afin d'effectuer des ventes sauvages. La procédure d'évacuation avait été engagée le 27 juin, à la demande de la société Sonolux — fournisseur de Teppaz.

AUTOMOBILE

LES PERTES DE CITROËN DEVRAIENT DIMINUER DE MOITIÉ CETTE ANNÉE

Citroën S.A. a enregistré en 1974 un déficit de 981,3 millions de francs dû essentiellement aux pertes de sa filiale automobile, et à la nécessité de poursuivre la recherche d'une situation équilibrée. M. François Rollier, président-directeur général de Citroën S.A., dont Michel Rostaing est encore l'actionnaire principal avec 53,2 % du capital, Peugeot S.A. en détenant 46,8 %, a déclaré à la presse: « Les pertes de Citroën S.A. en 1975 devraient être réduites de moitié par rapport à 1974. Ce résultat sera obtenu grâce à la réduction des dépenses de recherche et développement, à la suppression de certaines lignes de produits, et à la mise en œuvre de nouvelles mesures d'économie. »

Il apparaît néanmoins qu'en dépit de la crise qui frappe tous les constructeurs automobiles, la situation de Citroën s'est notablement améliorée, grâce notamment à un succès commercial de la CX. M. Taylor, président de Citroën automobile, a déclaré: « Les ventes de Citroën ont dépassé celles de la firme de Stuttgart en 1975 inférieure de plus de moitié à celle de l'année précédente, soit au moins de 400 millions de francs. »

Garantie de douze mois sur les Opel. General Motors France vient d'annoncer que les automobiles Opel vendues en France à partir du 1er août prochain seront garanties un an sans limitation de kilométrage. Ces nouvelles conditions s'appliquent également aux véhicules américains de la General Motors (mais la garantie est limitée à 20 000 kilomètres) et aux utilitaires Bedford CP (50 000 kilomètres). (D'autres importateurs adoptent vraisemblablement, dans les prochains jours, la politique de General Motors France. En Italie, Alfa-Romeo garantit ses moteurs pendant 100 000 kilomètres (en deux ans) depuis le 8 juillet dernier. En Allemagne fédérale, Volkswagen, Ford, Opel, et Daimler-Benz ont prolongé leurs états de garantie à douze mois sans limitation de kilométrage.)

EUROPE

HOSTILE A LA DOUBLE IMPOSITION La Commission de Bruxelles propose la généralisation de l'impôt fiscal

De notre correspondant. Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne veut mettre fin aux multiples impôts qui caractérisent aujourd'hui la manière dont les États taxent les bénéfices de leurs sociétés. Afin de balayer une fois pour toutes des dispositions contradictoires qui favorisent l'évasion fiscale et découragent l'investissement entre États membres de la Communauté, elle suggère au conseil de la C.E.E. d'agir à deux niveaux, celui de la société, en définissant un impôt unique, celui de l'actionnaire, en instituant une retenue à la source sur les dividendes.

Cette initiative est la première application du programme d'action fiscale que la Commission européenne vient de lancer.

IMPÔT DES SOCIÉTÉS. — Dans l'ensemble de la Communauté, le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés devrait être compris, selon la Commission européenne, entre 45 et 55 %. Le taux français (50 %) s'inscrit déjà à l'intérieur de cette fourchette. Tel n'est pas le cas, en revanche, des impôts danois (38 %), luxembourgeois (40 %), et surtout italiens (25 %). La Commission européenne propose également aux Neuf de généraliser le système dit d'« imposition partielle », appliqué actuellement par la France (sauf fiscal), le Royaume-Uni, la Belgique et l'Irlande. Ce système permet à l'actionnaire de bénéficier d'un crédit d'impôt déductible de son impôt sur le revenu. Le crédit correspond à une partie (la Commission propose là encore 45 à 55 %) des taxes que la société a déjà versées au fisc. L'imposition partielle évite donc une double imposition des bénéfices distribués; elle s'oppose au système dit « classé » (Danemark, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) et sous une forme sensiblement différente, l'Allemagne), selon lequel les bénéfices sont assujettis à l'impôt sur les sociétés mais aussi à l'impôt sur le revenu, au moment où l'actionnaire perçoit son dividende.

La double imposition, considère la Commission européenne, présente de nombreux inconvénients: elle décourage les investisseurs de bénéfices et favorise donc l'autofinancement des entreprises, ce qui n'est pas toujours souhaitable. L'admission à revenus modestes suppose proportionnellement plus d'impôts que l'actionnaire assés. Elle dissuade les

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars	Deutsche marks	Francs suisses
48 heures	5 1/2	6 1/2	3 1/2
1 mois	6 1/2	7	4 1/2
3 mois	6 3/4	7 3/4	4 3/4
6 mois	7 1/8	8 1/8	5 1/8

REVUE PRATIQUE DE DROIT SOCIAL

N° 362 - JUIN 1975. Les élections des représentants du personnel à l'entreprise. Comparaison, représentation et assistance des parties en matière prud'homale. La médecine du travail. L'allocation d'orphelin. La pension de réversion. Revue mensuelle. Le numéro: 10 F - Abonnement: 60 F par an. C.G.P. PARIS 4700-27 - 23, rue Soufflot, 75004 PARIS - CEDEX 19.

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE. OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA. BUREAU DES MARCHÉS EL JADIDA.

AVIS DE CONCOURS INTERNATIONAL OUVERT N° 60/75

Relatif à la construction d'un réservoir de régulation à Zemama. L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala lance un concours international pour la construction d'un réservoir de régulation sur tout ou partie de la zone de Zemama. Ce concours comprend le Génie Civil proprement dit du réservoir et de ses annexes, et la fourniture, le transport et la pose des accessoires nécessaires à l'ensemble du lot. Les demandes d'admission au concours établies dans la forme prescrite devront parvenir à M. le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala, B.P. 58 à El Jadida, avant le 29 AOUT 1975 à 12 heures.

FAITS ET CHIFFRES

LIP AU CANADA. — La firme horlogère de Besançon ouvrira prochainement une filiale commerciale au Canada. A Montréal, son président, M. Claude Neuschwander, a indiqué que cette filiale serait créée avec des industriels locaux. Consacrée en priorité à la commercialisation et au service après-vente, l'activité de Lip pourra être étendue par la suite à l'assemblage de montres à partir des pièces importées de Besançon.

GREVE DES REMORQUEURS AU HAVRE. — Le conflit qui oppose les officiers maritimes à la Compagnie des Remorqueurs du Havre a pris fin le 26 juillet. Les officiers, qui révoquaient les Abellies est navigaison au large, avaient le 26 juillet, arrêté leur service avec celle des capitaines de la navigation au large, avaient, dès vendredi, arrêté leur service après huit heures de présence. En riposte, la direction a décidé de pratiquer des retenues sur les salaires. Les officiers maritimes réunis à la Bourse du travail, ont adopté à l'unanimité le principe d'une grève de cinq jours à partir de dimanche matin. (Corresp.)

sortir e la crise aggraver l'inflation... y croire, lisez le livre Jacques VILLEMENOT ELEVER LES DEFIS Problèmes d'aujourd'hui.

ATEAU XIX^e SIECLE, « STYLE EMPIRE » UN PARC de 1 ha. 47 a. 85 ca. - Nombre arb., certains centenaires - 3 à 4 mans., salons, bureau, biblio., 51 chambres av. tout confort. Une av. à de bus, w.-c., parking - Chauffage, eau - Cuisines au gaz me - Office - Le tout en excellent état et désigné sous le nom de « Office ». - SAMAZAN (Let-G.) S'adr. pour tous renseignements à M. J. LASSERE, DUPOUY, 2, rue Solleville à MARMANDE, tél. 04-00-40.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

A BRUXELLES

LA COMMISSION EUROPÉENNE PROPOSE aux États membres d'accroître leurs recherches sur la fusion thermonucléaire

De notre correspondant

Bruxelles (Communauté européenne). — La commission européenne a proposé aux États membres d'accroître très sensiblement l'effort de recherche consacré en matière de fusion nucléaire et de physique des plasmas. L'objectif est de développer une nouvelle source d'énergie grâce à la fusion d'atomes légers, par opposition à l'énergie nucléaire classique qui est produite par la fission d'atomes lourds. « Si les physiciens parviennent à démontrer que la fusion d'atomes est un phénomène qu'ils peuvent maîtriser, et si, ensuite, le procédé apparaît économiquement rentable, cette nouvelle source d'énergie promet d'être presque inépuisable. »

Les pays membres de la C.E.E. collaborent étroitement aux recherches en matière de fusion thermonucléaire depuis 1959 et sont parvenus à des résultats qui ne sont pas très éloignés de ceux obtenus par les États-Unis et l'Union soviétique.

Le dernier programme européen intégré couvrait la période 1971-1976. La Commission propose aux gouvernements l'adoption d'un nouveau programme quinquennal couvrant la période 1976-1980, dont le budget devrait être fixé, selon le plan, à 415 millions d'unités de compte (332 millions de francs). Sur ce total, 285 millions d'unités de compte (1 457 millions de francs) seraient supportés par le budget de la Communauté (contre 73 millions d'unités de compte, soit 400 millions de francs pour le précédent programme quinquennal) et le reste financé par les États membres.

Comme dans le passé, il s'agit d'un programme très largement intégré puisque la totalité des recherches entreprises dans les États membres serait coordonnée et englobée dans le programme « fusion » de la Communauté, grâce à des contrats d'association conclus entre Bruxelles et les institutions compétentes des États membres (en France, le Commissariat à l'énergie atomique). Actuellement, trois mille personnes, dont sept cents physiciens et ingénieurs, participent à ces recherches dans la Communauté.

Un nouveau Tokamak

Le « programme fusion » 1976-1980 prévoit comme élément central la construction d'un dispositif capable de confiner des « plasmas » ayant les mêmes caractéristiques que celui utilisé plus tard dans les réacteurs (le Monde du 19 février 1975). La machine proposée par Bruxelles est un modèle analogue aux machines construites d'abord en Union soviétique sous le nom de Tokamak. Il existe plusieurs Tokamak en Europe, qui ont bien fonctionné.

La recherche est arrivée ainsi, note Bruxelles, à un point où la construction d'un Tokamak nettement plus grand est souhaitable, possible et nécessaire. Le projet d'un grand Tokamak européen appelé JET (Joint European Torus) a été préparé au cours des deux dernières années par une équipe rassemblée à Culham, en Grande-Bretagne. M. Brunner, le commissaire européen chargé de la recherche a estimé que le projet de JET pourrait avoir une importance aussi grande que le CERN de Genève. La construction du JET, à elle seule, coûterait 133 millions d'unités de compte (745 millions de francs), dont la majeure partie à la charge du budget communautaire. Le site de ce JET n'a pas encore été choisi, mais la Commission inclinerait à proposer Ispra, sur les bords du lac Majeur, où est situé le principal établissement du centre européen de recherches.

La commission note que l'Union soviétique et les États-Unis ont également des programmes de recherche en matière de fusion thermonucléaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a organisé une conférence internationale sur la fusion thermonucléaire à Paris, l'année dernière. L'Union soviétique a annoncé qu'elle avait construit un réacteur à fusion thermonucléaire expérimental à Serpoukhov, dans la région de Moscou. Les États-Unis ont annoncé qu'ils avaient construit un réacteur à fusion thermonucléaire expérimental à Livermore, dans la région de San Francisco.

INDUSTRIE

BAISSE DE 8 % DE LA PRODUCTION MONDIALE D'ALUMINIUM

La production mondiale d'aluminium primaire a diminué de 8 % pendant le premier semestre 1975, revenant de 5,4 millions de tonnes à 4,96 millions de tonnes. Cette diminution résulte principalement d'un fléchissement de 16 % de la production en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), 2,29 millions de tonnes contre 2,73 millions de tonnes, tandis que l'Europe a accru la sienne de 1,1 % avec 1,58 million de tonnes contre 1,54 million de tonnes.

A L'ÉTRANGER

MALGRÉ LA CRISE

La Suède a obtenu des résultats « tout à fait remarquables » estime l'O.C.D.E.

Malgré la crise, la Suède a obtenu en 1974 des résultats « tout à fait remarquables », sur les plans de la croissance en termes réels et de la stabilité relative des prix et des salaires, estiment les experts de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques) dans leur rapport annuel sur ce pays.

Les résultats sont dus en partie à la conduite de la politique économique : — Augmentation des subventions et réduction provisoire du taux de la T.V.A. pour ralentir la hausse des prix de détail ; — Politique active dans le domaine de l'emploi, augmentant l'élasticité de la main-d'œuvre ; ce qui a permis d'éviter un glissement des salaires ; — Stimulation de la demande intérieure facilitée par les importants excédents dégagés précédemment dans la balance des paiements courants.

Toutefois, pour 1975, les experts prévoient des difficultés : ralentissement de la croissance (1 à 2 % seulement, contre 4,2 % en 1974), déficit de la balance des paiements courants, pression des coûts salariaux. Mais l'O.C.D.E. pense que si le gouvernement suédois maintient la politique de mesures de stimulation, la hausse des prix de détail ; — Politique active dans le domaine de l'emploi, augmentant l'élasticité de la main-d'œuvre ; ce qui a permis d'éviter un glissement des salaires ; — Stimulation de la demande intérieure facilitée par les importants excédents dégagés précédemment dans la balance des paiements courants.

L'IRAN DEMANDE A BÉNÉFICIER DE NOUVEAU DES PRETS DE LA BANQUE MONDIALE

Téhéran (A.F.P.). — L'Iran a demandé à bénéficier de nouveau de toute la gamme des prêts de la Banque mondiale pour compenser la baisse de ses revenus pétroliers, apprend-on dans les milieux informés. Après la hausse des prix du pétrole à la fin de 1974, la Banque mondiale avait réduit ses prêts aux pays producteurs de pétrole et leur avait même emprunté de l'argent. L'Iran avait ainsi acheté pour 350 millions de dollars de bons à 8 % de la banque.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL CONSTRUCTION DE L'AGENCE DE LA BCM A NOUADHIBOU

La Banque Centrale de Mauritanie lance un Appel d'Offres International pour la construction de son agence à Nouadhibou. Les travaux consistent en l'exécution de la 1^{re} tranche du projet, notamment : — Revêtement d'une surface de 2.700 m², comprenant : la salle des caisses, bureaux de direction et différents services ; — Sous-sol d'une surface de 2.300 m² comprenant les chambres fortes, salles d'archives et salles techniques ; — 2 blocs d'habitations à 1 niveau sur pilotis, d'une surface de 650 m². Les travaux d'entretien seront exécutés à l'entreprise générale. Les Entreprises Générales de Génie Civil et travaux publics intéressées par l'exécution de ce projet sont invitées à retirer les dossiers, soit auprès de l'Ambassade de Mauritanie à Paris, 5, rue Montevideo, Paris (16^e), soit auprès de la Banque Centrale de Mauritanie, à Nouakchott, B.P. 623, Téléc. 32, BUREAU ET 12 BUREAU. Prix du dossier UM 30.000 (VINOT MILLE Ougulya) ou 2.000 FF (DEUX MILLE Francs Français). Les offres accompagnées des pièces réglementaires devront être remises sous pli fermé à M. le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, à Nouakchott, au plus tard le 10 OCTOBRE 1975 à 10 heures GMT. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant 60 jours.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TRINDEL

L'activité du premier semestre 1975 traduit une nouvelle progression de plus de 15 % par rapport à la

SÉLECTION CROISSANCE (SICAV)

ACTIF NET	58 M.F.	57,57 M.F.
Répartition :	%	%
— Actions Françaises	25,4	23,5
— Actions étrangères	33,7	36,3
— Oblig. Françaises	2,9	6,7
— Oblig. étrangères	24,3	24,5
— Liquidités	10,4	8,9
	100,0	100,0
Nombre d'actions en circulation	121.422	122.468
Valeur de l'action	476,47	469,51

NOTIFICATION DE PAIEMENT ANTICIPÉ

Il est ici fait référence à l'accord de crédit daté du 1^{er} avril 1971 entre la Western American Bank (Europe) Limited (l'agent), l'Occidental Overseas Capital Limited (l'emprunteur) et l'Occidental Overseas Capital Corporation (l'avaleur). Par la présente, il est donné notification de l'intention de l'Occidental Overseas Capital Corporation de rembourser un montant global de 5 millions de dollars le 26 août 1975 sur ses effets au porteur échus le 24 février 1976. Ce paiement anticipé réglera tout le montant capital en suspens des effets.

BAIGNOL ET FARJON S.A.

Chiffre d'affaires du premier semestre 1975 : 42 897 212 F. + 4,21 % sur 1974 et + 36 % sur 1973. Chiffre de juin 1975 : 22 % sur 1974. Exportation du premier semestre : 12 145 000 F. contre 9 801 000 F. en 1974 et 7 773 000 F. en 1973, soit + 70 % environ.

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE

OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA BUREAU DES MARCHÉS EL JADIDA

AVIS DE CONCOURS INTERNATIONAL OUVERT n° 58/75

Relatif à la fourniture et au montage de matériel de filtration de la station de pompage Z 1 des Zemama. L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala lance un concours international ouvert relatif à la fourniture et au montage de matériel de filtration automatique pour la station de pompage dite Z 1 du casier des Zemama. L'objet du concours est la fourniture, le transport et la mise en place de tout l'appareillage nécessaire au fonctionnement correct du filtre et en particulier : — L'appareil de filtration ; — Son dispositif d'entraînement ; — L'appareil détecteur de pertes de charge ; — L'appareil de protection contre la corrosion. Les demandes d'admission au concours établies dans la forme prescrite devront parvenir à M. le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala, B.P. 58 à El-Jadida, avant le 29 AOUT 1975, à 12 heures.

RENSEIGNEMENTS : OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA - B.P. 58 - EL JADIDA.

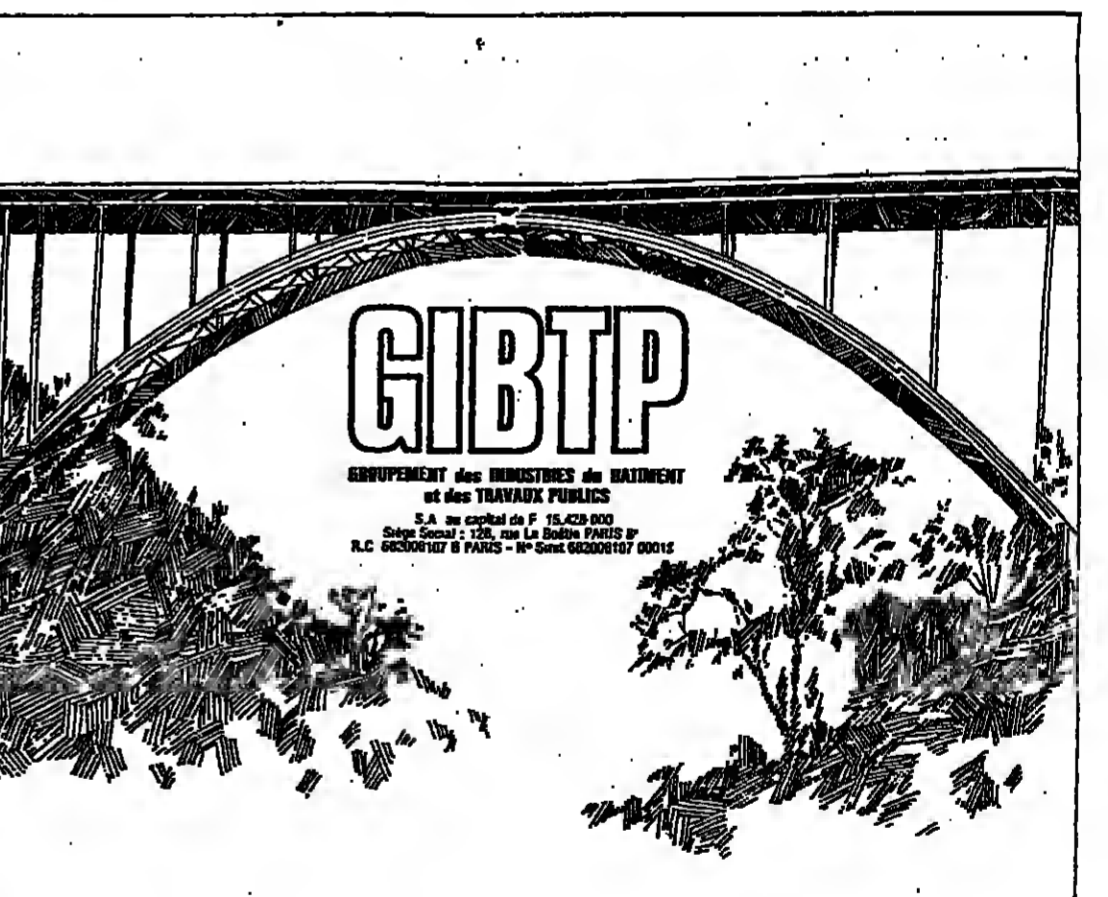
ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE

OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA BUREAU DES MARCHÉS EL JADIDA

AVIS DE CONCOURS INTERNATIONAL ouvert pour la fourniture et l'assemblage des bornes d'irrigation n° 59/75

L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala lance un concours international ouvert relatif à la fabrication, au transport à pied d'œuvre et à l'assemblage des bornes d'irrigation pour le secteur dit Z 1 de 4.500 ha., dans le casier des Zemama, destiné à être équipé en vue d'une irrigation par aspersion. Les demandes d'admission au concours établies dans la forme prescrite devront parvenir à M. le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala, B.P. 58 à El-Jadida, avant le 29 août 1975, à 12 heures.

RENSEIGNEMENTS : OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA - B.P. 58 - EL JADIDA.



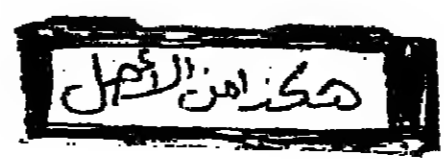
EMPRUNT 11,10% JUILLET 1975 de F. 190.000.000

Nombre d'obligations : 190.000 Nominal : F. 1.000 par obligation Prix d'émission : F. 1.000 par obligation Jouissance : 3 Août 1975 Intérêt annuel : 11,10 % soit F. 111 par obligation Durée : 15 ans Amortissement : en 14 ans au maximum à partir du 3 Août 1975 • soit par remboursement au pair • soit par rachats en Bourse

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL BRUT : 11,07 %

GARANTIE : Le service de l'emprunt est garanti inconditionnellement et pendant toute sa durée par les sociétés participant à l'emprunt sans solidarité entre elles, mais solidairement avec le GIBTP dans la limite de leur quote-part respective.

Baie du 28/07/1975 Via COB n° 75-108 du 8/07/1975



LES MARCHÉS FINANCIERS

Euro-Emissions

EMISION PROVISOIRE?

M. Arthur Burns vient d'annoncer l'abandon des projets de loi de la Réserve...

LONDRES

Table of London market data including Euro-Emissions and various financial indicators.

B. A. L. O.

Le numéro du 28 juillet publie notamment les insertions suivantes: GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE BATIMENT...

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PROFENSA - Le bénéfice consolidé pour le premier semestre 1975...

INDICES QUOTIDIENS

Table of daily indices including C.I.S.E. Base 100 and various market indices.

LA CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE

RESTE ACHETEUR NET DE VALEURS JAPONAISES

COURS DU DOLLAR A TOKYO

Table showing the exchange rate of the dollar in Tokyo.

COURS DES VALEURS

Table of stock market prices for various companies.

INDICES QUOTIDIENS

Table of daily indices for the Japanese market.

BOURSE DE PARIS - 25 JUILLET - COMPTANT

Main table of stock market prices for the Paris stock exchange on July 25.

Large table of international market data including various currencies and stock prices.

MARCHÉ A TERME

Table of forward market data for various commodities and currencies.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Table of gold market prices and exchange rates.

11.10 JULIET 190.000

COTE DES CHANGES

Table of exchange rates for various currencies.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Table of gold market prices and exchange rates.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

- 2-3. LES ENTRETIENS DIPLOMATIQUES « AU SOMMET »
- 4-5. EUROPE
- 5. PROCHE-ORIENT
- 6. AMÉRIQUES
- 6. AFRIQUE
- 7 à 10. L'AUSTRALIE : UN CONTINENT QUI CHERCHE SA VOIE
- 11. POLITIQUE
- 11. MÉDECINE
- 11. SCIENCES
- 11. EDUCATION
- 12. SOCIÉTÉ
- 12. JUSTICE
- 12. POLICE

LE MONDE DE L'ECONOMIE
Pages 13 et 14

— POINT DE VUE : l'industrie nucléaire, attention au chômage à l'emploi, par J.-M. Lévesque.

— Où en est la réforme du droit de licenciement ?

— Le chômage est toujours présenté par l'O.C.D.E. comme une des solutions à l'inflation.

— La presse de Pékin fait état d'importants succès dans l'agriculture chinoise.

- 15. FÉLLETON
- 16. SPORTS
- 17. PRESSE
- 18-19. ARTS ET SPECTACLES
- 19. MODE
- 22. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
- 23-24. LA VIE ÉCONOMIQUE SOCIALE

LIRE ÉGALEMENT

RADIO-TELEVISION (18)

Annouciations classées (20 et 21) ; Auto (22) ; Carnet (23) ; Journal (24) ; Médecine (25) ; Rologie (26) ; Mots croisés (27) ; Finances (28).

Le numéro du « Monde » daté 27-28 juillet 1975 a été tiré à 473 998 exemplaires.

Pour vos vacances, louez la voiture qui il vous faut chez Europcar : 645.21.25



IL S'AGIT DES ÉTUDES SECONDAIRES DE VOTRE FILLE

De son avenir, de sa future vie de femme, comme vous, nous nous en préoccupons. À l'Institut International PREALPINA, en Suisse, fondé en 1929, nous nous efforçons d'offrir aux jeunes filles qui nous sont confiées toutes les conditions nécessaires à la réussite de leur vie. D'une part, des études sérieuses et individualisées, en petits groupes de 4 à 8 étudiantes par classe pour que chaque jeune fille soit soutenue et dotée de la meilleure d'elle-même. D'autre part, la pratique de nombreux sports, comme le tennis, le ski, l'équitation, la natation, etc. Tout cela dans le cadre enchanteur des rives suisses du lac Léman, au milieu d'un parc boisé de 3 hectares entre Lausanne et Montreux.

Mais PREALPINA est aussi, par les jeunes filles du monde entier qui s'y retrouvent, une véritable école internationale de contacts et d'amitié.

Dans cette atmosphère vivante et chaleureuse, encadrés par des éducateurs jeunes, compétents et dévoués, votre fille pourra développer et affirmer la personnalité qui fera d'elle une femme accomplie.

« Études secondaires jusqu'au Baccalauréat ; Études commerciales et Secrétariat de Direction. En nous retournant le coupon ci-dessous, vous recevrez notre documentation détaillée. »

Nom
Adresse
Ville

PREALPINA
Institut International
de jeunes filles
1803 - Chexbres - SUISSE

AVANT DE SE RENDRE A KAMPALA Le président Sadate se prononce contre l'expulsion d'Israël de l'ONU

Au cours d'une conférence de presse à Kharoum, dimanche 27 juillet, le président Sadate a affirmé qu'il n'était pas favorable, du moins dans l'immédiat, à une mesure d'expulsion d'Israël de l'ONU. « Il n'y a aucun doute, a-t-il dit, que la présence d'Israël à l'ONU, si elle s'accompagne de l'application des résolutions de l'Organisation internationale par l'Etat lui-même, ne peut qu'être bénéfique pour notre cause. »

Le chef de l'Etat égyptien a assuré toutefois que si Israël continuait à faire fi de toutes les résolutions de l'ONU, l'Égypte n'aurait d'autre choix que de demander son expulsion. « Nous agissons en fonction de la conduite d'Israël et nous verrons à a-t-il dit en envisageant la possibilité d'une « nouvelle bataille », si tous les efforts diplomatiques échouaient. « Nos forces armées, a poursuivi le président Sadate, sont en alerte 24 heures sur 24 et totalement mobilisées, car nous devons nous attendre à tout de la part d'Israël qui n'entend pas contribuer à la paix. »

À Moscou, selon des « milieux diplomatiques », cités par l'A.F.P., les Etats-Unis ont prié l'Union soviétique d'insister de son influence auprès des nations du tiers-monde pour qu'elles n'insistent pas sur leur demande d'expulsion d'Israël de l'Organisation internationale. Une démarche dans ce sens aurait été faite vendredi lors de l'entretien qu'a eue l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Walter Stoessel, avec M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères.

À Jérusalem, le conseil des

ministres israélien a, au cours de sa réunion de dimanche, approuvé le rejet par M. Rabin des dernières propositions égyptiennes pour un accord intérimaire. Jérusalem estime toujours que les demandes égyptiennes de retrait israélien, en particulier dans la zone des cols et de la base de Rafidim, visent à affaiblir la ligne de défense dans le Sinaï.

À ce propos, M. Shimon Pérès, ministre de la défense israélien a déclaré dans une interview publiée lundi par Haaretz que « les Égyptiens mettent de si grandes difficultés à la conclusion d'un accord qu'on est en droit de demander s'ils y sont vraiment intéressés. Les contre-propositions du Centre ignorent totalement les propositions de Jérusalem. En fait, ils demandent l'incorporation de nos armées dans leur territoire ». M. Pérès a également affirmé que les négociations sont envisagées par l'Égypte comme « une série de manœuvres destinées à rouler l'indépendance. Nous n'avons jamais envisagé ces pourparlers comme une espèce de compétition à qui dirait le mensonge le plus sensationnel », a-t-il ajouté.

Tout en exprimant l'espoir que l'accord pourrait être finalement conclu, M. Pérès envisage d'ores et déjà l'hypothèse d'un échec, qui créerait, selon lui, trois possibilités : « la reprise des hostilités, le maintien du statu quo, ou enfin des bouleversements politiques en Égypte, au terme desquels une nouvelle relation de coopération serait établie au Centre ». — (A.F.P., U.P.I.)

NOUVELLES BRÈVES

● M. Maurice Jeger, journaliste de nationalité française, a disparu depuis quinze jours en Argentine et a annoncé, le 27 juillet, le quotidien Le Français, Buenos-Aires. Il a été enlevé par des inconnus à son domicile. M. Jeger travaillait à La Gasette de Tucumán. L'ambassade de France a pris des contacts avec le ministère argentin des affaires étrangères. — (A.F.P.)

● L'expulsion des quartiers de l'usine Peugeot (machines-outils) à Chelles — en grève avec occupation des locaux depuis le 26 juin dernier — a été décidée par le tribunal de Meaux, vendredi 25 juillet. Les cent cinquante grévistes, sur trois cent quatre employés, demandent la suppression du contrôle médical Securix mis en place par la direction (Le Monde des 26 et 27 juin) de nouveaux contrats de travail (environ soixante salariés risquent d'être licenciés) et la réintégration d'un employé congédié après un an d'activité dans l'entreprise.

● Un mort, sept blessés lors d'un accident de la circulation à Paris. — A l'angle des rues de Tolbiac et de Baraillat, dans le treizième arrondissement, la collision entre deux véhicules, lundi 28 juillet vers 1 h 30, a causé la mort d'un des passagers ainsi que de graves blessures aux autres occupants. Un enfant de quatre ans dans les deux véhicules. Il semble que l'accident soit dû à un refus de priorité, aggravé par une vitesse excessive.

● Une famille entière tuée dans l'Indre. — Une voiture dont le conducteur se serait endormi au volant s'est écrasée sous un camion devant un super-marché samedi 26 juillet, à Mouchet dans l'Indre. Le conducteur ainsi que son épouse et ses deux filles, qui revenaient de vacances, ont été tués.

● Les experts et la « Vénus des Les II ». — Les plongeurs de la marine nationale récupèrent ce lundi 28 juillet les moteurs et les circuits électriques de la Vénus des Les II, qui repose par cinquante-trois mètres de fond à 10 kilomètres à l'est de Toulon à quelques centaines de mètres de la côte.

Les experts vont essayer d'établir s'il y a eu des débris de montage concurrencés de fonctionnement et de s'assurer, aussi exactement que possible, le point précis où le feu a pris naissance. Le naufrage, rappelle-t-on, fait cause morte. Un enfant de quatre ans environ survivant est toujours dans le coma. — (Corresp.)

● Trois naufrages sur une plage de Charente-Maritime. — Trois décès se sont enregistrés dans l'après-midi du samedi 27 juillet, au large d'une plage près de Ronces-les-Bains (Charente-Maritime). Il s'agit de M. Philippe Garay, vingt-quatre ans, sapeur-pompier à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) et de ses deux frères, Bruno, quinze ans, et Jean-Claude, quatorze ans, domiciliés quant à eux, à Saint-Germain-en-Laye.

Il semble que les trois jeunes gens aient été surpris par une lame : leurs trois corps ont été découverts vers minuit au moment de la marée basse, non loin de l'endroit où ils avaient disparu.

ES Ecole de Direction
EP Entreprises de Paris

enseignement privé supérieur

Préparation simultanée sur 3 ans

- Maîtrise DE GESTION (trois premières années)
- D.E.C.S.
- B.T.S. (marketing, gestion)

190, rue de Clignancourt
75018 PARIS (18^e Stimple)

252-27-27 +

● Après trois mois de conflit, le travail a repris sur le chantier de la C.F.E.M. (Compagnie française d'entreprise métallique) de Saint-Nazaire. Les soixante-deux grévistes ont obtenu satisfaction.

● Documents exigés des moins de dix-huit ans pour quitter la France. — A la veille des départs du mois d'août, la police de l'air de l'aéroport d'Orly attire l'attention des moins de dix-huit ans sur les papiers dont ils doivent obligatoirement être munis pour quitter la France. Pour se rendre à l'étranger, et à la Martinique et à la Guadeloupe, ils devront présenter un passeport en cours de validité, ou une carte d'identité assortie d'une autorisation parentale de sortie du territoire, et être visés par le marié, la gendarme ou le commissariat de police de leur lieu de résidence.

Le massage thaïlandais à Paris

Dès son plus jeune âge, la jeune fille asiatique est initiée à l'art subtil et millénaire du massage thaïlandais. Un massage très raffiné, pratiqué dans un bain d'eau tiède et parfumée, avec relaxation et cérémonial du thé au jasmin.

Prenez un rendez-vous personnel en téléphonant à l'Institut très luxueux de Claude Massard, rue de la Fab. Et offrez-vous le privilège de découvrir, vous aussi, toutes les subtilités du merveilleux massage thaïlandais.

- Massages sportifs par massagers expérimentés
- Ionisation Oxygène - Bronzage
- Traitements spa
- Massages thaïlandais

Institut Corporel Claude Massard
6, rue de la Paix - 75002 Paris - tél. 261.27.25/261.27.26

Au Portugal Un « tribunal populaire » acquitte un ouvrier agricole meurtrier de son patron

Liabonca (A.F.P.). — Un tribunal populaire a siégé pour la première fois vendredi 25 juillet au Portugal. Il a acquitté un ouvrier agricole meurtrier d'un grand propriétaire terrien de Liabonca, qui menaçait de le licencier. Le caractère politique et social de cette affaire est évident. C'est le symbole de la lutte pour le régime agraire.

Le cadre : un pays de larges plaines brûlées par le soleil et où un prolétariat agricole travaille pour quelques dizaines de propriétaires de la terre sur des milliers et des milliers d'hectares.

Meurtrier de son patron, José Diogo avait été arrêté et, après dix mois d'incarcération, il devait être jugé par le tribunal de Tomar, la ville la plus proche de la prison où il avait été enfermé, loin de son village du Sud l'été dernier, pour une raison non élucidée, l'inculpé n'était pas conduit au tribunal par les responsables de la prison. La partie civile elle aussi était absente. Le tribunal légal renvoyait le procès au mois d'octobre, date de la prochaine rentrée judiciaire, et, en attendant, il mettait l'inculpé en liberté provisoire.

Les magistrats avaient à peine

quitté le tribunal qu'un millier de paysans, venus de l'Alentejo et accompagnés de membres de l'Association des anciens prisonniers politiques antifascistes, prennent possession des lieux. Ils étaient vingt d'entre eux pour constituer le tribunal populaire.

Après les débats, José Diogo était déclaré innocent et libre, bien que réprimandé pour s'être fait justice lui-même. Quant à la victime, Columbano Monteiro, il était condamné comme « ennemi du peuple portugais ».

Au cours de l'audience, de multiples témoins ont dénoncé les relations du propriétaire avec l'ancienne police politique salazariste, et les sévices auxquels il se serait régulièrement livré sur la personne de ses ouvriers agricoles.

Un journal du soir de Liabonca écrit : « Le peuple a exigé la justice populaire, et le tribunal bourgeois a tremblé. » Il ajoute : « C'est la première fois qu'un tribunal bourgeois est occupé par ceux contre lesquels il avait été créé : les travailleurs. » Si ce jugement devait être entériné, c'est toute la structure judiciaire de l'Etat portugais qui pourrait être remise en cause.

Selon « Time »

M. RICHARDSON POURRAIT REMPLACER M. COLBY A LA TÊTE DE LA C.I.A.

New-York (A.F.P.). — M. Elliot Richardson, actuellement ambassadeur des Etats-Unis en Grande-Bretagne, pourrait être nommé prochainement à la tête de la C.I.A., écrit le magazine « Time ».

Ancien ministre de la justice, M. Richardson avait démissionné avec éclat en avril 1974, à la suite du scandale du procureur spécial Archibald Cox, chargé d'instruire l'enquête.

M. GISCARD D'ESTAING A REÇU L'AMBASSADEUR D'U.R.S.S.

M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu lundi matin 28 juillet M. Stepan Tchervonko, ambassadeur d'Union soviétique à Paris.

Dans l'après-midi, le chef de l'Etat devait s'entretenir avec MM. Jean Morel, député du Puy-de-Dôme, qui fut son suppléant à l'Assemblée nationale, et Michel Debatisse, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, avant de recevoir le maréchal Soudey, chef de l'Etat de la République centrafricaine.

M. Giscard d'Estaing devait ensuite donner audience à M. Edouard Leclerc, fondateur des centres Leclerc, puis à M. Jacques Chirac.

Une dizaine d'attentats pendant le week-end en France

Les locaux de l'Amicale des Algériens en Europe ont été endommagés à Paris, Lyon et Roubaix

Une dizaine d'attentats à l'explosif ont été commis, un peu partout en France, samedi 26 et dimanche 27 juillet. Ils ont visé, notamment, les locaux de l'Amicale des Algériens en Europe et divers bâtiments administratifs. Aucune de ces actions n'a été véritablement revendiquée pour l'instant. Les dégâts matériels sont généralement importants — principalement en Bretagne — mais aucune personne n'a été blessée.

Trois engins ont explosé, pratiquement en même temps (entre 2 heures et 2 h 30), dans la nuit du 26 au 27 juillet, devant le siège parisien de l'Amicale des Algériens en Europe et devant les locaux des délégations régionales du même organisme à Roubaix et à Lyon. Les dégâts causés dans l'immeuble, situé 23, rue Louis-le-Grand à Paris-2^e, sont peu importants : en revanche, à Roubaix et à Lyon, la façade des bâtiments a été sérieusement endommagée, ainsi que plusieurs voitures en stationnement, et la déflagration qui s'est produite devant le siège de la délégation régionale du Rhône a brisé des vitres à 80 mètres de là.

Après ces trois attentats, l'Amicale des Algériens en Europe a publié un communiqué dans lequel elle a dénoncé une fois de plus ces actes criminels qui viennent allonger une série fort longue d'attentats contre les personnes et les biens algériens en France, et dont le point commun demeure l'impunité de leurs auteurs.

« Les objectifs visés par ces attentats, dit encore le communiqué, et la manière dont ils ont été exé-

cutés ne font aucun doute sur leur origine et leur inspiration. Il s'agit de rappeler les récentes déclarations de l'Organisation pour la libération de la Palestine et de leurs hommes de paille, qui n'ont pas hésité par le passé à revendiquer des attentats contre nos représentations en France. »

De son côté, l'ambassade d'Algérie en France déclare que « le but évident, qui réchauffe les auteurs de ces attentats, est de détruire les bonnes relations et de dresser l'Algérie contre l'Europe et la communauté algérienne laborieuse et le peuple français. Le fait que ces criminels continuent à bénéficier de l'impunité les encourage forcément à commettre de nouveaux méfaits. L'ambassade a saisi, une fois de plus, le gouvernement français de cette situation inquiétante et insiste pour que des mesures appropriées soient prises afin de mettre hors d'état de nuire tous les tribulations. »

Plasticage dans le Finistère-Sud

Pour la deuxième fois en seize mois, la direction de l'Agriculture du Finistère-Sud, située à Quimper, a été l'objet d'un plasticage : dans la nuit de samedi à dimanche, vers 3 heures, une charge explosive a soufflé toutes les vitres des fenêtres et des portes, sur une longueur de 25 mètres, à l'arrière du bâtiment, rue Kerivoal. Le 14 mars 1974, un attentat, commis contre ce même organisme, avait été revendiqué par le F.L.S.-A.R.E. (Front de libération de la Bretagne-Armée républicaine bretonne), qui entendait alors protester contre le rattachement. Cette fois, aucun élément ne permet de déterminer l'origine de cette action.

Cet attentat a eu une résonance particulière dans le chef-lieu du Finistère-Sud, nous signale notre correspondant à Quimper, en raison des fêtes de la Cornouaille, qui rassemblent actuellement des milliers de visiteurs. Plusieurs manifestations ont été, du reste, organisées diman-

che 27 juillet, notamment par le mouvement autonome Storm Breiz. Des militants de cette organisation ont, durant un défilé, porté un cartouche qui symbolisait « le mort économique de la Bretagne ». La police est intervenue et a procédé à des vérifications d'identité. D'autre part, des tracts ont été diffusés par le C.F.D.T. et par le Front autogestionnaire breton pour attirer l'attention sur la situation économique de la région.

● A PORT-NAVALO (Morbihan), des inconnus ont tenté d'incendier, à l'aide d'un bidon d'essence, le bureau d'entretien d'un complexe touristique en construction. Le sinistre a été rapidement maîtrisé au relais de l'intervention d'un ouvrier du chantier. Des tracts émis du F.L.S.-A.R.E. ont été retrouvés sur les lieux.

● A TURKHEIM (Haut-Rhin), le statue du maréchal de Turenne a été peinte en blanc et en rouge, couleurs des autonomistes alsaciens. Cette action n'a pas été pourtant revendiquée pour l'instant. Le blanc et le rouge de drapeaux tricolores dérobés dans le village — qui célèbre actuellement le tricentenaire de la victoire de Turenne — ont été apposés sur des arbres.

● EN CORSE, deux engins explosifs ont partiellement détruit, à Sartène, une voiture appartenant à un employé de la sous-préfecture et à Arbalista, un bulldozer de la société Rizzanesco.

● A GRIMAUD (Var), un pylône de l'E.D.F., supportant des câbles de 80 000 volts, a été sérieusement endommagé par l'explosion d'une charge de plastic. Cet attentat n'a pas provoqué de perturbation dans la distribution du courant.

● A LA LANDE-D'OUEE (Ille-et-Vilaine), une bombe de fabrication artisanale a explosé devant l'entrée du foyer du 4^e régiment d'infanterie. Des inscriptions antimilitaristes — « Accepter de servir, c'est grossir les rangs de la dictature militaire » — ont été relevées sur les murs.

LA HAUSSE DES PRIX AURAIT ÉTÉ DE 0,7 % EN JUIN

Le ralentissement du rythme de la hausse des prix semble s'être confirmé en juin : les prix de détail auraient augmenté, selon l'Agence France-Press — Interdiction non confirmée par la Rue de Rivoli — de 0,7 % par rapport à mai, où le pourcentage de hausse avait déjà été de 0,7 %. En juin 1974, l'augmentation des prix s'était élevée à 1,1 %.

Sans avoir atteint l'objectif qu'il s'était fixé l'an dernier (0,5 % seulement de hausse par mois avant la fin du premier semestre 1975), M. Fourcade a lieu d'être relativement satisfait, puisqu'on n'a plus retrouvé en mai-juin le « dérapage » des prix qui avait été constaté en janvier (1,1 %) et encore en avril (0,9 %).

Si le chiffre de juin est confirmé, la hausse des prix aura été depuis un an de 11,7 % et durant l'ensemble du premier semestre de 5,08 %, ce qui correspond à un rythme annuel de 10,4 %. Un certain tassement s'est produit depuis janvier, puisque la hausse avait été de 2,7 % durant les trois premiers mois de l'année, alors qu'elle a été ramenée à 2,3 % au second trimestre. Ce dernier chiffre correspond à un rythme annuel de 9,5 %, alors que celui que M. Fourcade s'était fixé était de 6 %.

L'économie française connaît donc encore un peu d'inflation supérieure de moitié à celle que le ministre de l'Économie et des finances avait chatoié pour objectif.

LÉGÈRE REPRISE DU DOLLAR : 4,33 F

Après son effacement de la fin de la semaine dernière, le dollar a repris un peu d'ampleur vendredi 26 juillet, le cours du dollar s'est légèrement redressé lundi, dans un marché très calme. Il s'est établi un peu en dessous de 4,33 F à Paris, contre moins de 4,32 F vendredi, et à 2,53 DM à Francfort, contre 2,52 DM.

Selon les cambistes, le dollar consolide sa hausse dans de bonnes conditions, et il pourrait ultérieurement reprendre sa progression.

ML cher
est
du pou
ai

Le mal des

Après son effacement de la fin de la semaine dernière, le dollar a repris un peu d'ampleur vendredi 26 juillet, le cours du dollar s'est légèrement redressé lundi, dans un marché très calme. Il s'est établi un peu en dessous de 4,33 F à Paris, contre moins de 4,32 F vendredi, et à 2,53 DM à Francfort, contre 2,52 DM.

Selon les cambistes, le dollar consolide sa hausse dans de bonnes conditions, et il pourrait ultérieurement reprendre sa progression.

